



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/581

5 octobre 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-cinquième session
Point 152 b) de l'ordre du jour

**SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : RAPPORT
DU GROUPE D'EXPERTS DU SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES PROBLEMES
DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS**

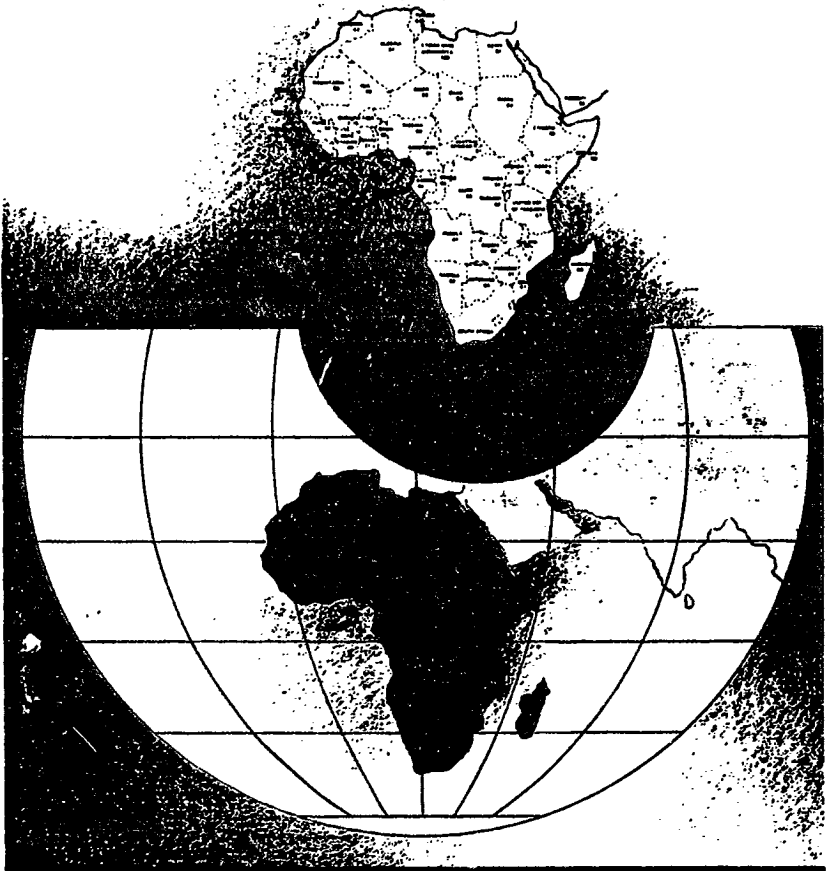
Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le Rapport du Groupe d'experts sur les problèmes des produits de base africains : Vers une solution, qui se situe dans le contexte de l'annexe de la résolution 43/27 de l'Assemblée générale en date du 18 novembre 1988, relative à l'examen et à l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.
2. Il conviendrait de rapprocher de ce rapport les observations du Secrétaire général qui seront publiées ultérieurement.

ANNEXE

**LES PROBLÈMES DU SECTEUR PRIMAIRE
AFRICAIN
VERS UNE SOLUTION**

**RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROBLÈMES
DU SECTEUR PRIMAIRE AFRICAIN**



Note

Les cartes figurant dans le présent rapport ont pour objet d'aider le lecteur. Les appellations, classifications, frontières et couleurs qui y sont employées n'impliquent de la part du Groupe d'experts aucune prise de position quant au statut juridique ou autre de tel ou tel territoire, ni aucune reconnaissance ou acceptation de telle ou telle frontière.

* * *

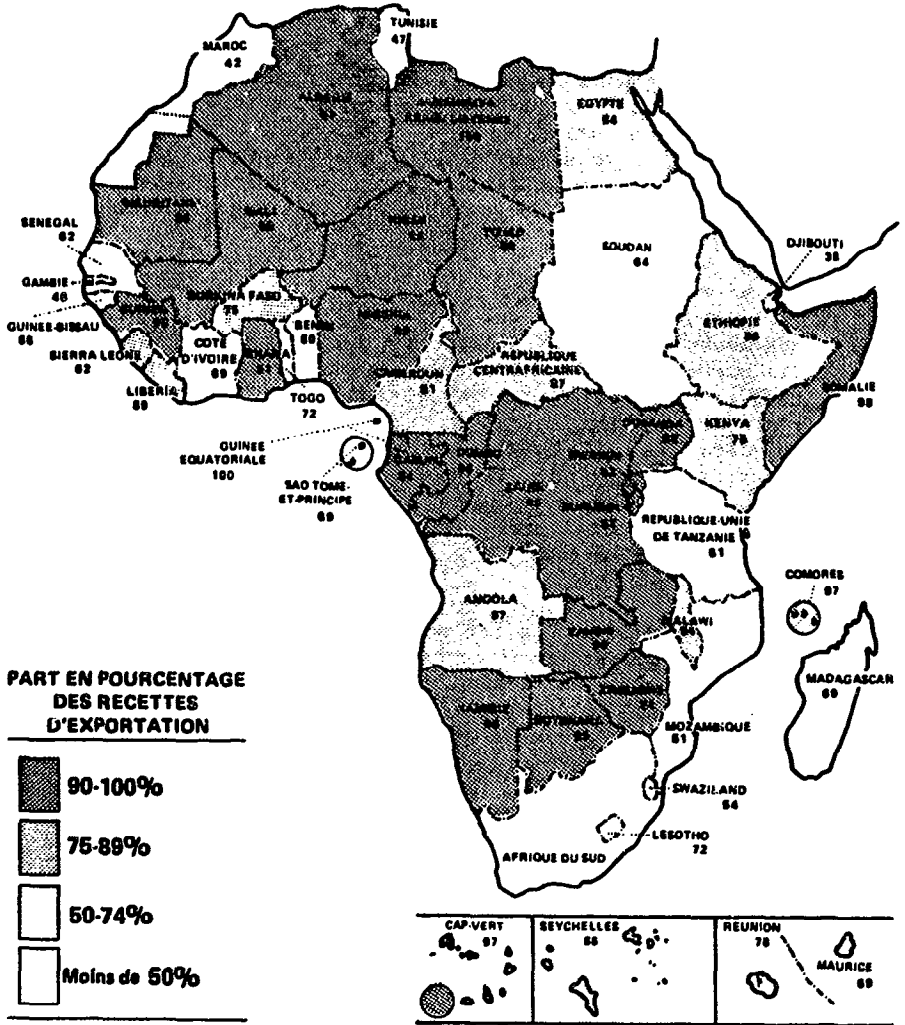
Pour de plus amples informations sur ce rapport, ou pour en obtenir d'autres exemplaires, veuillez contacter :

Secrétariat de la CNUCED
Groupe spécial pour le Programme
d'action des Nations Unies pour
le redressement économique et
le développement de l'Afrique
Nations Unies, Genève, Suisse
Téléphone : (022) 734-60-11

* * *

UNCTAD/EDM/ATF/1

PART DE TROIS PRODUITS DOMINANTS DANS LES EXPORTATIONS DE CHAQUE PAYS, 1983-1984



Préface

Le présent rapport a été établi à ma demande comme suite à une requête formulée dans la résolution 43/27 de l'Assemblée générale du 18 novembre 1988, relative à l'examen et à l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. La requête elle-même émanait de la précédente Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

Je suis extrêmement reconnaissant au Président et aux membres du Groupe d'experts qui ont établi le rapport de leur dur travail et de leurs recommandations intéressantes, et d'une vaste portée. Je transmettrai ce rapport à l'Assemblée générale lors de sa 45e session et veillerai en outre à ce qu'il soit examiné par le mécanisme interorganisations approprié. Il mérite d'être pris soigneusement en considération, au plus haut niveau, par les gouvernements, les organes intergouvernementaux et les organismes auxquels il s'adresse.

J'espère que les recommandations et les processus qui en découlent susciteront, aux niveaux national et international, une action concrète et spécifique de nature à répondre aux problèmes des économies africaines tributaires des produits de base.

**Le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies**

Javier PEREZ DE CUELLAR

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Lettre d'envoi	ix
Signataires du rapport	x
Membres du Groupe d'experts	xiii
Avant-propos	xvi
Sigles utilisés	xxii
Résumé directif.....	1

Chapitre I

LES PROBLEMES DU SECTEUR PRIMAIRE AFRICAIN

1. LE CONTEXTE GENERAL	10
a) Croissance économique plus lente	12
b) Population en augmentation rapide	15
c) Recettes d'exportation en baisse	15
d) Dépendance accrue à l'égard des importations de produits alimentaires	19
e) Dette extérieure grandissante et devenue paralysante, et forte réduction des apports de capitaux	20
f) Erosion constante du stock de capital existant	23
g) Faiblesse de l'administration publique	24
h) Faiblesses persistantes dans le domaine des ressources humaines et dans l'application de la science et de la technologie	25
i) Détérioration profonde de l'environnement	26
2. LE CADRE DES PROBLEMES DU SECTEUR PRIMAIRE AFRICAIN	28
a) Le potentiel	28
b) L'importance des produits de base	30
c) Les raisons de l'échec	31

d)	Quelques exemples de réactions	37
e)	Que faut-il faire en plus?	38
3.	LES ELEMENTS ESSENTIELS DE L'APPROCHE RECOMMANDEE	40
i)	Les comportements	43
ii)	Le changement des modes d'organisation	47
iii)	Les ressources	51

Chapitre II

MESURES PROPOSEES

1.	MESURES DE LA PART DES GOUVERNEMENTS	56
i)	Les comportements	56
ii)	Les modes d'organisation : conditions de base	57
a)	Une stratégie pour le secteur primaire ...	58
b)	La réforme macro-économique	60
c)	La réforme administrative	62
d)	L'enseignement	63
e)	La population	64
iii)	La stratégie pour le secteur primaire	65
a)	Sécurité alimentaire	65
b)	Recherche et vulgarisation agricoles	66
c)	Efficacité de la production agricole	68
d)	Production primaire non agricole	68
e)	Commercialisation	72
f)	Le rôle de la femme	76
g)	Diversification	77
h)	Aide alimentaire	79
i)	Dégradation de l'environnement	79
iv)	Les ressources	80

2.	MESURES AU NIVEAU REGIONAL	82
i)	Les comportements	82
ii)	Les modes d'organisation	83
	a) Institutions régionales	83
	b) Coopération et intégration commerciales ..	84
	c) Services de construction organisés	86
3.	MESURES DE LA PART DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	88
i)	Les comportements	88
ii)	Les modes d'organisation	89
	a) Participation internationale	89
	b) Coopération internationale en matière de produits primaires	90
	c) Accès aux marchés	93
iii)	Ressources	98
	a) Politiques d'aide	98
	b) La dette internationale	102
	c) Financement compensatoire	103
	d) Ressources additionnelles	105
4.	LE SUIVI	111

LISTE DES GRAPHIQUES

	<u>Page</u>
<u>Graphiques</u>	
1. Croissance du revenu par habitant	14
2. Parts des exportations africaines sur le marché mondial	17
3. Recettes et prix à l'exportation	18
4. Affectation des recettes d'exportation	21
5. Dette et service de la dette, par groupe de pays	22
6. L'incidence des obstacles non tarifaires	36
7. Taux de change effectifs réels	49
8. Flux financiers	53

ANNEXES

Eléments d'une stratégie pour le secteur primaire ..	116
Liste des tableaux	119
Tableaux statistiques	121
Visites et échanges de vues du Président	160
Bibliographie	162
Liste des visites sur le terrain	170
Liste des visites du Président dans les pays et sur le terrain	171
Liste des réunions	182
Lettres de :	
M. Ismail Sabri ABDALLA	183
M. Martin HUSLID	185

Lettre d'envoi

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du Groupe d'experts que vous avez créé en mars 1989, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sur les problèmes du secteur primaire africain. Le Groupe, dont les membres ont participé à titre individuel et non en tant que représentants de leur gouvernement ou de leur organisation, s'est efforcé de s'acquitter aussi complètement que possible du mandat qui lui avait été assigné. Nous pensons que les propositions qu'il présente contribueront, si elles sont appliquées, à la solution des problèmes du secteur primaire africain.

Nous avons été aidés par de nombreux gouvernements, des organismes des Nations Unies, notamment la CNUCED, le PNUD et la CEA, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres instances, y compris le secteur privé. Je suis heureux de leur exprimer ici toute notre reconnaissance.

Je tiens à vous remercier personnellement de l'honneur que vous m'avez fait avec l'attribution du poste de président et à remercier les membres du Groupe de leur participation active pendant toute la durée des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

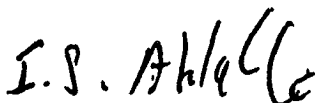
Le Président du Groupe d'experts

(Signé) Malcolm FRASER

Signataires du rapport



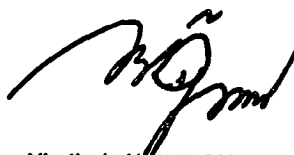
Malcolm FRASER, AC., CH.
Président
(Australie)



Ismail Sabri ABDALLA
(Egypte)



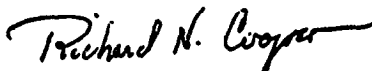
Ahmed ABDALLAH
(Kenya)



Vladimir N. BOURMISTROY
(Union des Républiques socialistes soviétiques)



Alex B. CHIKWANDA
(Zambie)



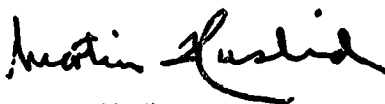
Richard N. COOPER
(Etats-Unis d'Amérique)



Siaka COULIBALY
(Côte d'Ivoire)



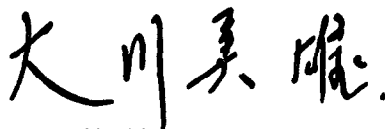
Gerald K. HELLEINER
(Canada)



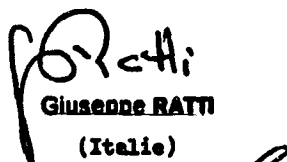
Martin HUSLID
(Norvège)



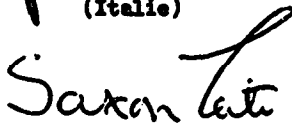
Peter LAI
(Malaisie)



Yoshio OKAWA
(Japon)



Giuseppe RATTI
(Italie)



Saxon TATE
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)



Richard WEBB
(Pérou)

Membres du Groupe d'experts

Malcolm FRASER, Président (Australie)	Ancien Premier Ministre
Ismail Sabri ABDALLA (Egypte)	Président du Forum du tiers monde Membre de la Commission Sud Ancien Ministre de la planification
Ahmed ABDALLAH (Kenya)	Ancien Directeur exécutif du FMI pour les 17 pays africains anglophones Ancien Gouverneur adjoint de la Banque centrale du Kenya
Vic mir N. BOJEMISTROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)	Ministre adjoint des relations économiques extérieures chargé du commerce avec les pays africains
Alex B. CHIKWANDA (Zambie)	Président de la Chambre zambienne du commerce et de l'industrie Directeur et membre du conseil d'administration de la Barclays Bank Ancien Ministre des finances, de la planification, de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources en eau

Richard N. COOPER (Etats-Unis d'Amérique)	Professeur à l'Université Harvard Ancien Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires économiques
Siaka COULIBALY (Côte d'Ivoire)	Ambassadeur et conseiller technique au Cabinet du Ministre des affaires étrangères
Gerald K. HELLEINER (Canada)	Professeur à l'Université de Toronto
Martin HUSLID (Norvège)	Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York Ancien Président du Comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits de base
Peter LAI (Malaisie)	Ancien ambassadeur et représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève Ancien Président exécutif du Conseil international de l'étain
Olusegun ORASANJO (Nigéria)	Ancien chef d'Etat
Yoshio OKAWA (Japon)	Conseiller du Président de la Banque de Tokyo Ancien ambassadeur au Canada

Giuseppe RATTI
(Italie)

Vice-Président de Coe &
Clerici SPA, Milan
Conseiller auprès du
Ministre de l'industrie,
Rome
Ancien Président de
l'Institut italien du
commerce extérieur
Ancien Directeur général
de Montedison et de l'ENI

Saxon TATE
(Royaume-Uni)

Président du London Futures
and Options Exchange
Directeur de Tate and Lyle
(UK) Ltd.

Richard TEBB
(Pérou)

Consultant indépendant
et directeur de Cuanto
- magazine économique
mensuel
Ancien Président de la
Banque centrale de
réserve du Pérou

Claude CHEYSSON
(France)

Membre du Parlement européen
Ancien Ministre des affaires
étrangères
Ancien Commissaire au
développement des
Communautés européennes

M. Cheysson n'a pas
participé aux deux
premières réunions. Il a
participé à la troisième
réunion puis s'est retiré
du Groupe.

Avant - propos

Le 22 mars 1989, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a annoncé la création du Groupe d'experts chargé d'examiner les problèmes du secteur primaire africain, qui était investi du mandat suivant :

"Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 65 du rapport du Comité plénier spécial de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), 1966-1990 (A/43/664) et gardant à l'esprit que la région est fortement tributaire des produits de base dans le domaine des exportations, des importations et de la production, le Groupe d'experts chargé de l'examen des problèmes du secteur primaire africain est appelé à examiner la nature et les causes des problèmes de ce secteur et à formuler des recommandations au sujet des mesures nationales, régionales et internationales propres à revitaliser et à diversifier l'économie primaire de l'Afrique.

A cet égard, le Groupe devrait, entre autres choses, évaluer :

- I. la nature et les causes des problèmes du secteur primaire africain en gardant à l'esprit les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays d'Afrique, leur dépendance à l'égard des exportations de produits primaires, leur compétitivité et les politiques intérieures et internationales y relatives;

les tendances récentes des prix des produits primaires et des recettes tirées de leurs exportations, et leurs incidences sur le redressement et le développement;

les liens réciproques entre les recettes d'exportation, la dette et les apports de ressources;

les tendances et les perspectives à long terme de l'offre et de la demande de produits primaires dont l'exportation présente de l'intérêt;

le protectionnisme et l'accès aux marchés, surtout en ce qui concerne les produits transformés, la promotion des exportations et les efforts de commercialisation;

les mécanismes existants de stabilisation des recettes d'exportation, y compris les accords/arrangements relatifs à des produits primaires et les systèmes compensatoires;

et

- II. formuler des recommandations au sujet des mesures nationales, régionales et internationales qui pourraient contribuer à résoudre les problèmes recensés. Elles devraient comprendre notamment des mesures ayant les objectifs suivants :

promouvoir la diversification verticale et horizontale de la production et des exportations, compte tenu de la nécessité, en particulier, d'équilibrer l'expansion des exportations et les besoins nationaux en produits alimentaires et en matières premières à usage industriel;

mettre les pays africains mieux en mesure de transformer, commercialiser, distribuer et transporter leurs produits primaires d'exportation; renforcer la coopération entre pays producteurs, surtout en ce qui concerne la rationalisation des investissements dans la production primaire et la régulation de l'offre;

encourager la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales, à appuyer la diversification des économies africaines en apportant des ressources, ainsi que la mise en valeur des ressources privées;

ouvrir davantage les marchés aux produits primaires africains, notamment transformés;

stabiliser et rendre plus prévisible la situation des échanges internationaux de produits primaires, compte tenu des perspectives à long terme;

améliorer les mécanismes de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation et augmenter leurs ressources."

Le Groupe a été constitué en application du paragraphe 65 e) de la résolution 43/27 du 18 novembre 1988, dans laquelle l'Assemblée générale décidait, notamment, d'accepter la recommandation du Comité plénier spécial de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) 1986-1990.

La décision incorporée dans la résolution 43/27 de l'Assemblée générale est elle-même issue de la vingt-quatrième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements de l'OUA.

Le Groupe a tenu quatre réunions (à Genève, Addis-Abeba, Londres et Oslo) consacrées à un débat de fond et à la rédaction du projet de rapport. A la cinquième réunion, qui a eu lieu à Genève, il a adopté le projet de rapport.

Il avait décidé dès le départ que ses travaux devraient témoigner d'une certaine connaissance des réalités de la région. Aussi, indépendamment de l'examen des études qu'il avait demandées et de ses échanges de vues avec les organisations compétentes, le Président et les membres du Groupe ont-ils visité en profondeur l'Afrique pour se familiariser directement avec les problèmes du secteur primaire. Le Président du Groupe a rencontré personnellement et s'est entretenu avec plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement à Addis-Abeba et dans leurs capitales respectives.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé un discours au cours de la seconde réunion d'Addis-Abeba. Des membres du Comité directeur permanent de l'OUA ont également présenté au Groupe un mémorandum sur les questions dont il était saisi et se sont entretenus avec ses membres.

De plus, le Président du Groupe a rencontré des ministres et des hauts fonctionnaires de certains pays donateurs, dont le Canada, les Etats-Unis, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni. Il a eu aussi des échanges de vues avec des chefs de secrétariat d'institutions internationales et d'établissements de recherche ainsi que de quelques organisations internationales de produit de base dont les travaux ont un rapport avec les problèmes du secteur primaire africain. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des pays où le Président et les membres du Groupe se sont rendus et des personnes et des représentants d'institutions avec qui ils se sont entretenus.

Le PNUD a pris à sa charge la totalité du coût des travaux du Groupe et a parfois fourni un appui à l'occasion des séjours dans les pays.

Les Gouvernements norvégien et britannique ont fourni les moyens et installations nécessaires aux réunions d'Oslo et de Londres. Plusieurs membres du Groupe et des organisations privées ont également contribué de diverses manières aux travaux du Groupe.

Le rapport se présente comme suit. Les chapitres I et II exposent les problèmes ainsi que les mesures proposées et les recommandations. Les tableaux statistiques sont regroupés dans l'annexe. Dans la bibliographie sont indiquées les études d'experts demandées par le Groupe ainsi que les autres études dont il s'est servi. Ces diverses études constituent un matériel analytique utile pour les décideurs, les chercheurs et les étudiants. Le Groupe espère donc sincèrement que l'on trouvera des ressources pour en publier certaines.

Les analyses, opinions et recommandations présentées dans le rapport sont le résultat de nombreux échanges de vues et délibérations entre les membres. Elles représentent la position collective du Groupe sur les questions dont il était saisi. En tant qu'organe indépendant qui réunissait des experts siégeant à titre individuel, le Groupe espère qu'il aura permis de mieux comprendre les problèmes qui se posent aux pays d'Afrique exportateurs de produits primaires.

A cet égard, le Groupe apprécierait beaucoup que ses recommandations reçoivent toute l'attention voulue et fassent l'objet d'un échange de vues complet et sincère. Il estime notamment que ses recommandations ne pourront vraiment être appliquées que si des mécanismes de suivi sont établis à cette fin et il demande donc instamment qu'ils soient mis en place rapidement.

Le Président et les membres du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'examen des problèmes du secteur primaire africain tiennent à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de leur appui actif, les gouvernements des pays donateurs et le PNUD de leur concours généreux, ainsi que les institutions des Nations Unies et les organisations internationales, en particulier la Banque mondiale et le FMI.

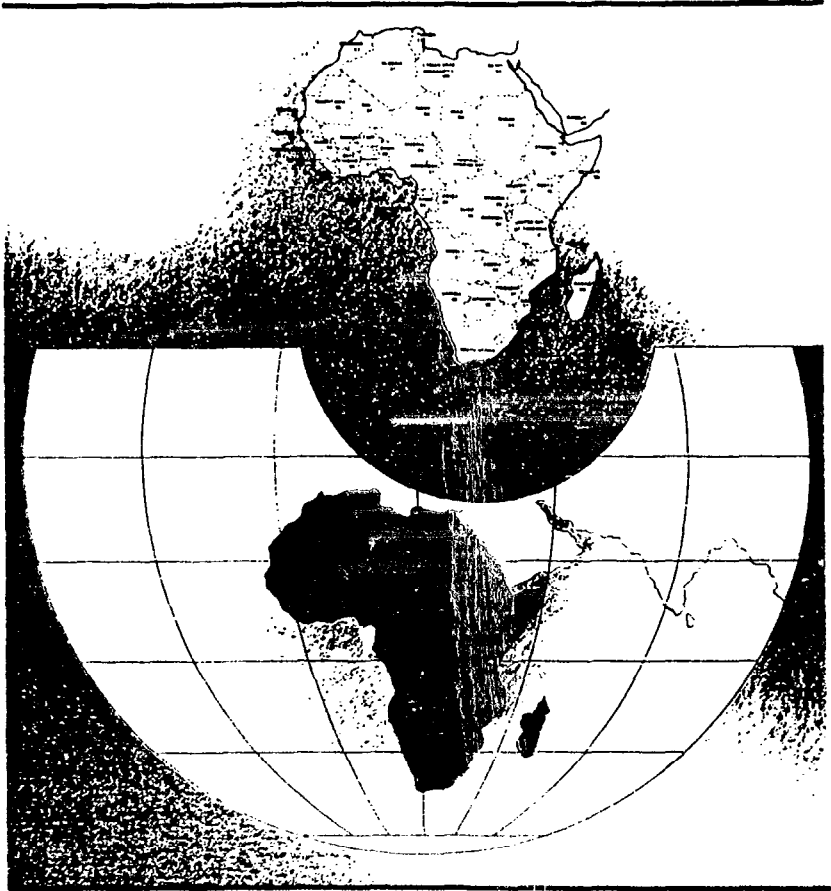
Ils tiennent à remercier également le Secrétaire général de la CNUCED et le Secrétaire exécutif de la CEA ainsi que leurs secrétariats de l'aide qu'ils ont apportée et des dispositions qu'ils ont prises pour faciliter leurs travaux. Le Groupe voudrait également remercier le Secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine du vif l'intérêt qu'il lui a manifesté et de l'assistance qu'il lui a fournie.

Enfin, le Groupe tient à dire combien il a trouvé intéressante et stimulante la tâche qui lui était confiée. Son rapport est essentiellement axé sur les améliorations à apporter à la gestion et aux modes d'organisation. Il en a décidé ainsi parce qu'il estime que la plupart des solutions sont connues. En outre, la Banque mondiale et d'autres organisations ont fourni des estimations des ressources nécessaires. Les points sur lesquels nous avons insisté dans le rapport sont les changements qu'il faut apporter dans les modes d'organisation et les comportements pour s'attaquer aux problèmes du secteur primaire africain. Le moyen que nous avons retenu est l'élaboration d'une stratégie et d'un ensemble de principes d'action en faveur de ce secteur primaire, à partir desquels chacun des pays africains pourrait mettre au point des programmes plus précisément adaptés à sa propre situation. Pour les aider, nous avons indiqué dans le rapport les principaux éléments de cet ensemble de principes d'action.

Sigles utilisés

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AMF	Arrangement multifibres
APD	Aide publique au développement
NPF	Nation la plus favorisée
PAC	Politique agricole commune de la CEE
PANURED	Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique
SGP	Système généralisé de préférences

RÉSUMÉ DIRECTIF



RESUME DIRECTIF

L'état des marchés internationaux des produits primaires et la situation des économies africaines ont dominé le débat sur le développement pendant les 25 dernières années. Nombre de propositions ont été avancées et mises en application, si bien qu'on est fortement tenté de penser que tout ce qui valait la peine d'être dit a déjà été dit. Le rapport relève cependant que la question d'une stratégie visant expressément le secteur primaire n'a jamais beaucoup retenu l'attention. Cette stratégie devrait s'articuler autour de trois éléments :

- un changement des comportements
- une réforme des modes d'organisation
- la mobilisation des ressources

Pour mener à bien cette stratégie, il faudra modifier le rôle et les modes d'organisation des pouvoirs publics. La communauté internationale et les institutions multilatérales devront elles aussi changer leurs comportements et leurs modes d'organisation.

Le rapport est fondé sur trois prémisses. D'abord, que la grande réforme des politiques économiques et des institutions, engagée sur la majeure partie du continent au début et au milieu des années 80, commence maintenant à donner un contexte dans lequel la croissance et l'ajustement peuvent se renforcer mutuellement. Ensuite, qu'une stratégie visant explicitement le secteur primaire est d'une importance capitale pour la croissance comme pour l'ajustement. Enfin, qu'une assistance de la part de la communauté internationale est nécessaire pour étayer les changements recommandés. Si ce secteur dont l'importance est tellement déterminante pour chaque économie africaine manque de dynamisme, la transformation des structures économiques

restera un espoir vain. Au lieu de négliger le secteur primaire, principal pourvoyeur de produits alimentaires, de revenus et d'excédents à investir, les responsables africains doivent se servir de sa production et du commerce qui en résulte pour impulser l'expansion économique de leurs pays.

Le changement des comportements qui va de pair avec cette façon de voir les choses doit être profond et radical. Il suppose optimisme et initiative dans l'emploi des marchés de produits primaires. Il suppose un effort personnel. Il suppose une confiance dans les compétences des producteurs nationaux. Il suppose, par-dessus tout, la volonté de reconquérir une part substantielle de l'activité économique internationale dans les domaines où les producteurs africains ont maintenant des occasions à saisir. Des sacrifices importants ont déjà été consentis dans le cadre de la politique macro-économique qui est appliquée, mais ils n'auront pas servi à grand chose si les occasions ainsi créées ne sont pas rapidement exploitées. La thèse du rapport est qu'elles peuvent être saisies et que les premières mesures à cet effet sont déjà en cours d'application.

Le changement des comportements dépend de la conviction qu'il existe des chances réelles de croissance dans la production primaire et le commerce qui en résulte. L'importance traditionnellement donnée à la transformation sur place des produits primaires est un aspect de la diversification. Mais il y a d'autres voies que les producteurs africains n'ont pas encore pleinement explorées : catégories nouvelles de produits, exploitation de ressources jusqu'ici négligées, investissement dans la prospection de réserves de produits primaires, association avec des capitaux étrangers pour renforcer la commercialisation et la distribution. La réforme des modes d'organisation met en évidence que le mieux à faire pour les gouvernements sera de se cantonner dans la politique macro-économique, d'intervenir le moins possible dans la

production et de mettre au point des dispositifs d'incitation qui encouragent les producteurs du secteur agricole et de l'industrie extractive. La mobilisation des ressources suppose, par dessus tout, que l'on utilise au maximum les atouts dont on dispose. Elle suppose que l'on utilise les réseaux d'information qui se sont étendus, certes de façon fragmentaire, à l'ensemble du continent. Elle suppose aussi un investissement dans la formation professionnelle pour combler les lacunes dont souffrent actuellement certains aspects de la production primaire et du commerce des produits de base. Enfin, elle suppose un recours hautement sélectif aux capitaux publics disponibles pour l'investissement de façon à appuyer les opérations les plus prometteuses qui font intervenir des capitaux locaux et étrangers.

Les recommandations du rapport visent à l'établissement d'un ensemble de principes d'action solidaires couvrant toute la question. Plusieurs conditions devront être réunies avant de pouvoir appliquer ces principes. Il faut d'abord leur donner un cadre institutionnel approprié et les faire largement connaître. Ils devront ensuite être adaptés à la situation de chaque pays et coordonnés avec les autres aspects de sa politique. Une assistance technique sera probablement nécessaire pour évaluer le potentiel des activités concernant les produits primaires. L'application de l'ensemble de principes devra se faire par étapes sans oublier que l'objectif est une production compétitive sur le plan international. Toutes les composantes de l'ensemble sont indispensables et il ne faudra pas compter sur une solution de fortune. Voici les objectifs stratégiques à atteindre en priorité :

pouvoir compter davantage sur les cultures vivrières africaines et assurer la sécurité alimentaire aux niveaux de la famille, du pays et de la région

- diversifier la production de façon à élargir la base d'exportations et à s'assurer une plus grande valeur ajoutée
- accroître les recettes d'exportation tirées des produits primaires à l'état brut et transformés
- développer la coopération et le commerce entre les pays d'Afrique
- intensifier la coopération entre producteurs et consommateurs de produits primaires
- arrêter la désertification et inverser le mouvement de dégradation de l'environnement

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, il faudra s'attaquer aux problèmes suivants qui sont d'une importance critique et prendre des mesures qui permettent :

- d'améliorer les installations de transport et de stockage, y compris les ports, les routes et les points de collecte
- de rendre plus efficaces les services de recherche et de vulgarisation agricoles
- d'améliorer l'enseignement en milieu rural et de faire une plus large place à l'enseignement agricole à l'université et au lycée
- de fournir une assistance pour le conditionnement et le contrôle de la qualité, de mieux connaître les exigences des marchés extérieurs et de dynamiser la promotion
- de fournir des facilités bancaires et de crédit adéquates

- de recourir à des politiques de fixation des prix se référant au marché
- de mettre au point des façons culturales qui ménagent l'environnement
- de rompre avec la monoculture et de mettre au point des façons culturales qui permettent à l'exploitant de choisir entre différentes cultures
- de faire participer davantage le secteur privé à l'ensemble du processus
- d'encourager l'investissement étranger direct et de rechercher des associés étrangers pour des coentreprises visant à favoriser la commercialisation et la diversification
- d'encourager l'exploitation rentable des ressources forestières et piscicoles
- d'encourager la prospection minière
- d'établir des règles pratiques et raisonnables pour le fonctionnement des sociétés étrangères
- d'encourager la diversification à tous les niveaux et dans toutes les directions
- d'intensifier la coopération des producteurs

Ces mesures se situent certes au niveau national, mais l'Afrique ne pourra vraiment progresser que si la coopération régionale devient la clé de voûte de son effort. L'intensité et l'orientation de cet effort varieront selon les cas, mais il est une chose que les gouvernements africains peuvent faire seuls dès maintenant. Il s'agit des mesures à prendre pour encourager le commerce : à

savoir, notamment, la rationalisation des formalités et des documents de douane. la création d'un système d'immatriculation des véhicules à l'échelle de l'Afrique qui permette aux entreprises de camionnage d'opérer sur une base régionale; et la constitution de groupements régionaux appelés à s'occuper du transport international et qui permettraient d'avoir des coefficients de chargement rentables.

Ces recommandations auront besoin de l'appui de la communauté internationale. Quant aux pays industrialisés, ils devraient réorienter leur politique en se donnant notamment pour objectifs :

- d'apporter des ressources financières additionnelles importantes pour soutenir la stratégie en faveur du secteur primaire
- d'ouvrir davantage leurs marchés aux exportations africaines de produits primaires à l'état brut et transformés
- de faire mieux concorder l'assistance technique et les autres types d'aide avec les besoins de l'Afrique
- d'appuyer davantage la coopération entre producteurs et consommateurs.

Etant donné les efforts considérables que plusieurs pays africains ont déjà consentis sur la voie de la réforme macro-économique, cet appui est essentiel pour que le changement proposé porte ses fruits.

Le rapport avance l'idée qu'il faut créer un mécanisme de suivi pour veiller à l'application de ses recommandations. Les gouvernements auront besoin d'un appui et les organismes clés seront la Banque mondiale, la Banque

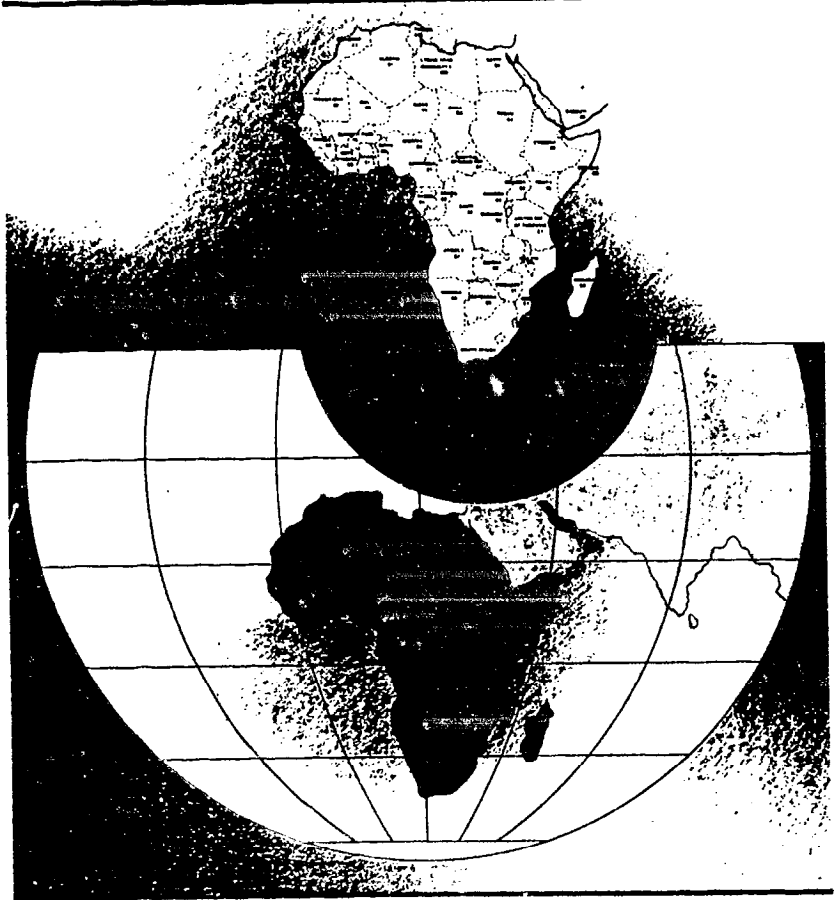
africaine de développement, le Fonds monétaire international et des organismes des Nations Unies, notamment la CNUCED, la CEA, la FAO et l'ONU. Il faudra faire chaque année le point des progrès accomplis et le Groupe estime que c'est le PNUD qui devrait être chargé de coordonner les activités des organismes et institutions et de suivre la situation.

Notre rapport ne prétend pas susciter un optimisme insouciant ni apporter une panacée. Il prend l'Afrique là où elle est, essaie de dissiper le pessimisme qui a paralysé les initiatives et affirme que les chances sont bien réelles à condition que le continent soit prêt à les saisir. Depuis plusieurs décennies, les conseillers et les praticiens de l'élaboration des politiques en Afrique soulignent la nécessité de se détourner de la production primaire et d'investir dans d'autres activités plus dynamiques. Or, cela ne sera possible qu'en accordant au secteur primaire une attention beaucoup plus grande que par le passé.

La politique et l'économie nous ont appris depuis très longtemps qu'il est difficile de rompre avec les modes de pensée et d'action traditionnels. Mais l'histoire nous apprend que l'on y gagne beaucoup. Le rapport affirme que le moment de cette rupture est arrivé pour l'Afrique. Les malheurs de ces dernières années ont, paradoxalement, créé une situation où il apparaît nettement possible de renverser complètement l'orientation de la politique du développement pour faire en sorte que le secteur primaire ne soit plus négligé mais utilisé comme il convient. Le succès sera la récompense des politiques novatrices.

CHAPITRE I

**LES PROBLEMES DU SECTEUR PRIMAIRE AFRICAIN :
VERS UNE SOLUTION**



Chapitre I

LES PROBLEMES DU SECTEUR PRIMAIRE AFRICAIN

1. Le contexte général

L'Afrique est plongée dans une crise profonde. Le rythme hésitant de son développement inquiète depuis longtemps. Les nombreux efforts faits sur le plan international témoignent des vieilles difficultés du continent. Son potentiel humain et matériel est immense. Et pourtant, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres régions du monde, sa situation a empiré.

Les vieux problèmes de l'Afrique sont bien connus : peu de ressources financières et des régions entières dans un état d'extrême pauvreté, un accroissement démographique rapide et un sous-développement profond. Sur les 42 pays les moins avancés, plus de la moitié (28) sont en Afrique. Fortement tributaire des produits de base, elle est particulièrement sensible aux chutes et aux larges fluctuations de leurs prix sur les marchés mondiaux. Pour couronner le tout, le climat ne lui épargne pas ses épreuves.

Tout ce qui s'est passé ces dernières années dans certains domaines a remis au premier plan les problèmes de l'Afrique et souligné le coût humain dévastateur auquel elle doit faire face - un coût qui prendra des proportions exorbitantes si les tendances actuelles ne sont pas inversées. Ces tendances donnent une urgence nouvelle aux problèmes de l'Afrique et leur liste est longue :

- a) Croissance économique, notamment par habitant, plus lente que dans le reste du monde, et même baisse du revenu par habitant;
- b) Population en augmentation rapide;
- c) Recettes d'exportation en baisse;
- d) Dépendance accrue à l'égard des importations de produits alimentaires qui n'ont cependant pas empêché la sous-alimentation et les famines de s'étendre;
- e) Dette extérieure grandissante et devenue maintenant paralysante, et forte réduction des apports de capitaux;
- f) Erosion constante du stock de capital;
- g) Faiblesse persistante des politiques officielles et de l'administration;
- h) Faiblesses persistantes dans le domaine des ressources humaines et dans l'application de la science et de la technologie;
- i) Détérioration profonde de l'environnement.

Ces facteurs ne sont pas nouveaux. Il faut remonter loin en arrière. Ce qui est nouveau, c'est qu'ils se sont maintenant conjugués et intensifiés pour créer un problème ayant les proportions d'une véritable crise à laquelle il faut s'attaquer de toute urgence si l'on veut éviter les désastres de la famine, de la malnutrition et de la maladie.

a) Croissance économique plus lente

Il y a déjà longtemps que la croissance économique du continent est plus lente que celle des autres régions, qu'elles soient en développement ou développées. Mais ce n'est que récemment que les taux de croissance sont tombés à des niveaux inquiétants dans tout le continent. Ils sont maintenant très bas, mis à part des exceptions importantes comme le Botswana et le Congo. En fait, considéré dans son ensemble, le continent africain est maintenant dans un état de quasi-stagnation économique. Sur les 50 pays qui le composent et en ce qui concerne le PIB, plus de 20 ont eu des taux de croissance négatifs dans les années 80. Dans six seulement la croissance a dépassé 2%.

Le revenu par habitant de l'Afrique en développement prise globalement a diminué chaque année depuis 1980, mais il s'est un peu amélioré très récemment.

**Taux de croissance annuels moyens du PIB et du PIB
par habitant
Régions en développement
(Pourcentages)**

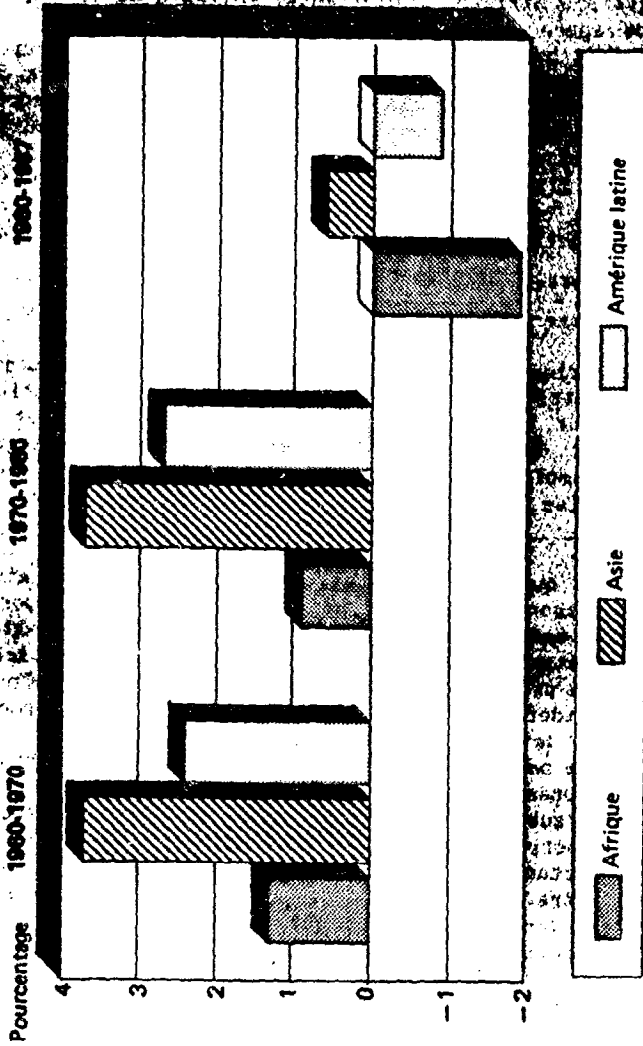
Régions	PIB réel			PIB réel par habitant		
	1960-1970	1970-1980	1980-1987	1960-1970	1970-1980	1980-1987
Afrique	4,1*	4,1	1,3	1,3*	0,9	-1,9
Asie	6,2	6,2	3,2	3,7	3,7	0,6
Amérique latine	5,3	5,4	1,3	2,4	2,7	-0,9

Source : CNUCED.

* Non compris la Jamahiriya arabe libyenne.

Pour beaucoup il est difficile de visualiser ce que cette situation signifie. Songeons que le continent compte plusieurs centaines de millions d'êtres humains qui vivent sans abri décent, avec la brousse pour seule protection, et en une année gagnent beaucoup moins d'argent qu'une famille occidentale n'en dépense pour un repas au restaurant, et nous commencerons à voir le problème dans sa cruelle vérité. Les soins de santé sont au mieux très insuffisants et au pire font totalement défaut, la malnutrition est le compagnon familier de l'enfant et l'enseignement est pratiquement inexistant. Les choses vont en empirant.

Graphique 1
CROISSANCE DU REVENU PAR HABITANT



Source : CNUCED, Manuel de méthodes de comptabilité nationale, Supplément 1988, New York, 1988.

b) Population en augmentation rapide

La population de l'Afrique, qui compte maintenant quelque 550 millions d'habitants, augmente de plus de 3% chaque année. A ce rythme elle atteindra près de 740 millions d'habitants dans 10 ans. En dehors d'exceptions notables comme le Botswana et le Rwanda, la plupart des pays du continent ont une population qui augmente beaucoup plus vite que leur production vivrière, et l'insécurité alimentaire, qui est déjà un problème, s'aggrave. Si la sécurité alimentaire est importante du point de vue économique car un travailleur bien nourri est beaucoup plus productif, elle l'est encore plus sur le plan moral.

c) Recettes d'exportation en baisse

L'Afrique est, de toutes les régions, plus tributaire des produits de base pour ses recettes d'exportation: normalement ces produits représentent entre 85 et 95 pour cent du produit total des ventes à l'étranger, selon l'ampleur des fluctuations de leurs prix. Hors combustibles, qui ont été exclus de la présente étude 1/,

1/ Bien que les exportations de combustibles aient représenté en 1987 63 pour cent des recettes d'exportation totales de l'Afrique, nous avons choisi d'exclure le pétrole brut de la plupart de nos considérations. Si la production et les exportations de brut influent considérablement sur le PIB et les recettes d'exportation de l'Afrique considérée globalement, il n'en reste pas moins que la majorité des pays du continent échappent à cette influence. Il n'y a pas plus de 9 pays sur les 50 et quelque du continent pour lesquels le pétrole représente plus de 10 pour cent des exportations. Les influences auxquelles sont soumises l'offre et la demande de pétrole sont complexes et dépendent de facteurs qui, dans une large mesure, n'appartiennent qu'au marché pétrolier. Notre analyse des problèmes du secteur africain des produits de base est donc axée essentiellement sur les produits non pétroliers.

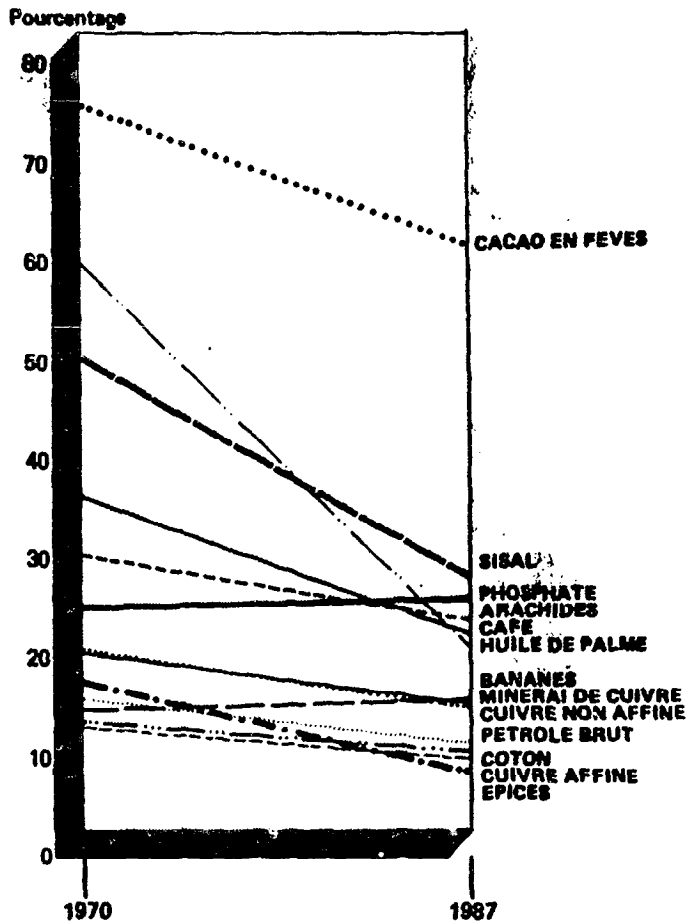
les produits primaires ont fait gagner à l'Afrique 18 milliards de dollars sur les marchés internationaux en 1988. Ce chiffre représentait une baisse de 26 pour cent en valeur réelle par rapport à 1980 et de 35 pour cent par rapport à 1970.

Cette baisse est imputable à la fois aux problèmes fondamentaux de l'Afrique (et par voie de conséquence à son recul sur les marchés mondiaux) et à la détérioration de ses termes de l'échange. En 1988, l'Afrique a perdu du terrain sur les marchés du cacao, du café, du coton et du cuivre, dans des proportions allant de 20 à 40 pour cent par rapport à ses parts de marché de 1970. Rares sont les cas où les exportateurs africains ont pu maintenir leur position (Graphiques 2 et 3).

Les termes de l'échange n'ont pas été favorables à l'Afrique dans les années 80. Depuis 1980, année d'un sommet atteint en comptant le pétrole, ils n'ont cessé de se détériorer, en raison surtout de la faiblesse des marchés des produits primaires, et en 1988 ils avaient baissé globalement de 40 pour cent. Cette dégradation les laissait cependant à la fin de la décennie dans une situation meilleure que celle du début des années 60. Mais elle n'en a pas moins compté pour beaucoup dans la diminution, en valeur réelle, des recettes d'exportation de l'Afrique pendant les années 80. Les 18 milliards de dollars qu'ont procurés les produits non pétroliers font pâle figure à côté des 17,2 milliards qu'a nécessités en 1987 (dernière année pour laquelle nous disposons de données complètes) le service de la dette ou des 13 milliards qu'ont coûté en 1988 les importations de produits alimentaires.

A cette diminution sont venues s'ajouter des fluctuations considérables d'une année à l'autre. Trop nombreux ont été les cas où les recettes d'exportation, comme pour la bauxite de Guinée et le coton du Burkina Faso, ont fluctué de plus de 50 pour cent par rapport à leur valeur tendancielle.

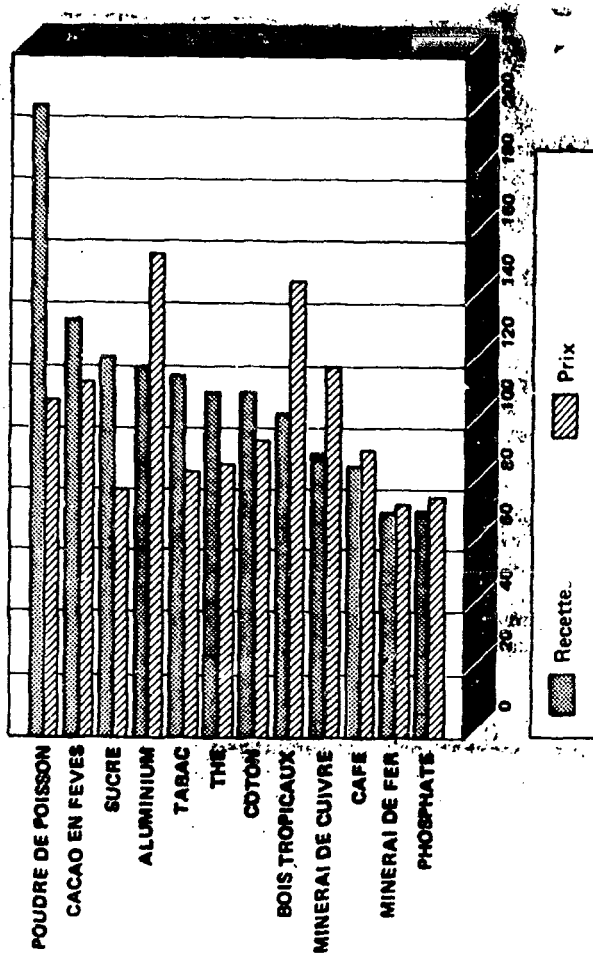
**Graphique 2
PARTS DES EXPORTATIONS AFRICAINES
SUR LE MARCHÉ MONDIAL,
1970 et 1987**



Source : CNUCED, Commodity Yearbook 1989 (anglais seulement),
New York 1989.

Note : Il s'agit de produits qui représentaient plus de 10% du total
mondial en 1970.

Graphique 3
RECETTES ET PRIX A L'EXPORTATION
1988



Source : CNUCED, Commodity Yearbook 1988 (anglais seulement), New York, 1988.
 Note : Indices, 1982 = 100.

La forte dépendance de l'Afrique à l'égard des produits primaires fait que ces changements et ces fluctuations sont particulièrement difficiles à supporter sans désorganiser en profondeur les économies nationales.

d) Dépendance accrue à l'égard des importations de produits alimentaires

La situation alimentaire de l'Afrique est grave. Au sud du Sahara, la consommation dépasse déjà la production vivrière de 10 millions de tonnes par an. Le déficit vivrier pour l'ensemble de l'Afrique excède 30 millions de tonnes. Dans le même temps, il y a de plus en plus d'Africains sous-alimentés et le FIDA estime qu'ils étaient quelque 140 millions en 1983-85, soit près d'un Africain sur quatre.

Les perspectives sont effrayantes. En Afrique subsaharienne, si les taux de la production vivrière et de l'accroissement démographique restaient les mêmes, la consommation pourrait dépasser la production d'environ 50 millions de tonnes dans les dix années qui restent avant l'an 2000. Dans les hypothèses les plus optimistes et pour les céréales seulement, les besoins d'importation de l'Afrique en l'an 2000 dépasseraient, selon les estimations, 45 millions de tonnes, réparties à peu près également entre l'Afrique septentrionale et l'Afrique au sud du Sahara.

Il est utopique de penser que l'Afrique pourra payer des importations alimentaires de cet ordre sur les marchés mondiaux. Ses importations de blé et de riz ont déjà plus que quadruplé en volume depuis 1970 alors que ses principales exportations diminuaient. Plus grave encore, même si elle devait recevoir une aide alimentaire équivalente en quantité, il serait matériellement impossible de l'acheminer et de la distribuer à ceux qui en ont besoin. Quelles que soient les réserves qui s'imposent avec ce

genre d'estimations, il est incontestable que l'Afrique va au-devant d'un problème colossal si rien n'est fait pour y répondre.

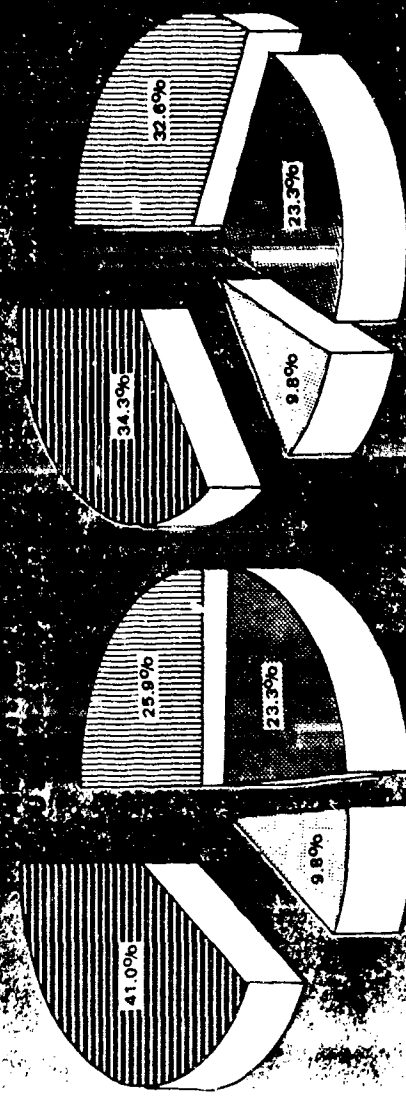
Mauvais état sanitaire, malnutrition et morbidité aggravés par des régimes alimentaires inadaptés constituent déjà un handicap majeur qui freine le développement. S'il est apparu des maladies nouvelles qui ont retenu l'attention de l'opinion mondiale, il en est d'autres qui, loin de reculer, ont vu leur incidence augmenter avec l'émergence de souches plus virulentes et plus résistantes. Avec les perspectives actuelles ces facteurs ne pourront que s'aggraver.

Il y a lieu de penser que le mouvement d'amélioration des taux de mortalité constaté jusqu'en 1980 s'est inversé. Les taux moyens de natalité ont baissé mais la proportion des cas de malnutrition infantile a augmenté.

e) Dette extérieure grandissante et devenue paralysante, et forte réduction des apports de capitaux

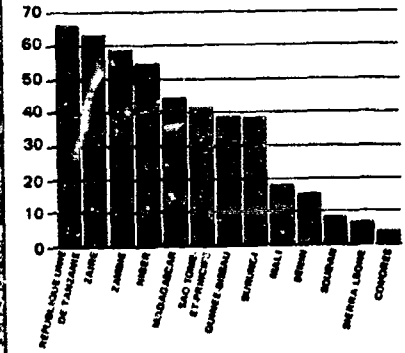
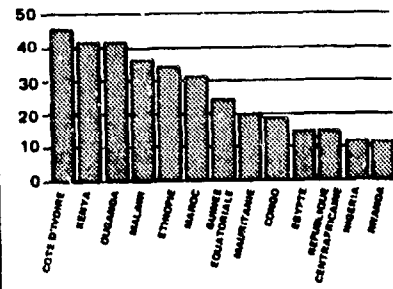
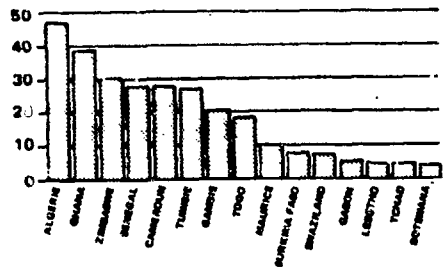
La dette internationale de l'Afrique a fortement augmenté depuis le milieu des années 70. Elle est passée de 108 milliards de dollars en 1980 à près de 220 milliards de dollars en 1987. Son service a absorbé une proportion de plus en plus forte des réserves de change du continent (Graphiques 4 et 5). En 1988, l'Afrique a affecté 26 pour cent environ de ses recettes d'exportation au service de la dette, mais elle aurait dû lui en consacrer 33 pour cent si elle avait honoré la totalité de ses engagements officiels.

ANALYSE DES REVENUS DE PORTAUX



Service de la dette
 Produits alimentaires
 Combustibles
 Solde disponible

Source : CNUCED
Supplément



Source : Banque mondiale/PNUD, African Economic and Financial Data, 1989.

Note : Les ratios indiqués pour chaque pays correspondent aux obligations au titre du service de la dette calculées en pourcentage des exportations.

Le solde des transferts financiers à destination de l'Afrique est la résultante des divers mouvements de capitaux publics et privés dans les deux sens et, par la force des choses, il varie d'une année à l'autre. Les apports financiers publics ont augmenté au cours des deux ou trois dernières années mais des sorties de capitaux les ont contrebalancés, ce qui fait que les transferts nets ont dans l'ensemble diminué. De 12,7 milliards de dollars en 1982 (en dollars de 1987) qui représentent le sommet des années 80, ils ont baissé pour arriver à un solde négatif de 2,1 milliards de dollars en 1987, mais des estimations de la CNUCED donnent à penser qu'ils ont été positifs en 1988 (1,7 milliard de dollars). Les prêts bancaires internationaux font apparaître une très forte instabilité et l'investissement étranger direct, qui était passé de 1,1 milliard de dollars à 2,4 milliards entre 1980 et 1982, est tombé à 0,8 milliard de dollars en 1987.

f) Erosion constante du stock de capital existant

La détérioration régulière que subit le capital matériel de l'Afrique est à mettre en relation avec la pénurie de ressources financières mais elle est liée aussi à plusieurs autres facteurs. Les importations africaines de machines et de matériel de transport sont passées d'environ 35 milliards de dollars en 1981 à moins de 22 milliards en 1985 et 1986, soit un recul en valeur réelle de près de 40 pour cent. Il n'est donc pas étonnant que dans des pays dont le stock de capital se détériore et qui ont du mal à l'entretenir et à se procurer à l'étranger les facteurs de production nécessaires, les taux d'utilisation de la capacité du secteur manufacturier aient considérablement baissé.

Des estimations de l'ONU montrent qu'environ 25 pour cent des routes à revêtement en dur et une proportion plus forte encore des routes non goudronnées exigent d'importants travaux de remise en état ou de reconstruction

que l'Afrique ne peut pas entreprendre faute de ressources. Par voie de conséquence, le coût des transports routiers a fortement augmenté.

g) Faiblesse de l'administration publique

Les difficultés de l'administration des pays africains tiennent à plusieurs facteurs dont, notamment, le manque de cadres supérieurs dûment formés et expérimentés. Mais elles tiennent aussi au fait que ces pays n'ont pas d'expérience institutionnelle sur la façon dont les choses doivent se faire si l'on veut préférer la cohérence dans la durée à un opportunisme politique à courte vue.

Elles se manifestent de plusieurs façons. Nombre de gouvernements ont négligé les questions économiques ou n'ont pas su s'en occuper. Les préoccupations politiques et militaires prennent souvent le pas.

L'armée a été et reste un gros poste de dépenses et absorbe une part importante des modestes ressources en devises de l'Afrique. La part des dépenses militaires dans les budgets africains s'est située aux environs de 12 pour cent en 1980 et de 11 pour cent en 1985.

Une bonne administration est elle aussi d'une importance critique. Les faiblesses de l'administration publique se constatent un peu partout en Afrique, à tous les niveaux de la bureaucratie. Répondre aux questions en temps voulu, donner aux personnes privées ou aux sociétés les renseignements qu'elles demandent et prendre rapidement les bonnes décisions sont d'une grande importance. S'il est certes souhaitable d'établir un équilibre entre la nécessité de centraliser et de décentraliser les décisions - et nous reconnaissons qu'à cet égard d'importantes réformes ont été entreprises ces dernières années -, nous pensons cependant que dans beaucoup de pays d'Afrique

la balance penche toujours trop en faveur de la centralisation des décisions. Avant d'opter pour une décentralisation qui doit accélérer et améliorer les décisions, il faut toutefois être sûr que les bureaucraties locales sont en mesure de prendre des décisions efficaces au moment voulu et ont les pouvoirs et les motivations nécessaires pour le faire. Face à la concurrence qui s'intensifie sur les marchés mondiaux, l'Afrique ne peut plus se permettre toutes ces carences qui rendent difficile le lancement d'une entreprise sur son sol. Pour surmonter ces problèmes, il faudra des délégations de pouvoirs nettes et précises et un souci du détail qui n'ont pas été jusqu'à présent la marque distinctive de l'Afrique. Quelques pays, dont la République centrafricaine, le Ghana et la Guinée, prennent des dispositions pour réformer leur administration publique. Leur exemple doit être suivi plus largement.

h) Faiblesses persistantes dans le domaine des ressources humaines et dans l'application de la science et de la technologie

Le retard de l'Afrique dans le domaine des qualifications et de l'expérience professionnelle est déjà important et il va en s'aggravant. L'Afrique est de moins en moins en mesure de donner une éducation à sa population qui ne cesse d'augmenter et la qualité de ses établissements d'enseignement a considérablement baissé. Déjà très modestes au départ, les dépenses d'enseignement par habitant n'ont cessé de diminuer. Les chiffres de l'UNESCO montrent qu'elles sont passées de 32 dollars en 1980 à 15 dollars en 1987. A titre de comparaison, rappelons que pour l'ensemble des pays en développement elles sont restées pratiquement inchangées pendant la même période. Sur les 550 millions d'Africains, les analphabètes sont maintenant 125 millions.

La situation est critique et elle ne fera qu'accentuer les difficultés actuelles. En Afrique, le secteur public comme le secteur privé souffrent l'un et l'autre d'insuffisances graves qu'il s'agisse de l'infrastructure de direction et de gestion, des compétences administratives, des qualités qui font les chefs d'entreprise ou des moyens de recherche. Quel que soit le critère - taux d'alphabétisation, pourcentage de la population d'âge scolaire entrant dans l'enseignement secondaire et à l'université ou pourcentage d'étrangers dans l'enseignement, les carrières scientifiques et les postes de cadres supérieurs - l'Afrique subsaharienne est au bas de la hiérarchie du monde en développement pour ce qui est des ressources humaines.

Les pays d'Afrique n'ont pas assez investi dans la création de moyens autochtones en matière de science et de technologie. Les programmes d'assistance internationaux, quant à eux, ne se sont pas assez occupés de l'efficacité de la formation.

Beaucoup de ces faiblesses critiques auraient pu être évitées si les problèmes n'avaient pas été aussi graves dans les administrations publiques.

i) Détérioration profonde de l'environnement

L'environnement est en train de se détériorer profondément en Afrique sous l'effet d'un processus autonome de désertification, de déboisement et de dégradation des sols qui est en relation étroite avec l'accroissement rapide des populations. Les déserts reprennent chaque année aux terres agricoles 6 à 7 millions d'hectares, soit à peu près deux fois la taille de la Belgique, mettant ainsi directement en péril les moyens de subsistance de quelque 60 millions d'Africains.

Le déboisement progresse à toute allure. Sur les 700 millions d'hectares de forêts, les cultures itinérantes et les coupes anarchiques en font disparaître 3 ou 4 millions en une seule année. Le responsable est la pression démographique : les terres agricoles de même que le bois de chauffage sont de plus en plus recherchés par une population déjà importante et dont les effectifs vont en augmentant. C'est donc le souci de la survie qui accélère la détérioration de l'environnement.

Les sols se dégradent dans la plupart des pays d'Afrique. Le phénomène - dû à la désertification, à l'érosion par les eaux et les vents et à la salinité - touche au moins 80 pour cent des parcours et une forte proportion des régions de cultures sèches. Plus de 60 pour cent des terres consacrées à ce type de culture sont désertifiées. Pour des pays comme l'Ethiopie, le problème causé par les pertes de terres dues à l'érosion des sols est particulièrement grave.

Cette dégradation a un effet catastrophique sur la fertilité des sols et par conséquent sur la production primaire. Dans la plupart des pays d'Afrique, la fertilité est en régression et l'équilibre écologique des pâturages est compromis. Cette détérioration a tendance à frapper les régions les plus pauvres du continent. Pour l'inverser, il faut améliorer considérablement la gestion des terres agricoles et des forêts ainsi que les mesures destinées à les défendre. La dégradation des sols allant souvent de pair avec la pauvreté, il sera dans bien des cas impossible de l'arrêter sans une accélération du développement économique et sans une aide extérieure importante.

2. Le cadre des problèmes du secteur primaire africain

a) Le potentiel

Si nous avons insisté autant sur le contexte général, c'est parce qu'il est important pour le secteur primaire. Une chose est certaine, l'échec de ce dernier n'est pas imputable à un manque de potentiel. Le continent africain, en dépit de ses problèmes, a un potentiel économique énorme. La situation varie certes d'un pays à l'autre, mais dans l'ensemble il dispose de terres immenses sur lesquelles on pourrait développer la production vivrière et les autres productions végétales. Les possibilités sont grandes d'accroître la production des cultures d'exportation existantes et d'élargir la gamme des productions exportables ou de transformer les produits actuellement exportés à l'état brut, ou encore de se lancer dans l'industrie. Les ressources minérales et énergétiques sont largement inexploitées, et la production de bois pourrait être augmentée sans danger pour l'environnement - à vrai dire, si la gestion était meilleure, la production pourrait même être accrue tout en améliorant la situation écologique. L'Afrique pourrait faire un meilleur usage de ses ressources en eau. Ses fleuves et ses lacs de même que ses eaux maritimes devraient lui permettre de développer considérablement sa production de poisson. Elle pourrait également mieux utiliser ses ressources en eau aux fins de l'irrigation, notamment à petite échelle. Elle exploite moins de 4 pour cent de son potentiel hydro-électrique. Les beautés naturelles du continent devraient à l'évidence permettre un développement considérable du tourisme. Les possibilités existent donc et elles sont immenses, mais sans un changement radical des comportements et des actes elles ne serviront pas à grand chose.

Nous savons aussi que les moyens d'améliorer les résultats du secteur sont pour la plupart bien connus et qu'en outre ils sont à la portée de beaucoup. Si l'on n'arrive pas à inverser les tendances actuelles, les conséquences seront graves, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour la communauté internationale.

Dans le chapitre suivant nous proposons des mesures qui, à notre avis, sont essentielles pour renverser la situation du secteur primaire africain 2/.

Les pays d'Afrique diffèrent par la taille, le chiffre et la densité de population, les ressources naturelles et la situation par rapport au littoral. Ils diffèrent aussi largement par le degré de développement économique, les niveaux des revenus et les politiques économiques qui ont été mises en oeuvre. Ils ont en revanche un point commun : ils sont fortement tributaires des produits de base. Mais le degré de dépendance varie. Il y a, toutefois, pas moins de 11 pays ou territoires qui doivent à un seul produit les trois quarts au moins de leurs recettes d'exportation : Botswana (diamants); Burundi, Ethiopie, Ouganda et Rwanda (café); Cap-Vert (poisson); Guinée (bauxite); Libéria (minerai de fer); La Réunion (sucre); Somalie (bétail); et Zambie (cuivre). Dans le présent rapport, nous devons donc placer nos recommandations dans un cadre général, mais nous admettons volontiers

2/ Dans le présent rapport, l'expression "secteur primaire" s'entend d'activités économiques qui relèvent de ce que l'on appelle communément la production primaire. Elle englobe l'agriculture, la foresterie, la pêche et l'industrie extractive. Beaucoup d'autres activités ont un rapport avec la production primaire ou le secteur primaire mais l'analyse économique préférera parler alors d'activité industrielle (secondaire) ou de services (tertiaire).

qu'il y a des cas où elles ne seraient pas applicables dans leur intégralité et que dans la totalité des cas elles ne seront applicables qu'après avoir été adaptées à la situation locale.

b) L'importance des produits de base

Nous avons déjà noté que l'Afrique était plus tributaire que toute autre région de ses exportations de produits de base. Cette dépendance est non seulement d'une importance critique pour les revenus d'origine extérieure, mais elle l'est aussi pour le revenu total des pays considérés. Le secteur primaire fournit près de la moitié du revenu national dans quelques pays, producteurs ou non de pétrole, et 90 ou 100 pour cent des recettes d'exportation dans la plupart des pays du continent.

En outre, la population africaine, dont les deux tiers vivent en dehors des villes, tire ses moyens d'existence de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'industrie extractive, et du commerce de leurs produits.

Le secteur agricole non seulement couvre les deux tiers environ des besoins alimentaires de l'Afrique et lui procure une bonne part de ses recettes d'exportation, mais encore il a contribué largement à l'épargne intérieure et aux recettes publiques. C'est donc à lui que nous nous intéresserons surtout, mais sans oublier l'industrie extractive dont la production et les exportations sont également importantes en Afrique où 7 pays tirent des minéraux autres que les combustibles plus de 50 pour cent de leurs recettes d'exportation.

c) Les raisons de l'échec

Le rôle du secteur primaire dans le développement économique a donc été capital et le restera pendant longtemps encore. C'est à son échec qu'est imputable dans une large mesure la crise économique de l'Afrique dont il est à la fois un des agents et l'une des victimes.

Les facteurs extérieurs n'ont pas été non plus d'un grand secours. La consommation globale de la quasi-totalité des principaux produits d'exportation de l'Afrique continue d'augmenter. Néanmoins, les prix des produits primaires autres que le pétrole se sont moins bien comportés que ceux des articles manufacturés. Leurs termes de l'échange par rapport à ces articles ont fluctué mais se sont dans l'ensemble dégradés depuis 1960, et pour les trois dernières années ont été plus défavorables qu'ils ne l'avaient jamais été depuis cette année-là.

Les facteurs extérieurs ne sont cependant pas les seuls responsables. D'autres pays en développement dans d'autres régions ont eu, eux aussi, des problèmes de débouchés et ils ont quand même progressé alors que l'Afrique accentuait son retard.

Il y a bien d'autres raisons à l'échec du secteur primaire africain, dont témoignent la faiblesse de sa productivité et le manque de compétitivité de sa production. En voici quelques-unes : politiques officielles peu judicieuses, administration et organisation rétrogrades, manque d'agronomes et d'agents de vulgarisation, mauvaise connaissance des marchés internationaux, absence d'investissements dans les transports et autres infrastructures essentiels à une production rentable et concurrentielle, enfin une politique économique qui ne présentait guère d'attrait pour les investisseurs étrangers. Ces facteurs se sont conjugués pour donner un environnement qui ne se prêtait pas au maintien, et à plus forte raison

à l'amélioration, de la productivité et de la compétitivité, et dans lequel il était impossible d'améliorer la production primaire pour répondre aux besoins de l'Afrique.

Le secteur primaire restera d'une importance capitale pour le développement économique de l'Afrique pendant très longtemps. Pourtant les gouvernements ne lui ont généralement pas accordé toute l'attention voulue. Nous reconnaissons aussi que la politique des produits de base doit être replacée dans le contexte plus large du développement économique.

Le Groupe d'experts souligne que c'est aux gouvernements et aux peuples africains eux-mêmes qu'il appartient au premier chef de renverser la situation de l'économie africaine. Cela dit, ils ne pourront y arriver seuls - la communauté internationale a une lourde responsabilité en ce qu'elle doit compléter leurs efforts et veiller à ce que les politiques menées en-dehors de l'Afrique ne contrarient pas les efforts importants que la région doit faire elle-même.

Face aux problèmes que posait à la plupart des produits de base un environnement international difficile et dominé par la concurrence, beaucoup ont pensé que des accords internationaux de produit faciliteraient les choses. A diverses époques dans le passé, plusieurs de ces accords ont bien fonctionné et rempli un rôle utile de stabilisation et c'est le cas encore pour celui du caoutchouc. Mais, comme beaucoup de ces accords étaient mal structurés, mal soutenus par les participants et mal dotés en ressources financières, le mécanisme de stabilisation des prix, mis à part quelques exceptions notables, n'a pas résisté au grave déséquilibre de l'offre et de la demande. La nécessité d'une coopération entre consommateurs et producteurs aux niveaux régional et global est aujourd'hui certainement aussi grande que par le passé. Cette coopération peut aller du partage des informations à la stabilisation des prix et des revenus en passant par la collaboration des chercheurs, la promotion commerciale et le développement des marchés.

Des accords internationaux de produit bien structurés peuvent, dans leurs limites, remplir une fonction utile à condition d'être dûment soutenus à la fois par les pays producteurs et les pays consommateurs. Pour deux produits qui présentent un grand intérêt pour l'Afrique, le café et le cacao, la nécessaire coopération entre producteurs et entre producteurs et consommateurs fait encore défaut. Des initiatives ont maintenant été prises pour renégocier un nouvel accord international sur le café. Quelle que soit la tournure que prennent les choses pour les accords internationaux de produit, les changements que les gouvernements africains devront, à notre avis, apporter de leur propre chef garderont toute leur importance. Il s'agirait notamment de continuer les programmes de réforme et d'adopter, pour le secteur primaire, des stratégies et des politiques nationales qui prennent en compte la nécessité de renforcer considérablement la coopération régionale.

L'industrie extractive pourrait contribuer beaucoup plus au développement économique de l'Afrique. Certes, une meilleure politique macro-économique, une meilleure gestion, une meilleure infrastructure matérielle et sociale en milieu rural et d'autres mesures de ce genre arrangeraient les choses, mais il est probable que la dépendance à l'égard de l'investissement privé étranger restera cruciale. Des gouvernements de certains pays d'Afrique ont conclu avec des sociétés étrangères des arrangements pratiques efficaces qui ont fonctionné à la satisfaction des deux parties - c'est le cas par exemple de la Guinée pour la bauxite - et plusieurs pays africains ont promulgué des codes d'investissement rénovés ou mis en oeuvre des réformes d'orientation visant à favoriser l'investissement. La plupart des pays du continent devront, toutefois, mettre en place un cadre de politique générale plus attractif pour les investisseurs que celui qui existe actuellement.

Quant à l'accès aux marchés, la question prend une importance extrême si l'Afrique veut réussir à accroître sa production primaire dans sa composition actuelle tout en la rendant plus compétitive, ou bien à la diversifier en y ajoutant des produits nouveaux ou des produits transformés. Nous pensons, et des études récentes du FMI et de la Banque mondiale corroborent notre opinion, que malgré les avantages de la Convention de Lomé et les préférences accordées aux pays les moins avancés, les pays développés n'ouvrent pas leurs marchés autant qu'il le faudrait eu égard aux besoins des pays en développement d'Afrique ou autant qu'ils le pourraient s'ils s'abstenaient de pratiquer des politiques protectionnistes d'un égoïsme étroit et acceptaient de jouer le jeu.

Cette situation a des conséquences particulièrement importantes pour les pays d'Afrique qui appliquent des programmes de réforme avec beaucoup de courage et une grande volonté politique. Plus de 30 pays ont maintenant entrepris de tels programmes. Certains se sont attachés à appliquer leurs programmes pendant 5 ou 6 ans et sont déterminés à continuer sur cette voie. Il est, toutefois, hautement probable que ces programmes échoueront si la communauté internationale n'envisage pas ses responsabilités globales dans une perspective plus large.

Le Fonds et la Banque mondiale se sont penchés sur la situation macro-économique de quelques pays, et des ressources ont été fournies sous certaines conditions, conditions qui sont souvent considérées comme étant excessivement rigoureuses. S'agissant de l'investissement étranger direct dans ces pays, le Fonds et la Banque mondiale ne sont investis d'aucune responsabilité et n'ont aucun pouvoir direct. L'un et l'autre ont en revanche un pouvoir de persuasion très étendu mais ils ne s'en sont pas suffisamment servis pour garantir aux pays qui entreprennent de diversifier et d'élargir leur production un accès adéquat aux marchés des pays industriels. Pour être trop attentifs aux éléments macro-économiques, ils

oublie l'un et l'autre d'ajouter à l'équation une variable d'une portée plus large, qui est la situation en matière de politique commerciale.

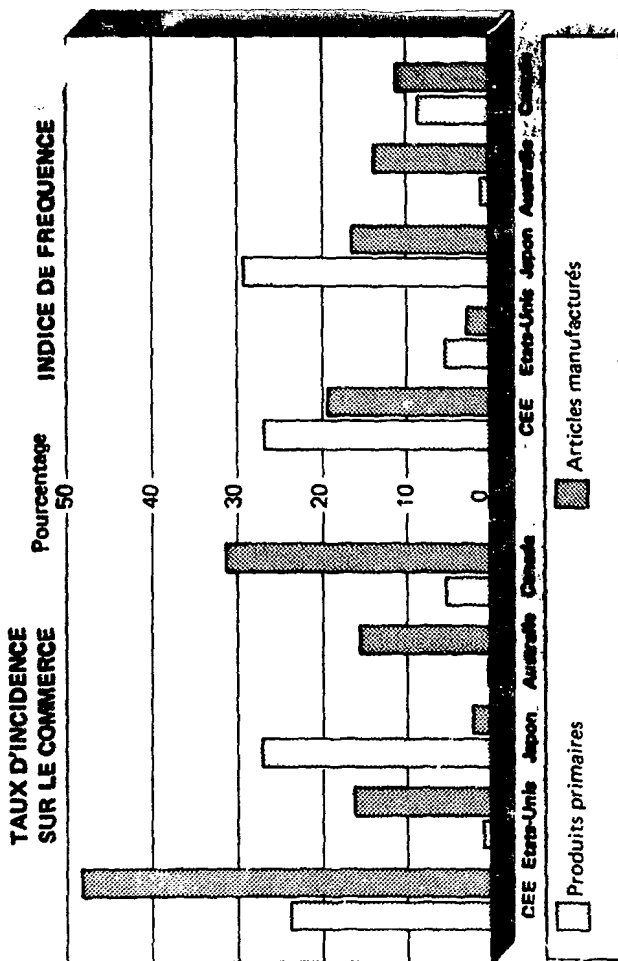
Il est évident aussi que de nombreuses sociétés multinationales sont convaincues que, malgré une réduction des mesures protectionnistes officielles des pays développés, la protection administrative, à savoir notamment les clauses de sauvegarde, les mesures antidumping et les règles d'origine, sont utilisées plus facilement et de façon plus arbitraire, en particulier par les Etats-Unis et la Communauté européenne.

Cela étant, on peut être sûr que les milieux d'affaires internationaux ne consacreront pas des sommes considérables à des investissements à vocation exportatrice en Afrique s'ils pensent que l'accès aux marchés des pays industrialisés, en particulier, risque d'être complètement fermé. Un doute suffit pour empêcher l'investissement.

Nous considérons que la solution de ce problème contribuerait au redressement du secteur primaire africain ainsi qu'à la diversification et à l'élargissement régulier de sa base de production. Ce n'est pas seulement la situation économique au sens large du terme de certains pays qui doit retenir l'attention. Les politiques commerciales qui pénalisent ces pays et la question de l'ouverture des marchés extérieurs à une production nouvelle et élargie constituent aussi un élément d'une importance cruciale.

Graphique 6 L'INCIDENCE DES OBSTACLES NON TARIFAIRES

(1986)



Source : Banque de données commerciales de la CNUCED.

Note: Le taux d'incidence sur le commerce correspond au pourcentage des échanges effectifs pâtissant des obstacles non tarifaires. Aucune indication n'est donnée quant au poids de l'incidence. L'indice de fréquence correspond au pourcentage de tous les produits et articles pâtissant des obstacles non tarifaires. Ici non plus, aucune indication n'est donnée quant au poids de l'incidence.

d) Quelques exemples de réactions

Les difficultés du développement de l'Afrique que nous venons d'illustrer ont déjà suscité des réactions dans les pays africains eux-mêmes. Nombre d'entre eux se sont lancés dans de grandes réformes d'orientation qui ont pour cible le secteur primaire. Ainsi ont-ils pu obtenir un redressement de la production et des exportations du secteur depuis 1984, parfois contre-balancé en partie par des baisses de prix. D'autres, en revanche, n'ont pas encore adopté de véritables réformes.

Nous reconnaissons que pour la plupart des principaux produits primaires du continent, les perspectives des marchés ne paraissent pas favorables. Pour nombre d'entre eux, l'offre mondiale a eu tendance dans le passé à excéder la consommation globale, malgré l'augmentation de cette dernière et le bas niveau des prix internationaux. Il va de soi que les perspectives des marchés doivent être jugées prudemment quand on envisage des programmes en faveur de tel ou tel produit. Mais le plus important est de savoir vendre plus que les autres en dépit de cette situation difficile, comme l'ont montré certains concurrents de l'Afrique qui ont élargi leurs parts de marché pour des produits qui sont importants pour elle.

La communauté internationale a réagi elle aussi. A la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et conformément à leurs responsabilités respectives, les institutions des Nations Unies ont, dans la mesure où elles le pouvaient, modifié leurs programmes de travail pour tenir compte des priorités du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Collectivement, les institutions financières internationales et les organismes d'aide au développement en particulier augmentent leurs apports nets de ressources

à l'Afrique. Le FMI, auquel l'Afrique a transféré plus de ressources qu'elle n'en recevait, a essayé de remédier à cet état de choses. Les versements nets du FIDA ont augmenté et des ressources additionnelles émanant de l'IDA-8 et de la Banque africaine de développement devraient constituer un bon appoint.

e) **Que faut-il faire en plus ?**

Ces efforts, comme ceux qui sont faits par ailleurs, sont utiles mais ils ne suffiront pas : il faudra en plus transformer en profondeur non seulement le secteur primaire lui-même mais aussi les politiques qui le pénalisent et renforcer l'appui de la communauté internationale - donateurs multilatéraux et bilatéraux, institutions financières et éventuels investisseurs étrangers du secteur privé.

Le Groupe a eu des consultations très poussées avec les organismes des Nations Unies. Il a aussi fait faire des études et des analyses pour compléter la documentation déjà disponible sur le secteur primaire africain, et il a constaté que leurs évaluations et leurs conclusions concordaient sur bien des points. Elles différaient un peu sur la nature des problèmes et leurs causes mais étaient largement d'accord sur ce qu'il faut faire.

Des ressources financières additionnelles sont nécessaires, comme le montre bien la récente étude 3/ de la Banque mondiale, mais à elles seules elles ne résoudront pas le problème. Il faut aussi que les gouvernements et les diverses entités changent leurs comportements; cette obligation vise :

3/ Banque mondiale : Sub-Saharan Africa: From crisis to Sustainable Growth (Washington, D.C.) 1989.

- a) l'Afrique;
- b) l'Europe, les Etats-Unis, le Japon, l'URSS et les autres pays industrialisés;
- c) les organisations internationales et non gouvernementales.

3. Les éléments essentiels de l'approche recommandée

Indépendamment des ressources financières et des changements de comportements, il faut également que les gouvernements africains et la communauté internationale organisent autrement leur approche des problèmes du secteur primaire africain.

Les pays d'Afrique dans leur ensemble doivent rapidement se mettre mieux en mesure :

- de nourrir leurs populations;
- de développer et de diversifier leur économie;
- de protéger et de restaurer leur environnement;
- d'améliorer leur niveau de vie;
- de payer pour ce qu'ils font.

Sans un secteur primaire performant ils n'y arriveront jamais. A mesure qu'avance le développement économique, l'importance relative du secteur primaire diminue inéluctablement avec le temps. La rapidité de ce déclin est fonction du développement lui-même. Or, dans le contexte africain, la voie la plus évidente vers une transformation générale passe, paradoxalement, par un renforcement du secteur primaire. Notre mandat vise directement les produits de base, mais il n'en est pas moins vrai que les changements nécessaires seront impossibles sans une politique macro-économique et un cadre institutionnel qui permettent et encouragent une expansion de la production, un accroissement de la productivité et une amélioration de la compétitivité.

Quelques gouvernements ont commencé à mettre en place un cadre de cette nature, tout en s'orientant vers des politiques macro-économiques et des mesures connexes visant à améliorer l'infrastructure administrative et les conditions offertes aux investisseurs. Ces politiques sont une condition indispensable au renversement de la situation du secteur primaire mais, à elles seules, elles ne sont pas suffisantes.

Il est donc nécessaire de faire délibérément une plus large place au secteur primaire dans la planification, l'établissement des budgets et l'élaboration des politiques de chaque pays africain. Cet objectif exige, toujours dans le cadre d'un effort délibéré des pouvoirs publics, un ensemble coordonné et cohérent de principes d'action et de mesures solidaires concernant le secteur primaire et son rôle dans la programmation d'ensemble du développement.

Ces principes et mesures devraient être incorporés dans une stratégie du secteur primaire dont les grands objectifs seraient les suivants :

- pouvoir compter davantage sur les cultures vivrières africaines et assurer la sécurité alimentaire au niveau de la famille, du pays et de la région;
- diversifier la production de façon à élargir la base d'exportations et à s'assurer une plus grande valeur ajoutée;
- accroître les recettes d'exportation tirées des produits primaires à l'état brut et transformés;
- développer la coopération et le commerce entre les pays d'Afrique;

- intensifier la coopération entre producteurs et consommateurs de produits primaires;
- arrêter la désertification et la dégradation de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra que les principes mis en oeuvre permettent :

- de rendre plus efficaces les services de recherche et de vulgarisation agricoles;
- d'améliorer l'enseignement en milieu rural et de faire une plus large place à l'enseignement agricole à l'université et au lycée;
- de recourir davantage à des politiques de fixation des prix se référant au marché;
- de mettre au point des façons culturales qui ménagent l'environnement, d'obtenir une aide pour le conditionnement et le contrôle de la qualité, de mieux connaître les exigences des marchés extérieurs et de dynamiser la promotion;
- de fournir des facilités bancaires et de crédit adéquates et d'améliorer les installations de transport et de stockage, y compris les ports, les routes et les points de collecte;
- de rompre avec la monoculture et de mettre au point des façons culturales qui permettront à l'exploitant de choisir entre des activités agricoles différentes;
- de faire participer davantage le secteur privé à toute la chaîne des opérations depuis l'approvisionnement en facteurs de production jusqu'à la commercialisation et à la distribution;

- d'encourager l'exploitation rentable des ressources forestières et piscicoles;
- d'encourager la prospection et l'exploitation des ressources minérales, ainsi que l'investissement étranger direct dans le secteur extractif;
- d'établir des règles pratiques et raisonnables pour le fonctionnement des sociétés étrangères;
- de rechercher des associés en dehors du continent pour des coentreprises visant à favoriser la commercialisation et la diversification dans toutes les branches du secteur primaire;
- d'encourager la diversification à tous les niveaux et dans toutes les directions;
- d'intensifier la coopération des producteurs.

Nous pensons que les gouvernements africains et la communauté internationale devraient s'attacher à remédier aux problèmes du secteur primaire du continent. Les trois principaux domaines dans lesquels des résultats peuvent être obtenus sont : les comportements, les modes d'organisation et les ressources.

i) Les comportements

Il faut changer les comportements. C'est fondamental mais cela prendra beaucoup de temps. Au regard de l'histoire la décolonisation de l'Afrique est un événement récent. Les Africains essaient de résoudre les nombreux problèmes hérités de l'ère coloniale : pays de petite superficie et tracé des frontières, nécessité de consolider l'identité nationale, prédominance des liens avec l'ancienne métropole et infrastructure administrative limitée.

Ces facteurs influent sur les changements de comportements dont l'Afrique a besoin et qui permettraient :

- d'accorder un rang de priorité plus élevé au contexte et au cadre économique général à l'intérieur duquel il sera possible d'élaborer de façon constructive des politiques concernant le secteur primaire;
- de mieux faire admettre l'importance du secteur primaire pour la croissance économique des sociétés africaines;
- de passer à des mécanismes institutionnels qui soient plus souples et qui se prêtent mieux à une gestion prévisible et intégrée;
- de reconnaître qu'il faut s'attacher à instaurer une gestion qui soit, à tous les niveaux, cohérente, prévisible, intégrée et performante;
- de mieux admettre la menace que fait peser sur l'économie et les conditions d'existence la dégradation continue de l'environnement;
- de reconnaître que l'accroissement démographique de l'Afrique, s'il continue aux taux actuels, empêchera quasiment tout progrès important;
- de reconnaître plus largement la nécessité d'une coopération régionale.

Ce catalogue des besoins ne diffère guère de celui de nombreux autres pays, mais il ne faut pas oublier pour autant les spécificités des situations et des contraintes auxquelles sont confrontés les gouvernements africains. Notamment, il est essentiel que la communauté internationale oublie le court terme et réfrène son impatience pour évaluer sur la longue période et avec indulgence les résultats et les perspectives de l'Afrique.

Le passage de l'Afrique à l'indépendance politique et économique a nécessité des choix extrêmement difficiles et entraîné des coûts sociaux considérables. Il est admis que pour beaucoup de pays africains, l'expérience coloniale a été, à bien des égards, très dommageable et a aggravé les difficultés de ce passage. La plupart des gouvernements africains reconnaissent que dans leur approche du développement, il y a eu des erreurs, notamment en ce qui concerne le traitement du secteur primaire. Mais trois décennies, c'est bien court pour des sociétés qui doivent apprendre à s'en sortir par des procédés empiriques. C'est également bien court pour rompre avec des modes de pensée et de vie fortement enracinés, qui ont bien servi les sociétés africaines quand elles devaient faire face aux événements et aux défis du passé, mais dont certains sont maintenant largement reconnus comme étant inadaptés au développement économique du monde moderne.

Ce facteur n'est pas, et ne saurait être, une excuse mais il explique bien pourquoi les espoirs de l'Afrique ont été parfois excessifs. Il montre aussi que les changements de comportement ne seront ni faciles ni rapides.

Nous préconisons instamment un changement de comportement de la part de la communauté internationale. Certes il servirait ses propres intérêts mais elle doit y ajouter aussi la dimension morale et éthique. Si elles se maintiennent et s'accroissent, les disparités économiques entre les peuples et les continents portent toujours en elles le risque d'une instabilité et de menaces politiques, sinon stratégiques. Dans le cas de l'Afrique, la menace ne prendrait vraisemblablement pas les formes traditionnelles, mais déjà les inquiétudes de l'Europe concernant la migration, licite ou clandestine, donnent un avant-goût d'une pression qui pourrait s'intensifier si les disparités continuent. Ces disparités, en s'accroissant, pourraient conduire à de nouveaux mécontentements qui risqueraient de déborder dans plusieurs directions.

Les répercussions globales de la détérioration de l'environnement en Afrique - non pas seulement à cause du risque de disparition d'espèces animales et végétales, mais aussi en raison des conséquences climatiques d'un déboisement rapide - sont également une source de préoccupation grandissante pour la communauté internationale.

Indépendamment de son intérêt bien compris, nous pensons que la communauté internationale est très consciente de sa responsabilité morale à l'égard des malchanceux. Nous ne pensons pas que les pays industrialisés puissent continuer de jouir de niveaux de vie élevés alors qu'autour d'eux la situation empire - avec son cortège de famine, de maladies et de mort - pour une part importante de l'humanité.

Il est facile de se débarrasser de la responsabilité coloniale sous le prétexte qu'il s'est passé beaucoup de temps et d'accuser les colonisés eux-mêmes de méconnaître la démocratie, d'être gaspilleurs et de se laisser abuser par les chimères des solutions économiques qui rejettent le marché. Il y a un élément de vérité dans toutes ces accusations, mais un seul uniquement. De plus, les conseils donnés par la communauté internationale aux pays africains ont favorisé, voire provoqué, ce que l'on appelle maintenant des erreurs. En outre, il serait utopique de penser que des économies où le développement éducatif, social et institutionnel est aussi faible sont si proches du modèle proposé qu'il suffit de s'en remettre aux seules lois du marché pour résoudre la crise du secteur primaire ou les autres problèmes économiques des pays d'Afrique.

La communauté internationale a un rôle capital à jouer lorsqu'il s'agit de compléter les ressources mises à la disposition de l'Afrique et de lui offrir des possibilités de commerce plus équitables.

ii) Le changement des modes d'organisation

Dans bien des cas, on sait comment résoudre les problèmes de la production et de la commercialisation des produits primaires, mais les mesures correctives n'ont jamais été appliquées ou l'ont été avec retard. Le décalage entre la connaissance des solutions et la mise en oeuvre effective des mesures destinées à résoudre ces problèmes demeure important. Ce n'est peut-être pas toujours le cas, mais nous pensons qu'il s'agit généralement d'un problème d'organisation, autrement dit qu'il faut avoir une bonne structure et se doter des moyens de gestion nécessaires pour bien utiliser cette structure.

La première mesure décisive à prendre sur le plan de l'organisation, pour les gouvernements africains qui ne l'ont pas déjà fait, est d'améliorer leur processus d'ensemble d'élaboration de la politique économique. Ce faisant, ils doivent donner un rang de priorité plus élevé au secteur primaire ainsi qu'à l'adaptation de leur politique sectorielle et à l'amélioration des moyens d'exécution. Pour être sûrs d'un bon résultat, ils devront donner aussi une priorité plus élevée à la coopération et au commerce régionaux.

Nous pensons que chaque pays africain, dans le cadre d'une stratégie globale du développement qui élèverait le secteur primaire dans l'ordre des priorités, devrait avoir, pour ce secteur, une vaste stratégie comportant un ensemble complet, intégré et cohérent de principes d'action solidaires concernant le secteur des produits de base et son rôle dans la programmation du développement global. Nous avons déjà défini les objectifs stratégiques de base et indiqué dans leurs grandes lignes les principes à suivre. L'approche serait, par la force des choses, pragmatique et graduelle mais l'attention serait centrée sur le secteur primaire des pays africains et il serait prévu un mécanisme pour que la communauté internationale

puisse apporter un appui cohérent. Cette approche devrait aussi faciliter le développement de la coopération régionale en matière de produits de base.

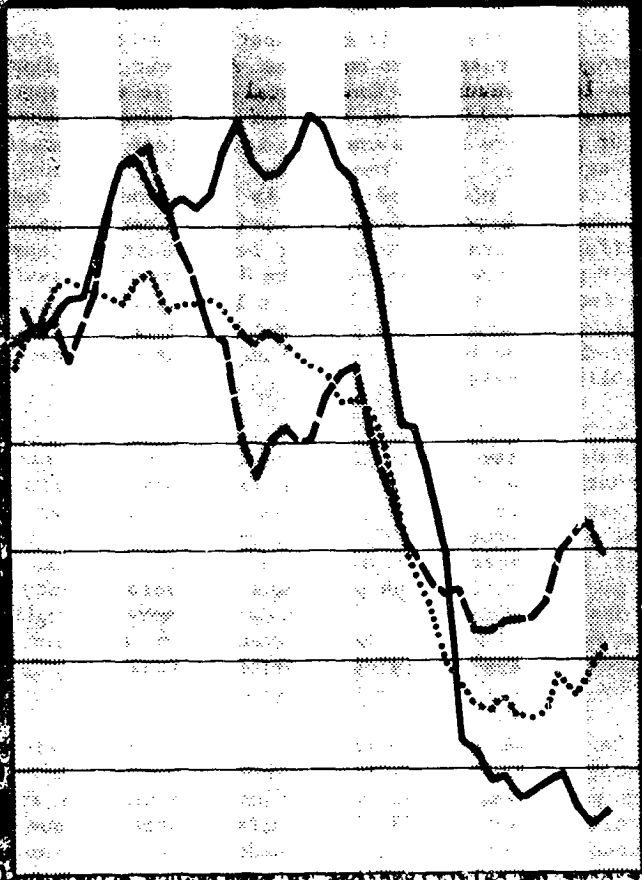
La stratégie devrait également inciter à s'intéresser davantage aux ressources humaines. Améliorer l'enseignement à tous les niveaux est fondamental pour le développement économique de l'Afrique et plus précisément pour son secteur primaire. Faire une plus large place à l'enseignement agricole, vu l'importance de l'agriculture, et d'une manière plus générale à la formation des cadres, est primordial pour le secteur primaire car, sans cela, les efforts faits pour améliorer les capacités de gestion et pour permettre aux producteurs d'adapter les résultats de la recherche à l'agriculture, à l'industrie extractive, à la sylviculture et à la pêche ainsi qu'à la transformation des produits de base échoueraient ou resteraient en-deçà des possibilités existantes.

La deuxième mesure décisive concerne la communauté internationale, et en particulier les institutions internationales : elles devront mieux organiser leur approche des problèmes du développement africain, intensifier, améliorer et adapter leurs programmes d'assistance, être plus attentives aux problèmes du développement, dont ceux des produits de base, et trouver le moyen d'appliquer de façon plus efficace ces programmes en insistant plus particulièrement sur la coopération régionale.

La réforme macro-économique, quelle que soit l'approche retenue, suppose à l'évidence des décisions difficiles (voir par exemple les variations des taux de change effectifs, graphique 7). Il importe, toutefois, que dans son souci de rééquilibrer les grands agrégats économiques, la réforme ne ralentisse pas la croissance économique en longue période ou n'aggrave pas les inégalités sociales. Les programmes d'ajustement structurel appliqués en Afrique sont maintenant l'illustration typique d'un effort conjugué de la Banque mondiale et du FMI, et leurs

TAUX DE CHANGE EFFECTIFS RÉELS

1978 = 100



— Afrique - - - - - Asie Amérique latine

Source : FMI, Statistiques Financières Internationales, livraisons diverses.

recommandations vont bien au-delà du programme FMI classique qui se polarise simplement sur la politique macro-économique globale en donnant une multitude de détails sur l'organisation du marché, la politique fiscale et de fixation des prix et l'administration publique. Sauf si leurs programmes sont suffisamment attentifs à la situation réelle et aux possibilités à court terme de chaque pays, ils risquent de créer de nouveaux problèmes tout en essayant d'en résoudre d'autres. Par exemple, vouloir créer en un jour de nouveaux systèmes pour apporter au secteur agricole les fournitures essentielles dont il a besoin est tout simplement impossible, et démanteler à la hâte des arrangements existants, pour aussi défectueux qu'ils puissent être, risque d'aller à l'encontre du but recherché et de réduire la production agricole.

Les programmes de réforme sont en pleine évolution, et il est nécessaire, comme la Banque mondiale l'a dit, de tirer la leçon des expériences et des erreurs. Voici la conclusion qu'elle formule dans son rapport, "il est maintenant universellement admis qu'il faut combiner les mesures budgétaires et monétaires tout en essayant d'atténuer au maximum les conséquences sociales dommageables de l'ajustement et en particulier de réorienter la dépense publique en faveur de l'enseignement de base, de la santé et de la nutrition". ^{4/}

Ces réformes devront viser également la communauté internationale, et lui demander d'adopter une attitude plus positive à l'égard de l'investissement direct et de l'ouverture des marchés aux exportations africaines. L'Europe est le principal débouché pour les produits de base africains. Le Groupe reconnaît que le système généralisé de préférences dans son ensemble, et la Convention de Lomé en particulier, ont été utiles mais il rappelle que souvent les avantages ont été contrebalancés

^{4/} Banque mondiale : ibid., p. 186.

par des restrictions administratives de toutes sortes, dans bien des cas gérées de façon arbitraire, qui non seulement pénalisent directement les exportations africaines de produits primaires, mais découragent aussi les détenteurs de capitaux privés d'investir dans la diversification de l'économie africaine.

iii) Les ressources

Nous pensons qu'il est nécessaire, dans ce domaine, d'avoir un programme de collaboration qui serait examiné à intervalles réguliers par les gouvernements, avec la coopération des donateurs internationaux pour qu'il soit fait un meilleur usage de leurs ressources financières et humaines.

Nous avons insisté sur le fait qu'il était absolument nécessaire de changer les comportements et d'améliorer les modes d'organisation si l'on voulait que les ressources de l'Afrique soient utilisées de manière efficace. Toutefois, son redressement exigera à l'évidence des ressources additionnelles et ce sera le cas, en particulier, des pays qui ont réorienté leur politique dans le sens voulu. La Banque mondiale a de nouveau souligné ce point dans sa récente publication, mentionnée plus haut. C'est d'une approche globale et intégrée que l'Afrique a surtout besoin. Les ressources à elles seules seront inopérantes tant que l'on ne s'occupera pas sérieusement des questions que nous évoquons par ailleurs. Il s'agit notamment de la nécessité pour les gouvernements africains d'attribuer un rang de priorité plus élevé au secteur primaire et de mieux utiliser les ressources financières et humaines dont ils disposent.

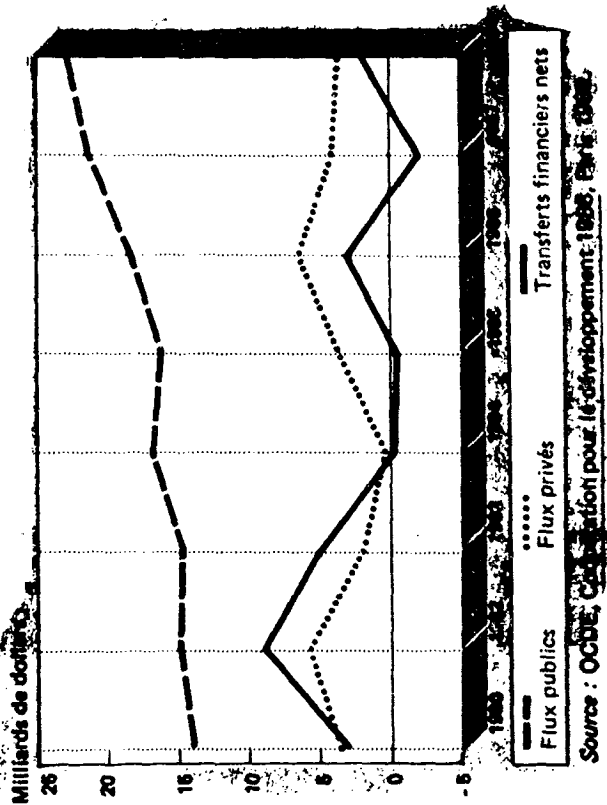
Les gouvernements africains devraient revoir la façon dont ils répartissent chez eux leurs ressources financières, en tenant compte des recommandations énoncées dans le présent rapport. En outre, si l'on veut persuader

la communauté internationale de contribuer aux apports de ressources indispensables à un programme accéléré en faveur de l'Afrique, il faudra absolument que les gouvernements africains donnent des gages explicites et solides de leur volonté de faire un effort de leur côté et qu'ils s'engagent à réduire sans tarder leurs dépenses militaires.

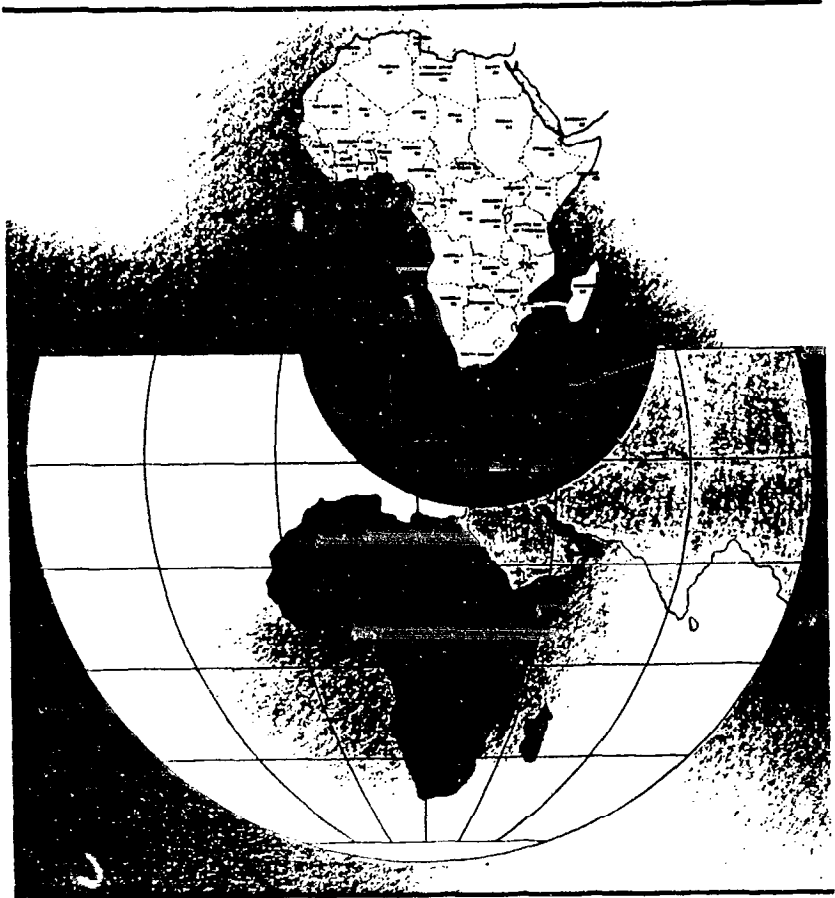
Nous notons, cependant, que ces pays sont très sollicités par les vendeurs d'armes, et nous recommandons que les gouvernements des pays exportateurs d'armes et l'Organisation des Nations Unies prennent des mesures énergiques pour réduire ce démarchage. Ces mesures s'imposent d'autant plus que la détente internationale s'affirme et que les fournisseurs d'armes sont incités à chercher de nouveaux débouchés.

Cette détente internationale devrait aussi permettre de réduire les budgets militaires des pays industrialisés. En effet, comme ces budgets sont beaucoup plus importants que ceux des pays d'Afrique, il serait à bien des égards plus facile et plus efficace de réaffecter une fraction modeste des dépenses militaires des pays industrialisés au profit du développement que de chercher à modifier en profondeur la structure des dépenses des gouvernements africains. Cela dit, le Groupe d'experts estime extrêmement important que l'Afrique opère des coupes dans ses dépenses militaires, ce qui débloquerait des ressources qu'elle pourrait affecter au développement et montrerait qu'elle fait réellement ce qu'elle peut pour s'aider. Les chances d'obtenir des ressources additionnelles des pays occidentaux s'en trouveraient augmentées.

**Graphique 8
FLUX FINANCIERS**



CHAPITRE II MESURES PROPOSÉES



Chapitre II

MESURES PROPOSEES

1. Mesures de la part des gouvernements

i) Les comportements

Nous avons déjà souligné combien il importe de changer les comportements. Ce changement devrait se manifester par une action explicite des chefs de gouvernement africains, recherchant toutes les occasions importantes, solennelles, de lui donner la publicité voulue. De plus, si l'on n'explique pas à ceux qui sont effectivement chargés d'appliquer la politique du secteur primaire l'importance que leurs gouvernements respectifs attachent à ces mesures et les raisons qui les inspirent, les plans et les programmes les mieux élaborés seront voués à l'échec. Afin d'assurer que l'approche modifiée du secteur primaire que nous proposons sera effectivement suivie,

Nous recommandons :

- qu'une action délibérée et manifeste soit menée pour rehausser l'importance du secteur primaire dans la planification, l'établissement des budgets et l'élaboration des politiques de chaque pays africain;

- que les chefs de gouvernement africains interviennent personnellement dans cette opération de changement des comportements, non seulement dans leurs administrations et leurs bureaucraties mais aussi dans les collectivités au sens large du terme;
- que la réorientation souhaitée des priorités soit effectivement appliquée aux divers niveaux du processus d'élaboration des décisions et de l'administration, au moyen de programmes d'information, de formation ou d'enseignement et que l'exécution de ces programmes soit suivie de près.

ii) Les modes d'organisation : conditions de base

A mesure que l'Afrique se développera, il y aura un déplacement progressif de la production et de l'emploi au détriment des produits primaires, comme on a pu l'observer dans d'autres régions en développement. Mais, à l'heure actuelle, l'Afrique tire l'essentiel de sa force économique du secteur primaire et ses perspectives de développement seront d'autant meilleures qu'elle exploitera à fond le potentiel qu'il lui offre. C'est sur cette idée que sont fondées nos recommandations, sans oublier cependant que les pays d'Afrique devront aussi préparer la voie à l'évolution de leur économie.

Voici donc les éléments principaux de notre approche:

- 1) Améliorer la production primaire et la commercialisation des produits de base existants;
- 2) Encourager la diversification en mettant au point de nouveaux produits primaires, en développant les activités de transformation des produits bruts et en se lançant dans d'autres activités comme le tourisme et l'industrie manufacturière de main-d'oeuvre;

- 3) Procéder à des investissements publics dans "l'infrastructure" matérielle, institutionnelle et humaine, l'objectif étant de réhausser la valeur de la production primaire et de préparer la voie à une diversification ultérieure qui ira au-delà du secteur primaire;
 - 4) Mettre en place un cadre institutionnel satisfaisant propre à favoriser l'exploitation optimale du potentiel du secteur primaire et, en outre, se donner les moyens d'avoir une main-d'oeuvre en bonne santé et de plus en plus instruite.
- a) Une stratégie pour le secteur primaire 1/

Il faut modifier le cadre de politique générale concernant le secteur primaire. A l'intérieur de ce cadre ainsi modifié, les nouvelles mesures à prendre doivent, par dessus tout, couvrir l'ensemble du secteur, être intégrées et solidaires. Elles ne pourront pas toutes être mises en oeuvre rapidement. Mais, si l'on veut simplement commencer par donner au secteur primaire les moyens de répondre aux exigences dont il fait actuellement l'objet, nombre des changements envisagés devront être introduits immédiatement dans la perspective d'une approche stratégique qu'il faudra appliquer sans relâche, étape par étape, pendant un certain nombre d'années.

Une telle approche stratégique exige que les objectifs de chaque pays concernant le secteur primaire soient bien compris. Les objectifs que nous avons indiqués valent pour l'ensemble des pays mais ils devront être précisés à un niveau de détail plus poussé pour chacun

1/ Pour son contenu, voir l'annexe ci-après.

d'eux. Il faut aussi que le gouvernement de chaque pays sache comment ces objectifs seront atteints à court, moyen et long terme eu égard au potentiel de son secteur primaire et à l'état des marchés.

Pour la mise au point de cette approche, il ne sera ni nécessaire ni souhaitable d'ajouter de nouvelles contraintes administratives aux systèmes existants d'administration et de planification économiques. Ce qui nous importe, au contraire, c'est la clarté des objectifs et la façon de s'organiser pour les atteindre.

Nous recommandons par conséquent que chaque gouvernement africain :

- élabore, dans le cadre d'une stratégie de développement globale, une stratégie pour le secteur primaire que nous développerons plus loin et un ensemble complet de principes d'action destinés à étayer cette stratégie. La stratégie et les principes d'action y relatifs devraient être mis au point dans l'optique d'une planification à long terme et prendre explicitement en compte l'environnement macro-économique, les besoins en ressources, les exigences de la mise en valeur des ressources humaines, de la recherche et du développement technologique et, enfin, les avantages potentiels de la coopération régionale ainsi que les questions qui concernent expressément le secteur primaire;
- s'engage à faire une déclaration publique nette et précise et à ouvrir un débat public chaque année sur l'approche du secteur primaire et sur les progrès accomplis avec la stratégie le concernant, afin de bien montrer le sérieux avec lequel on s'occupe de la question.

b) La réforme macro-économique

La réalisation des objectifs concernant le secteur primaire dépendra dans une très large mesure, non seulement de la politique générale de développement économique, notamment dans les domaines du taux de change, de la fiscalité, du budget et autres mesures macro-économiques, mais aussi de la politique appliquée expressément au secteur primaire. Etant donné le préjugé dont souffrait ce secteur dans les politiques antérieures, le lien avec la mise au point des politiques envisagées est d'une importance cruciale.

Indépendamment des louanges de commande que l'on a coutume d'adresser à ce genre de liaisons, il y a nécessairement un moyen de faire en sorte que les principes d'action et les approches concernant le secteur primaire soient pris en compte de façon explicite et détaillée dans le processus de planification du développement, d'établissement des budgets et d'élaboration des politiques des pays africains.

Beaucoup de pays ont déjà mis en application des programmes de réformes macro-économiques mais ils sont aussi nombreux à ne pas l'avoir encore fait. Etant donné ce que nous avons déjà dit à propos de certaines des conséquences qu'aurait une approche trop rigide, nous souscrivons à l'idée récemment exprimée par la Banque mondiale que les programmes d'ajustement structurel pour l'Afrique devraient être mieux échelonnés et exécutés, financés de façon adéquate, être orientés vers une coopération régionale plus intense et nettement axés sur la protection des groupes démunis et vulnérables.

Nous recommandons :

- que les gouvernements qui se sont lancés dans des programmes de réformes macro-économiques les continuent et que ceux qui n'ont pas encore commencé les réformes macro-économiques nécessaires le fassent;
- en particulier, que les gouvernements africains, veillent à ce que leurs politiques sociales et macro-économiques, notamment en ce qui concerne le taux de change, la fiscalité, les prix et autres mesures ayant une incidence sur les incitations à produire, soient conçus pour impulser le secteur primaire.

A notre avis, il est important que les travaux d'élaboration de la stratégie pour le secteur primaire et de l'ensemble de principes d'action y relatifs soient mis en route et largement coordonnés par les gouvernements africains, et non par les institutions internationales. Mais, comme les compétences nécessaires sont rares en Afrique et étant donné l'importance des organismes internationaux et des donateurs, la participation de ces derniers serait, selon nous, également essentielle dans la généralité des cas.

Nous recommandons par conséquent :

- que la mise en route et la coordination actives des travaux d'élaboration de la stratégie et des principes d'action concernant le secteur primaire soient laissées à l'initiative des Africains mais que l'ensemble soit préparé avec la participation de tous les secteurs intéressés et, au besoin, avec l'assistance des organismes appropriés des Nations Unies en particulier, la CNUCED, la CEA, la FAO et l'ONUDI ainsi que la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement.

c) La réforme administrative

Pour aussi bon que soit un programme de réforme économique, il a besoin pour être efficace d'un minimum de compétences administratives au niveau de l'élaboration et de l'exécution.

L'amélioration des résultats du secteur primaire africain passe par une amélioration notable de l'administration publique qui en a la charge, et plus généralement de la capacité de gestion publique et privée.

Nous recommandons par conséquent :

- que la priorité soit accordée au développement des moyens dont disposent les administrations nationales africaines;
- que la gestion du secteur primaire, dans les cas où elle ne peut pas être raisonnablement privatisée, soit décentralisée dans toute la mesure possible. Les responsables locaux devraient être investis de pouvoirs suffisants et être comptables des décisions qu'ils prennent;
- que les établissements semi-publics, notamment ceux du secteur primaire ou ceux qui ont une influence sur ce secteur, fassent l'objet d'un contrôle et qu'à cette fin les gouvernements africains mettent en place un service d'audit public bénéficiant de ressources adéquates et d'un soutien suffisant des gouvernements pour pouvoir être réellement autonome.

Les raisons qui expliquent que les moyens affectés dans le passé au secteur primaire sont restés dans une large mesure inopérants sont multiples: mauvaises décisions, investissements non rentables, gestion médiocre ou

incapacité à intégrer effectivement les composantes atomisées d'un programme en un ensemble cohérent et indépendant. Les mesures qui permettront de rentabiliser les dépenses publiques affectées au secteur primaire sont d'une importance critique. A cette fin, la mise en place d'un dispositif d'analyse dans les pays africains pour évaluer objectivement la façon dont les ressources sont utilisées serait un pas important vers un emploi plus efficace de ces ressources.

Nous recommandons par conséquent :

- que les pays africains se donnent les moyens d'évaluer, aux niveaux national ou régional, les dépenses publiques dans un esprit plus critique qu'ils n'ont généralement pu le faire jusqu'à présent.

d) L'enseignement

Un système éducatif amélioré à tous les niveaux est fondamental pour le développement économique de l'Afrique et plus précisément de son secteur primaire.

Des pays comme le Botswana, les Seychelles, les Comores et le Ghana accordent une priorité relativement élevée aux dépenses d'enseignement. Dans d'autres, l'enseignement a reculé dans l'ordre des priorités. Or, étant donné la sophistication grandissante des techniques de production et de commercialisation des produits primaires et face à la menace d'un environnement de plus en plus concurrentiel dans l'avenir, le secteur primaire africain comme les autres branches de l'économie aura de plus en plus besoin d'une main-d'oeuvre instruite.

Nous recommandons par conséquent que les gouvernements africains :

- inversent le mouvement de baisse du degré général d'instruction et améliorent celui-ci dans les premier, deuxième et troisième cycles;
- révisent les programmes des établissements secondaires pour faire une plus large place aux matières qui ont un rapport direct avec les produits primaires agricoles et autres, en particulier, et la gestion en général;
- mettent davantage l'accent, dans l'enseignement du troisième cycle, sur le perfectionnement des compétences et la formation professionnelle dans l'optique de la production, de la distribution et de la commercialisation des produits de base.

e) La population

La question de l'accroissement démographique ne figure pas formellement dans le mandat du Groupe. Notre rapport a montré, toutefois, qu'il est actuellement beaucoup plus rapide que les augmentations annuelles de la production vivrière. Même si les taux de natalité devaient baisser spectaculairement dans le proche avenir, la population continuerait de progresser à un rythme rapide pendant des décennies, simplement parce qu'il y a de plus en plus d'Africains en âge de procréer. Nous pensons que si l'on ne fait rien, il sera extrêmement difficile de gérer les tensions et les problèmes en longue période de l'approvisionnement alimentaire, des services de santé et du système éducatif, sans parler des offres d'emploi. Il faut donc que les gouvernements africains renforcent, à titre de priorité nationale, les programmes de planification de la famille. Si le taux d'accroissement démographique ne diminue pas, il y a fort à craindre que tous les efforts faits par ailleurs ne soient définitivement compromis.

Nous recommandons, dans les termes les plus énergiques, que :

- les gouvernements africains renforcent, de toute urgence, leurs politiques actuelles en matière de population, y compris la planification familiale, afin de réduire les taux de natalité actuellement très élevés et d'améliorer les conditions de vie de leurs populations.

iii) La stratégie pour le secteur primaire

a) Sécurité alimentaire

Etant donné l'énormité des problèmes de la faim et de la malnutrition en Afrique et le risque terrifiant d'une dégradation de la situation, la sécurité alimentaire doit absolument figurer en tête des principes d'action envisagés pour les produits de base dans la plupart des pays.

La sécurité alimentaire ne signifie pas nécessairement l'autosuffisance, mais encore faut-il pouvoir importer et donc avoir des recettes d'exportation provenant d'autres sources. Or, la plupart des pays devront, pendant pas mal de temps encore, faire appel à des sources intérieures pour pouvoir augmenter fortement leurs disponibilités alimentaires.

Tant que l'accroissement démographique restera à peu près stabilisé aux environs de son taux actuel, il faudra que les ressources vivrières progressent rapidement (de 3 ou 4 pour cent par an contre moins de 2 pour cent à l'heure actuelle), si l'on veut maintenir à leur niveau les disponibilités alimentaires par habitant et réduire la faim, faute de quoi les pays resteront lourdement tributaires de l'aide alimentaire et, à vrai dire, le seront davantage. C'est pourquoi le renforcement des politiques africaines en matière de population, dont nous avons

souligné plus haut l'urgence, est une mesure d'accompagnement nécessaire pour pouvoir atteindre les objectifs de sécurité alimentaire.

Les politiques visant à accorder une plus grande priorité au secteur primaire, et en particulier à l'agriculture, auront un effet bénéfique direct sur la sécurité alimentaire, et sont peut-être la solution décisive au problème de la sécurité alimentaire en Afrique. Cette sécurité exigera cependant dans les zones non urbaines des mesures d'appui prévoyant notamment la mise en place d'installations de stockage et de distribution adéquates.

Nous recommandons :

- que les gouvernements africains donnent la priorité absolue à la sécurité alimentaire dans leurs politiques relatives au secteur primaire tout en reconnaissant qu'ils auront d'autant plus de chances de réaliser cette sécurité s'ils suivent nos autres recommandations;
- qu'une attention particulière soit accordée aux besoins en infrastructures locales spécifiques ainsi qu'aux besoins spéciaux des femmes et des enfants (voir également plus loin le passage relatif au rôle de la femme).

b) Recherche et vulgarisation agricoles

La recherche est nécessaire pour accroître la productivité, améliorer la compétitivité, notamment celle des produits naturels par rapport aux produits synthétiques de remplacement, et diversifier les utilisations finales des produits primaires. Elle est également

un préalable indispensable pour pouvoir prendre de bonnes décisions concernant la diversification horizontale aussi bien que verticale.

Il est essentiel, vu leurs ressources limitées, que les gouvernements africains soient sélectifs et concentrent leurs efforts sur les domaines qui sont les plus importants pour eux. Pour les pays les plus petits, en particulier, la coopération régionale en matière de recherche sera souvent inévitable tout autant que souhaitable.

Nous recommandons par conséquent que chaque gouvernement africain :

- fixe les priorités des activités de recherche et de vulgarisation en ayant à l'esprit la production vivrière, la réduction des pertes avant et après la récolte, les principaux produits primaires d'exportation et ceux qui ont à l'avenir un potentiel intéressant dans la perspective de la stratégie envisagée pour le secteur primaire;
- fasse appel à des experts autochtones dans les activités de recherche et de vulgarisation et, dans les cas où ils font défaut, insiste pour que les programmes d'aide prévoient une proportion réaliste d'activités de formation;
- améliore la coopération et les communications entre les établissements de recherche, en étant particulièrement attentif à leurs complémentarités; fournisse les moyens nécessaires pour suivre les activités de recherche menées ailleurs qui intéressent les produits primaires africains; et organise la diffusion efficace des constatations;

c) Efficacité de la production agricole

Les technologies mises à la disposition des producteurs du secteur primaire ont été mal utilisées dans le passé, en partie parce qu'ils n'avaient pas les compétences et les qualifications nécessaires ni les approvisionnements voulus, mais aussi parce que les organismes publics n'ont pas coordonné les dispositions qu'il fallait prendre en matière de transports, de financement et autres mesures institutionnelles pour permettre aux agriculteurs, bénéficiant des services de formation et de vulgarisation appropriés, d'utiliser les technologies disponibles.

L'application des techniques nouvelles, mais aussi des techniques connues dont l'usage ne s'est pas suffisamment étendu, nécessite des mesures de coordination pour assurer l'apport des facteurs de production (semences, engrais, etc.) et des moyens de financement indispensables.

Nous recommandons par conséquent :

- **de redoubler d'efforts pour appliquer les technologies connues et nouvellement mises au point à la production du secteur primaire africain;**
- **de faire une plus large place, dans l'ensemble de principes d'action, à la coordination de l'offre de technologies, de facteurs de production et de crédit aux producteurs, ainsi que de services de formation et de vulgarisation.**

d) Production primaire non agricole

L'amélioration de la production de l'industrie extractive, de la sylviculture et de la pêche exige des mesures spéciales.

Les ressources minérales de l'Afrique offrent de telles possibilités d'augmentation de la production qu'un effort nettement plus intense se justifie dans ce secteur. La prospection de ces ressources est restée très limitée et les méthodes de production ont souvent été orientées sur le court terme au détriment de la longue période. Les investissements nouveaux dans l'exploitation minière ont également été très lents.

Etant donné que la production minérale en Afrique comme ailleurs est pour une bonne part une entreprise à très grande échelle, à haut risque, menée dans des régions écartées et faisant appel à des technologies de pointe, les vastes opérations d'exploitation ont été le fait d'entreprises d'Etat ou de sociétés étrangères de grande envergure. Cette constatation réveille, d'une part, toutes les préoccupations que causent les carences habituelles des entreprises d'Etat et, d'autre part, toutes les inquiétudes politiques et économiques que suscitent les sociétés multinationales.

Les nouvelles exploitations réussies seront vraisemblablement de même nature. L'extraction à petite échelle est importante, toutefois, dans certains cas comme l'étain et les terres rares, mais les gouvernements, par leurs interventions ou leur passivité - par exemple, absence de sécurité de jouissance pour la petite extraction artisanale - ont souvent découragé les candidats à ce genre d'activité.

En Afrique, l'activité de transformation des minéraux est restreinte, comparée à ce qu'elle est dans d'autres régions. Dans le contexte d'une Afrique qui change sur le plan économique et dans le domaine des politiques, il faudrait redoubler d'efforts afin de fournir les installations de transport, les approvisionnements énergétiques et les ressources nécessaires pour encourager le développement de ces activités de transformation.

Nous recommandons par conséquent que les gouvernements africains :

élargissent la gamme des options pour l'exploitation de leurs ressources minérales en créant des conditions propres à encourager la participation du secteur privé à la prospection et aux activités de transformation;

- s'intéressent davantage à la promotion des activités d'extraction à petite échelle là où cela est techniquement et économiquement faisable, notamment en améliorant la sécurité de jouissance des petits exploitants;
- invitent instamment les sociétés qui sont déjà engagées dans l'extraction en Afrique à réexaminer les possibilités de pousser plus avant les activités de transformation des minéraux.

Le produit de la pêche africaine offre également de bonnes perspectives de développement. La pêche dans les eaux locales ou la pisciculture pourraient contribuer beaucoup à la sécurité alimentaire.

Près de la moitié des exportations africaines de poisson sont le fait de flottes étrangères titulaires de licences d'exploitation, et des arrangements bien équilibrés de ce genre peuvent apporter à l'Afrique le capital et les connaissances techniques qui lui font défaut. Il n'est pas sûr, toutefois, que les pays africains soient en mesure de surveiller certains de ces accords et de "faire la police" dans ce domaine. Ils pourraient demander une aide à cet égard aux pays donateurs.

Nous recommandons :

- que les gouvernements africains, séparément et ensemble, entreprennent des études approfondies sur l'évolution des stocks piscicoles des eaux libres et exploitent l'immense potentiel non utilisé de la pêche dans les eaux intérieures et de la pisciculture;
- que les gouvernements des pays d'Afrique qui possèdent des ressources halieutiques appuient le développement de coentreprises avec des associés étrangers, ce qui leur permettrait de

profiter d'une technologie meilleure, d'un meilleur savoir-faire technique et surtout d'une meilleure connaissance du marché mondial et des circuits de distribution;

- que, dans les cas où ils n'en ont pas les moyens eux-mêmes, les Africains demandent aux pays donateurs et aux organismes internationaux appropriés de les aider à la fois à évaluer leurs ressources piscicoles et à surveiller et contrôler les accords avec les associés étrangers.

Les ressources forestières ont beaucoup souffert dans nombre de pays africains. C'est le résultat de pressions économiques énormes combinées à l'absence de politiques systématiques visant à les utiliser de manière efficace tout en maintenant l'équilibre écologique. Ces ressources sont importantes non seulement comme réserve de combustibles et pour la sauvegarde des sols, mais aussi comme base d'une industrie de transformation du bois sur pied et des produits forestiers. Une politique forestière globale est donc un élément essentiel d'une stratégie du secteur primaire.

Nous recommandons par conséquent :

- que les gouvernements africains encouragent l'emploi de techniques et de pratiques visant à une exploitation judicieuse des forêts et à leur protection, l'objectif étant de maintenir les rendements, notamment en favorisant les plantations industrielles dans les régions où la forêt tropicale est surexploitée et épuisée.

e) Commercialisation

Faire en sorte que les produits primaires africains puissent soutenir la concurrence de ceux des autres producteurs est un des grands objectifs. Bien que l'activité de production soit le point de départ essentiel, la commercialisation est souvent la clé de la compétitivité et doit figurer en très bonne place dans l'ensemble des principes d'action concernant le secteur primaire. Que les produits africains - traditionnels ou nouveaux-puissent être commercialisés dans de bonnes conditions de compétitivité est bien illustré par la réussite des efforts déployés récemment dans ce domaine, notamment pour le thé et les fleurs coupées du Kenya et les mangues d'Egypte. Vu le nombre des facteurs qui interviennent dans le processus de commercialisation et étant donné que les réformes concernant expressément ce processus dépendent de la situation de chaque produit et de chaque pays, nous nous bornerons à faire quelques recommandations générales portant sur trois domaines où une amélioration s'impose : le cadre institutionnel, les installations matérielles et les ressources humaines.

Pour être sûr que la commercialisation sera efficace, il faut, avant toute chose, offrir les incitations nécessaires aux producteurs et à ceux qui interviennent à tous les stades du processus de commercialisation. Ce processus doit, en outre, être envisagé dans une optique intégrée et globale et il faut se garder d'une approche fragmentaire.

Nous recommandons par conséquent :

- que chaque gouvernement africain établisse, dans le cadre de son ensemble de principes d'action, des mesures visant à améliorer l'efficacité de la chaîne de commercialisation, tout en veillant à ce que les principes en question soient intégrés, mutuellement compatibles et solidaires à tous les stades du processus;

- que les politiques de commercialisation s'inscrivent dans un dispositif d'incitations appropriées portant sur tous les aspects du processus de commercialisation;
- que les prix à la production soient étroitement liés aux prix du marché.

Bien que les offices de commercialisation aient été largement utilisés dans le passé, force est de reconnaître qu'il n'ont pas souvent aidé à résoudre les problèmes de marketing qui se posaient aux producteurs africains et que dans bien des cas ils les ont même aggravés. On en a supprimé un grand nombre mais il en reste encore beaucoup. Cette suppression a parfois causé des problèmes car certaines des fonctions "d'utilité publique" qu'ils remplissaient, comme le contrôle de la qualité et la sécurité des approvisionnements, étaient encore nécessaires. Les coopératives de producteurs peuvent dans certains cas s'acquitter de ces fonctions et il faudrait les y encourager, mais elles ne pourront pas toujours les assumer et il arrivera même qu'elles n'aient pas les compétences nécessaires à cet effet. Les offices de commercialisation peuvent donc avoir un rôle à jouer dans la promotion commerciale, le contrôle de la qualité et la sécurité de l'approvisionnement et, sous réserve de fixer clairement les limites, peuvent servir de contre-poids aux grands acheteurs, nationaux ou internationaux. Mais il faudrait bien se garder de donner à ces offices un quelconque pouvoir de monopole. Il est souhaitable aussi que les producteurs eux-mêmes prennent une part importante dans les opérations de commercialisation.

Nous recommandons par conséquent :

- que, dans les cas où il existe des offices de commercialisation, leur rôle et leur mandat soient définis avec précision, l'objectif étant d'assurer qu'ils fonctionnent dans un environnement de libre concurrence;

- que le développement des coopératives de producteurs soit encouragé et, d'une manière plus générale, que les producteurs puissent participer plus directement à la prise des décisions des offices de commercialisation.

Pour faire face à certaines situations sur les marchés internationaux, on dispose de plusieurs mécanismes commerciaux qui ne sont pas pleinement exploités à l'heure actuelle et qui pourraient être utiles dans une conjoncture internationale qui change rapidement. Les profonds changements que subissent la politique macro-économique et la politique étrangère des pays de l'Europe orientale pourraient offrir des possibilités aux exportateurs africains. En dépit de l'austérité financière qui est actuellement pratiquée dans ces pays, il existe des formules nouvelles, comme notamment le commerce de troc et les échanges compensés, qui pourraient contribuer à ouvrir des débouchés aux produits primaires africains.

Nous recommandons par conséquent que les gouvernements africains :

- procèdent à une évaluation critique de divers mécanismes de commercialisation au niveau international susceptibles d'être utilisés pour un produit primaire donné (par exemple ventes directes, ventes aux enchères, contrats à long terme), des mécanismes dont on pourrait peut-être faire un meilleur usage (marchés à terme, échanges compensés, etc.), eu égard à la situation spécifique du produit et du pays; et mettent en oeuvre des politiques qui favorisent et facilitent les arrangements de commercialisation qui conviennent le mieux au système de commercialisation retenu, et, en particulier, qui permettent d'ouvrir de nouveaux débouchés en dehors du continent, y compris en Europe orientale et en Asie.

Le perfectionnement de l'infrastructure matérielle de la commercialisation devra se faire par étapes sur un certain nombre d'années. Sans les moyens et installations adéquats, les efforts déployés par ailleurs l'auront été en pure perte.

Nous recommandons par conséquent que les gouvernements africains :

- séparément ou ensemble, appliquent, dans le cadre de leur stratégie pour le secteur primaire, des mesures permettant l'amélioration systématique, sur une certaine période, des installations de stockage et de transport, des routes, des ports avec leurs installations de manutention et de l'infrastructure des communications, l'objectif étant d'améliorer la compétitivité des produits primaires en abaissant le coût des transports et de la manutention.

L'amélioration des ressources humaines, dont nous avons souligné d'une manière générale l'importance dans le présent rapport, intéresse tout spécialement la commercialisation, notamment parce que, sans elle, la décentralisation des décisions, point sur lequel nous avons insisté, sera difficile.

Nous recommandons par conséquent :

- que les programmes d'enseignement et de formation des Africains aux techniques de la commercialisation soient considérés comme étant hautement prioritaires.

f) Le rôle de la femme

Les femmes fournissent plus de 60 pour cent des aliments de base produits dans le secteur primaire. Avec les enfants elles constituent aussi le groupe le plus vulnérable aux pénuries alimentaires. S'il convient de faire une plus large place à ces deux groupes dans les programmes de sécurité alimentaire, l'accroissement de la production d'aliments de base n'en reste pas moins, dans la généralité des cas, le meilleur moyen d'améliorer la sécurité alimentaire. Il est donc anormal et aussi peu rentable que dans beaucoup de pays d'Afrique la contribution de la femme à la production soit limitée par une situation juridique qui la met en infériorité, surtout en ce qui concerne les droits de propriété. Nous savons bien que la solution de ces problèmes n'ira pas sans difficultés, ne serait-ce que parce qu'il faudra souvent prendre des mesures d'ordre juridique, mais nous pensons qu'il vaut la peine d'essayer de les surmonter. Nous pensons qu'une action dans ce domaine serait une bonne preuve de la volonté de modifier les comportements et de faire aboutir les efforts engagés.

Nous recommandons :

- que l'on s'occupe des problèmes spéciaux qui risquent de se poser aux femmes par suite de la transformation des structures de l'agriculture africaine;
- que l'on s'intéresse tout spécialement à l'élimination des contraintes qui pèsent actuellement sur la participation de la femme, avec des droits égaux, notamment en ce qui concerne la propriété, aux domaines suivants : production primaire et commercialisation des produits correspondants, banque et régime foncier.

g) Diversification

Les marchés mondiaux de certains produits d'exportation traditionnels ne pouvaient pas absorber une production qui continuait de connaître une expansion vigoureuse en Afrique et ailleurs. Bien que l'Afrique soit appelée à rester fortement tributaire de ses actuels produits primaires dans le futur immédiat, on s'accorde cependant à reconnaître qu'il est de la plus haute importance, pour l'avenir de son secteur primaire, qu'elle le diversifie pour pouvoir exporter des produits non traditionnels non seulement sur les marchés mondiaux, mais aussi sur le continent lui-même. Nous songeons notamment aux produits primaires nouveaux ou aux produits liés au secteur primaire comme les petites cultures, les produits de la pêche et de la sylviculture, et à la transformation des produits primaires, ainsi que, dans certains cas, aux industries de main-d'oeuvre. On est également d'accord sur le fait qu'un approvisionnement stable et à des prix appropriés en facteurs de production, une commercialisation adaptée expressément au produit considéré et suffisamment détaillée et l'apport de connaissances techniques sont autant d'éléments nécessaires à la réussite de ces efforts de diversification.

Si cette diversification devait être largement couronnée de succès, elle rendrait les économies africaines moins vulnérables à l'instabilité des recettes d'exportation et permettrait d'étendre les effets d'entraînement du secteur primaire aux autres branches de l'économie. La diversification n'ira pas sans problèmes : il y a notamment le fait que les obstacles aux échanges internationaux sont souvent proportionnés au degré d'ouvroison des produits et que les marchés sont parfois l'objet de mesures restrictives dès que l'effort de diversification réussit à ouvrir un débouché nouveau. D'autres pays recherchent, eux aussi, une diversification qui vise à peu près les mêmes produits primaires, et la concurrence des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe orientale sera vraisemblablement intense.

Sans vouloir nier les difficultés, le Groupe relève que des pays en développement ont souvent réussi dans leurs efforts de diversification. Il est convaincu que ces efforts doivent continuer et sont très prioritaires.

Nous recommandons par conséquent que les gouvernements africains :

- continuent d'accorder un rang de priorité élevé aux efforts de diversification à l'intérieur du secteur primaire en cherchant à mettre au point des produits nouveaux, et à la recherche de débouchés pour ces produits; encouragent les activités de transformation sur place des produits primaires agricoles et non agricoles; et élargissent le processus d'industrialisation, notamment en renforçant l'infrastructure nécessaire et en développant les compétences requises;
- encouragent, chaque fois que cela est économiquement faisable, la remise en état des installations existantes en introduisant des technologies appropriées, en favorisant l'accès de leurs ressortissants à la propriété des moyens de production et en augmentant l'approvisionnement en matériels et en fournitures essentiels, d'origine nationale ou importés;
- aident au rassemblement, à la diffusion et à l'analyse de renseignements utiles aux efforts de diversification avec le concours des organisations internationales appropriées.

h) Aide alimentaire

Dans certaines circonstances, l'aide alimentaire peut être utile ou, comme l'analyse que nous avons faite plus haut des futurs besoins alimentaires de l'Afrique le donne à penser, elle est même essentielle pour de nombreux pays. Toutefois, si l'on n'y prend garde, elle risque d'être dommageable pour les agro-industries autochtones et de prolonger ainsi le besoin de fournitures alimentaires étrangères et de contribuer au ralentissement du développement économique.

Nous recommandons par conséquent que les gouvernements africains :

- au moment de mettre au point leur ensemble de principes d'action concernant le secteur primaire, veillent à ce que l'évaluation du rôle de l'aide alimentaire soit pleinement intégrée dans le programme, assurant ainsi que les effets tant négatifs que positifs soient pleinement pris en considération avant d'accepter l'aide alimentaire.

i) Dégradation de l'environnement

Les dommages causés à l'environnement (terres, eaux et forêts) menacent la viabilité à long terme du secteur primaire africain et les moyens d'existence de ses producteurs.

Nous recommandons par conséquent :

- que l'ensemble national de principes d'action envisage prioritairement l'intégration de méthodes de gestion de l'environnement qui soient efficaces et supportables, et que, puisque les

pays les plus pauvres en particulier auront besoin d'un financement extérieur pour avoir de bonnes politiques écologiques, les pays d'Afrique demandent aux donateurs, y compris aux organisations non-gouvernementales, de prendre ce facteur en compte dans la planification de leur aide au développement.

iv) Les ressources

Le secteur primaire n'a pas reçu dans le passé la priorité voulue dans la répartition des ressources financières et humaines.

Les gouvernements africains ont récemment décidé d'affecter à l'agriculture 25 pour cent des dépenses budgétaires, indiquant par là qu'ils acceptaient de lui donner un rang de priorité plus élevé. Quelques pays ont déjà avancé dans cette direction et, à en juger d'après leurs derniers plans de développement, le Cameroun, le Congo et la Tunisie se rapprocheraient de l'objectif. Mais il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure celui-ci sera atteint.

Nous savons bien que la situation n'est pas la même dans chaque pays mais nous tenons à souligner qu'une réduction des dépenses militaires permettrait de débloquer des ressources substantielles pour d'autres dépenses prioritaires, notamment en faveur du secteur primaire.

Nous recommandons par conséquent :

- que les gouvernements africains arrivent rapidement à consacrer 25 pour cent de leurs dépenses budgétaires à l'agriculture, y compris à son infrastructure;

- que, pour aider à financer les besoins accrus en ressources, les gouvernements africains parviennent rapidement à réduire les dépenses militaires qui, en moyenne, représentent actuellement 10 pour cent du budget de l'Etat, de façon qu'elles en représentent au maximum 5 pour cent;
- que, notamment, les dépenses publiques affectées au secteur primaire s'inscrivent dans le cadre de la stratégie et des principes d'action le concernant et ne soient engagées qu'après une évaluation critique de leurs incidences économiques et sociales.

2. Mesures au niveau régional

i) *Les comportements*

Pour diverses raisons historiques, les économies africaines ont gardé des liens bilatéraux avec des pays extérieurs au continent, et situés plus précisément en Europe. Malgré son potentiel et en dépit des nombreuses déclarations d'intention promettant une intensification du commerce et de la coopération régionale, les échanges intra-africains officiellement enregistrés ne représentent que 5 pour cent du commerce total, étant entendu toutefois qu'avec les échanges non enregistrés on approcherait les 10 à 15 pour cent.

Les dirigeants africains ont souvent évoqué la nécessité de renforcer la coopération économique sur le continent. Sans vouloir nier les contraintes inévitables que représentent à cet égard les distances, les frais de transport et, dans une certaine mesure, les difficultés ethniques et linguistiques, nous tenons cependant à souligner que cette coopération est d'une importance vitale en longue période pour la prospérité et la stabilité de l'Afrique, surtout si l'on songe à l'étroitesse des marchés dans beaucoup de pays du continent et au fait que nombre d'entre eux n'ont pas de littoral.

Nous recommandons par conséquent :

- que les gouvernements africains prennent des mesures concrètes pour élaborer une approche plus réaliste et efficace de la coopération économique et de l'intégration de leur secteur primaire, dans le cadre de leurs stratégies respectives concernant ce secteur.

ii) *Les modes d'organisation*

a) *Institutions régionales*

Il y a amplement matière à une coopération régionale plus intense dans plusieurs domaines. Nous voulons parler notamment de la recherche et de l'enseignement, qui seront tous les deux déterminants pour le développement futur du secteur primaire. En fait, nous avons lieu de penser que la coopération régionale dans l'enseignement est nettement plus faible maintenant qu'elle ne l'était il y a 10 ou 15 ans.

Nous recommandons par conséquent :

- que les gouvernements africains redoublent d'efforts pour accroître l'intégration économique entre les pays de la région, les domaines visés étant l'enseignement supérieur, la recherche agricole, la promotion commerciale et le développement des marchés, les transports, d'autres aménagements d'infrastructures et la coopération;
- qu'ils s'attachent davantage à coopérer entre eux aux fins d'une exploitation plus efficace des cours d'eau et des lacs dans le cadre du processus d'intégration économique régionale.

Les progrès accomplis à ce jour sont certes limités, mais il y a déjà une multitude d'organes ou d'organisations de types divers - entre 200 et 300 - qui s'occupent de la coopération interrégionale et dont le nombre impose une charge excessive aux rares spécialistes qualifiés dont dispose l'Afrique. En réduisant le nombre des mécanismes régionaux existants, on pourrait utiliser plus efficacement ceux qui seraient maintenus car ils seraient plus directement centrés sur leurs objectifs.

Nous recommandons par conséquent :

- que la CEA soit autorisée à conduire, en collaboration avec la CNUCED, un processus de rationalisation et de consolidation des organisations régionales qui soit de nature à faire avancer de façon plus efficace la coopération régionale.

b) Coopération et intégration commerciales

Le commerce intrarégional est un domaine dans lequel un renforcement de la coopération serait déterminant. Les échanges intra-africains se voient opposer par l'homme lui-même une multitude d'obstacles qui pénalisent particulièrement les 15 pays sans littoral du continent. Nous voulons parler notamment des formalités de transit qui sont mal définies et des retards aux points de transit, des formalités douanières particulièrement lourdes, des droits de douane dans certains cas, et du manque d'uniformité des réglementations des transports. A notre avis, la suppression de ces obstacles contribuerait beaucoup à resserrer la coopération régionale par le biais des échanges commerciaux. Il y a, en outre, des mesures que les pays pourraient mettre en oeuvre rapidement s'ils le souhaitent.

Nous recommandons par conséquent :

que la CEA prenne l'initiative, en collaboration avec la CNUCED, de mobiliser les gouvernements africains et les organismes internationaux appropriés en vue de prendre des dispositions concrètes aux fins de rationaliser et de simplifier les formalités et les documents concernant le commerce intrafricain, et en particulier :

- de rationaliser et de simplifier les formalités de transit et de douane pour supprimer les retards aux frontières et aux points de transit et d'uniformiser les procédures et les règles du transport terrestre. Il faudrait notamment uniformiser, à l'échelle de l'Afrique, le système d'immatriculation des véhicules et le régime des connaissements, l'objectif étant de permettre aux entreprises de transport de fonctionner de plein droit à l'échelle de la région;
- de supprimer tous les autres obstacles aux échanges intra-africains, y compris les protections artificielles et les barrières non tarifaires;
- de constituer des associations régionales pour organiser les transports internationaux et adopter des systèmes de collecte et de ports de rassemblement qui permettraient des coefficients de chargement rentables sur les transports à longues distances;
- de créer une association de chargeurs, où seraient représentés les intérêts des producteurs, afin de négocier l'octroi de conditions plus favorables pour les expéditions hors du continent;
- de mettre en place des réseaux d'information commerciale aux niveaux régional et sous-régional pour pouvoir fournir en temps voulu des données précises sur l'offre et sur la demande, ainsi que sur les règles et réglementations relatives au commerce.

La faiblesse des facilités de crédit à l'exportation et l'inconvertibilité des monnaies sont des obstacles importants aux échanges intra-africains.

Nous recommandons par conséquent :

- que des efforts délibérés soient faits pour renforcer les facilités de crédit à l'exportation en faveur des échanges intra-africains ainsi que les mécanismes existants de paiements;
- que les possibilités de mettre en place un mécanisme de compensation ou de paiements permettant de fournir les ressources en monnaies convertibles nécessaires pour maintenir à un haut niveau la compensation et les échanges commerciaux continuent d'être explorées en consultation avec la Banque africaine de développement, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest, la Chambre de compensation de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et la Chambre de compensation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEAC).

c) Services de construction organisés

Le développement de l'infrastructure en dehors des agglomérations urbaines, la construction de routes, de ponts et d'ouvrages portuaires posent aux gouvernements africains des problèmes difficiles de ressources et de compétences. Or, les budgets militaires africains, en raison même de leur ampleur, ont souvent favorisé la mise en valeur de ressources humaines que l'on pourrait utilement affecter au développement de l'infrastructure.

De même, dans les unités du génie ou autres services de construction organisés de nombreux pays industrialisés, il existe des compétences techniques et en matière de construction qui ne sont pas pleinement exploitées.

Nous recommandons par conséquent :

- **que les gouvernements africains, agissant en collaboration à travers l'Organisation des Nations Unies, établissent un service de construction de l'ONU composé d'unités du génie de l'armée ou des forces de défense nationale ou d'autres services de construction organisés des pays africains et d'autres Etats Membres de l'ONU, qui serait appelé à intervenir sous les auspices des Nations Unies pour aider à la remise en état et à la construction de routes, de ponts et autres infrastructures sur le continent africain.**

3. Mesures de la part de la communauté internationale

i) *Comportements*

Le changement des comportements de la communauté internationale nous paraît être d'une importance tout aussi déterminante que celui des comportements africains.

Il s'agira notamment de reconnaître que, sans une aide plus étoffée, l'Afrique ne pourra pas surmonter ses problèmes, qu'il n'y a pas de solution rapide et que, s'il est essentiel de s'en remettre davantage aux mécanismes du marché, celui-ci ne saurait à lui seul résoudre les problèmes du continent.

Une approche plus positive de la part des gouvernements des pays développés et des organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux nous paraît essentielle. Cette réorientation est indispensable pour les changements des modes d'organisation que nous proposons. Elle s'impose tout particulièrement si l'on songe aux besoins de ressources qui ont été recensés et que la Banque mondiale a récemment quantifiés.

Dans un climat qui d'une manière générale est plus favorable aux investissements sur l'ensemble du continent, nous relevons, par exemple, que 29 pays d'Afrique ont déjà adhéré à l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Les autres devraient être encouragés à le faire.

Nous recommandons en particulier :

- que, donnant suite aux appels l'invitant à une approche plus positive et plus compréhensive des problèmes de l'Afrique, la communauté internationale réagisse aux efforts importants que font de nombreux gouvernements africains pour surmonter leurs problèmes;
- que les gouvernements des pays développés, notamment, examinent les moyens par lesquels ils peuvent encourager les sociétés privées à réagir positivement par le biais des investissements et de la coopération technique en Afrique;
- que, reconnaissant que le climat de l'investissement dans le pays d'implantation est un facteur déterminant pour toutes les décisions du secteur privé en Afrique, les sociétés, notamment les multinationales, prennent désormais sérieusement en considération l'Afrique en contractant, dans les cas appropriés, une assurance contre les risques non commerciaux auprès de l'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale.

ii) *Les modes d'organisation*

a) *Participation internationale*

Afin d'accroître la production, la productivité et la compétitivité du secteur primaire africain, le principal changement que nous suggérons dans les modes d'organisation consiste à incorporer dans les plans ou programmes de développement des pays d'Afrique une stratégie pour le secteur primaire qui comporterait elle-même un ensemble de principes d'action. Nous considérons que la participation régulière à ce processus des organismes compétents des Nations Unies comme, notamment, la CNUCED, la CEA, la FAO et l'ONUDI ainsi que de la Banque mondiale, du FMI,

de la Banque africaine de développement et d'autres institutions internationales comme l'OUA est un facteur de réussite important.

Nous recommandons par conséquent :

- que les groupes consultatifs de la Banque mondiale ou les tables rondes du PNUD adoptent une attitude positive et constructive à l'égard de l'approche suggérée, en organisant des tables rondes extraordinaires ou d'autres rencontres avec les organismes compétents des Nations Unies mentionnés plus haut et avec les gouvernements des divers pays, l'objectif étant de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des ensembles de principes d'action stratégiques concernant le secteur primaire.

b) **Coopération internationale en matière de produits primaires**

Vu les problèmes et la concurrence qui caractérisent l'environnement international, il est assurément autant nécessaire que par le passé que les consommateurs et les producteurs coopèrent aux niveaux régional et global dans le domaine des produits de base. Cette coopération peut porter sur le partage des informations, les travaux de recherche en collaboration, la promotion commerciale et le développement des marchés, ainsi que sur la stabilisation des prix et des revenus. Pour que les accords internationaux de produit à vocation de stabilisation des prix réussissent, il faudrait, semble-t-il, réunir les conditions suivantes :

- i) Les niveaux de prix convenus devraient être proches de ceux du marché et compatibles avec un fonctionnement dynamique de celui-ci. Ces accords devraient contenir des dispositions prévoyant un

ajustement pour tenir compte de l'évolution des marchés. Lorsque cela serait possible, ces dispositions devraient être automatiques ou quasi-automatiques.

ii) Les mesures de stabilisation devraient prévoir notamment des stocks régulateurs et il faudrait être sûr d'avoir un apport adéquat de ressources financières pour qu'ils puissent bien fonctionner.

iii) Dans tout accord international de produit comportant des mesures de stabilisation, il faudrait que celles-ci soient efficaces et capables de défendre à la fois le prix "plancher" et le prix "plafond".

iv) Dans les cas où les mesures prévoient le contingentement des exportations et d'autres dispositions de régulation de l'offre, ces mesures devraient être appuyées par une grande majorité des importants pays producteurs et consommateurs importants.

Sur de nombreux marchés de produits primaires, notamment ceux pour lesquels il n'y a pas d'accords internationaux entre producteurs et consommateurs, une coopération accrue ne profiterait qu'aux producteurs. Une coopération dans la recherche sur les nouvelles utilisations finales, ainsi que pour la promotion commerciale et le développement des marchés et d'autres activités, peut être directement utile.

Cela dit, une association efficace de producteurs peut, comme c'est le cas pour le caoutchouc, encourager indirectement les producteurs et les consommateurs à élargir et à améliorer leur coopération.

Nous recommandons par conséquent :

- que des efforts plus énergiques soient faits sur le plan international pour établir ou réactiver, chaque fois que cela sera possible,

des accords internationaux de stabilisation des prix pour les principaux produits primaires africains, notamment le café et le cacao;

- que, dans les cas où il ne semble pas possible d'avoir de véritables accords internationaux de produit, on constitue des groupements de producteurs/consommateurs chargés d'assurer l'échange de renseignements relatifs aux marchés et de favoriser la coopération concernant la commercialisation et les mesures de développement en faveur des produits;
- que, notamment dans la situation difficile que connaissent actuellement les marchés mondiaux du cacao et du café, l'attention des gouvernements africains soit appelée sur les avantages que peuvent offrir l'intensification de la coopération entre ceux qui en Afrique et ailleurs produisent du café et du cacao ainsi que le renouvellement des accords entre producteurs et consommateurs;

Nous recommandons également :

- que, d'une manière générale, les gouvernements et les producteurs africains coopèrent pour d'autres activités telles que la recherche, la promotion commerciale et le développement des marchés.

Il est important aussi que le Fonds commun entre en service rapidement et qu'il s'occupe plus particulièrement de la solution des graves problèmes du secteur primaire africain. Les opérations, du moins dans la phase initiale, devront être concentrées sur les mesures de développement en faveur des produits qui sont prévues au titre du Deuxième Compte.

Nous recommandons par conséquent :

que des ressources suffisantes soient affectées au Deuxième Compte du Fonds commun et qu'elles soient reconstituées au fur et à mesure des besoins.

c) Accès aux marchés

Nous avons déjà fait observer que les mauvais résultats des exportations africaines sont dûs pour une bonne part à des problèmes d'offre dont la solution doit être trouvée en Afrique même. Il n'en reste pas moins que les obstacles opposés à certaines de ces exportations sont vraiment difficiles à franchir et que, dans bien des cas, ils contribuent beaucoup à décourager les réformes et la diversification sur le continent. En outre, à mesure que les pays d'Afrique se développent, élargissent la gamme de leurs produits exportables et, d'une manière générale, diversifient leurs exportations, les restrictions à l'accès au marché pourraient devenir plus paralysantes qu'elles ne le sont pour les produits primaires traditionnels.

Si l'on veut à plus long terme aider les pays africains à tirer parti des nombreux changements que nous avons recommandés sur le plan intérieur, il est absolument nécessaire de réduire considérablement, en particulier dans les pays développés, les obstacles qui ferment les marchés aux exportations de produits de base à l'état brut et à l'état transformé ainsi qu'aux articles manufacturés que les pays africains voudront ajouter à leur production.

Pour nombre de produits primaires, les droits de douane ne sont pas un grand problème car ils sont généralement faibles. Mais, corrélativement, les préférences tarifaires, qu'il s'agisse du SGP ou plus particulièrement de celles prévues par la Convention de Lomé, bien qu'utiles, ne sont pas importantes.

Les produits agricoles de la zone tempérée sont passibles de prélèvements variables de caractère restrictif au titre de la Politique agricole commune (PAC) de la Communauté économique européenne, et certains d'entre eux se voient opposer des obstacles non tarifaires par les Etats-Unis, le Japon et d'autres pays industrialisés. Un accès limité est accordé aux exportateurs africains en vertu de la Convention de Lomé pour quelques produits relevant de la PAC tels que la viande bovine, le sucre, le riz et certains produits horticoles. Ces concessions font l'objet de limitations diverses, contingents par exemple, et, parfois, sont même réservées à des périodes déterminées de l'année. A l'heure actuelle, les contingents n'ont pas tous un effet restrictif étant donné le volume des exportations existantes, mais on craint effectivement qu'ils ne soient réduits au cas où des investissements seraient entrepris pour pouvoir les utiliser dans leur intégralité.

Nous recommandons par conséquent :

- que les pays industrialisés acceptent, en tant qu'objectif à long terme bien établi, d'abolir les restrictions quantitatives appliquées aux importations de produits primaires importants pour l'Afrique et, en attendant, s'engagent à libéraliser ces mesures dans de fortes proportions et progressivement;
- que, en particulier, les contingents communitaires appliqués aux produits relevant de la PAC qui sont importants pour l'Afrique soient augmentés lors des négociations d'Uruguay ou séparément, et que les limitations périodiques ou saisonnières soient abolies.

A ces obstacles viennent s'ajouter des mesures de protection à caractère administratif qui amoindrissent considérablement les avantages que les pays d'Afrique

pourraient par ailleurs tirer des arrangements préférentiels de la Convention de Lomé. Les mesures restrictives concernant les règles d'origine ainsi que les limitations volontaires des exportations et les mesures antidumping ont eu un effet dommageable sur des exportations africaines - textiles du Zimbabwe et de Maurice par exemple - à destination de la Communauté économique européenne.

Toutefois, dans le cas des règles d'origine et autres protections administratives, ce qui gêne le plus le développement de l'Afrique, c'est l'incertitude qu'elles engendrent, non seulement chez les chefs d'entreprise africains, mais aussi pour les investisseurs étrangers, paralysant ainsi dans une large mesure le processus de diversification.

Nous recommandons par conséquent :

- que, au GATT ou dans les pays industrialisés eux-mêmes, on examine les conséquences de la protection administrative de la Communauté économique européenne et des autres pays industrialisés sur les exportations existantes ou potentielles de l'Afrique, l'objectif étant d'assurer que les règles d'origine, les mesures antidumping et les restrictions à l'importation soient appliquées d'une manière qui favorise, au lieu de les entraver, les efforts de diversification des pays africains et qui soit compatible avec les principes internationaux convenus.

Cette diversification plus poussée, essentielle pour le développement de l'Afrique, peut être empêchée aussi par des droits de douane dont le taux augmente avec le degré d'ouvrison du produit. Grâce à l'action menée il y a quelque temps, ce problème est moins grave qu'il ne l'était il y a quelques années. On s'est engagé lors des négociations d'Uruguay à atténuer les effets de la progressivité restante des droits de douane.

Nous recommandons par conséquent :

- que, dans le cadre des négociations d'Uruguay ou séparément, on élimine les domaines dans lesquels une forte progressivité des droits de douane pénalise des produits primaires d'une importance particulière pour l'Afrique.

Les taxes intérieures appliquées aux produits tropicaux dans les pays développés ne sont pas en principe des obstacles au commerce, mais elles ont pour effet de réduire la consommation et par conséquent la demande d'importations. Elles restent assez importantes dans le cas du café, du cacao et du thé dans de nombreux pays de l'OCDE et sont particulièrement élevées (environ 50 pour cent) sur le thé et le café en République fédérale d'Allemagne. La question devra être traitée dans la perspective de l'Europe de 1992, si elle n'a pas été réglée d'ici là comme il faut l'espérer.

Nous recommandons par conséquent :

- que les taxes ou droits élevés que les pays industrialisés appliquent aux produits tropicaux, en particulier aux boissons, soient abaissés rapidement jusqu'au niveau général de la TVA.

L'Arrangement multifibres (AMF) a été créé pour réduire au minimum la désorganisation des industries textiles et du vêtement des pays développés. L'idée était que les règles ainsi établies ouvriraient de plus en plus largement aux pays en développement les marchés des pays développés. Dans la pratique, le résultat a été passablement différent et pour certains secteurs du marché, les pays en développement représentent une part du commerce total plus faible qu'il y a vingt ans.

Nous recommandons par conséquent :

- que l'Arrangement multifibres soit suspendu ou aboli progressivement aussitôt que possible après l'expiration de l'actuel arrangement en 1991;
- qu'aucun gouvernement n'applique des mesures tarifaires ou non tarifaires ni des mesures de protection à caractère administratif pour remplacer les mesures en vigueur auparavant au titre de l'AMF;
- que les pays s'abstiennent de recourir aux procédures de sauvegarde dans le cas des importations en provenance des pays les moins avancés.

Nous avons déjà fait observer que 28 des 42 pays les moins avancés sont en Afrique. Nous pensons que dans leur cas particulier, si les restrictions tarifaires sont généralement mineures ou négligeables, les obstacles non tarifaires demeurent en revanche importants.

Nous recommandons par conséquent :

- que, dans le cadre des négociations d'Uruguay ou ailleurs, les pays qui appliquent des contingents et opposent d'autres obstacles non tarifaires aux exportations des pays les moins avancés les suppriment.

En vertu de la répartition actuelle des tâches sur le plan international, les questions relatives aux marchés et aux échanges commerciaux ne sont pas examinées dans les mêmes instances que les questions concernant la politique macro-économique, la dette, les apports de ressources et l'investissement. Si ces éléments ne sont pas mieux regroupés qu'ils ne le sont actuellement, il est à craindre que, dans la situation où se trouve le secteur primaire africain, les politiques macro-économiques ne soient vouées à l'échec.

Nous recommandons par conséquent :

- que la Banque mondiale et le FMI défendent plus énergétiquement l'idée d'ouvrir davantage et plus sûrement les marchés aux exportations présentant un intérêt particulier pour les pays africains au GATT et dans les autres instances commerciales, avec la coopération, le cas échéant, d'autres organisations internationales et des principaux pays donateurs.

iii) Ressources

a) Politiques d'aide

La communauté internationale intervient dans une multitude de domaines en Afrique et l'aide publique a augmenté ces dernières années. Un élément important de l'action internationale constructive en faveur de l'Afrique, qui maintenant intéresse 30 pays, est l'apport de fonds dans le contexte des programmes de réformes.

Nous avons signalé certains problèmes à propos de ces programmes et évoqué la nécessité d'une approche plus large et mieux organisée, prévoyant notamment l'application de conditions appropriées et un financement rapide et adéquat des programmes. Cela ne veut pas dire que les pays africains peuvent relâcher leurs efforts de réforme macro-économique, ni que le FMI ou la Banque mondiale peuvent diminuer leur appui financier ou technique. En fait, comme nous le faisons observer plus loin, ces pays ont besoin de toute urgence d'un apport additionnel de ressources extérieures.

Nous sommes préoccupés, toutefois, par les tensions sociales qu'engendrent ces programmes et par les perturbations ou autres effets dommageables qu'ils provoquent

dans le secteur primaire. Dans son récent rapport que nous avons mentionné plus haut, la Banque mondiale fait observer que les améliorations de la politique macro-économique et des résultats économiques ne sont en définitive qu'un moyen de répondre aux priorités liées à l'amélioration de la santé.

Nous recommandons par conséquent que :

- la Banque mondiale et le FMI, lorsqu'ils élaborent leurs programmes visant à aider les pays africains au moyen de mesures de réforme, pensent à protéger les secteurs vulnérables des effets dommageables que ces programmes peuvent avoir;
- la Banque mondiale, en particulier, mette en pratique les principes qu'elle a défendus dans sa récente étude sur l'Afrique subsaharienne qui consisteraient à assurer l'amélioration de la santé, le développement de l'enseignement, la sécurité alimentaire et la création d'emplois.

L'aide qu'offrent les donateurs bilatéraux ne répond pas toujours efficacement à l'attente des pays qui ont désespérément besoin d'un soutien de la balance des paiements pour étayer leur redressement. Les apports de biens et de services sont essentiellement déterminés par les donateurs bilatéraux et il est parfois impossible d'en prédire le montant et la composition. Il arrive souvent qu'ils ne correspondent pas aux priorités du pays bénéficiaire, et, malgré tous les beaux discours et les nombreuses réunions officielles, ces programmes de soutien ne sont pas, eux non plus, bien coordonnés.

Nous sommes d'avis que les politiques des donateurs, qu'ils soient multilatéraux, bilatéraux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, devraient être adaptées plus précisément aux besoins du secteur primaire et au cadre de politique générale que nous avons recommandé.

Nous recommandons par conséquent :

- que les donateurs et les ONG coordonnent mieux leurs politiques d'aide, prennent en compte l'orientation de nos recommandations lorsqu'ils se prononcent sur leurs propres programmes et affectent des ressources à des programmes d'appui qui soient compatibles avec la stratégie de développement du secteur primaire de chaque pays.

Nous avons souligné notamment que les donateurs auront un rôle très important à jouer en continuant, à travers leurs programmes de formation, d'élever le niveau des compétences dans les pays d'Afrique, en particulier des compétences dans les domaines de la production et de la gestion ainsi que dans ceux de la production primaire et de la commercialisation des produits de base.

Nous recommandons par conséquent :

- que les donateurs, surtout les organisations non gouvernementales, donnent un rang de priorité plus élevé à la formation de haut niveau des Africains, y compris au renforcement des établissements d'enseignement existants.
- qu'en outre, les donateurs et les ONG fassent plutôt appel à des experts africains qu'à des étrangers, mais que, lorsque cela n'est pas possible, ils incorporent dans les programmes d'assistance technique un élément "formation" selon des modalités qui permettent au pays bénéficiaire de le surveiller.

Une augmentation de l'investissement privé en Afrique étant, à notre avis, déterminante pour le développement et la diversification du secteur primaire, nous pensons que la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour faciliter cet investissement afin d'accompagner les changements apportés par les gouvernements africains eux-mêmes. Sans vouloir contester les efforts déjà accomplis,

nous recommandons :

- que les ressources de la Société financière internationale, destinées à encourager la participation du secteur privé au développement des pays du tiers monde, surtout aux coentreprises, soient complétées dans les proportions nécessaires pour éviter que des projets intéressants ne soient refusés.

Nous avons indiqué plus haut que l'aide alimentaire devrait être traitée par les gouvernements africains dans le cadre de leur propre plan concerté de façon à éviter les dégâts causés parfois dans le passé par une aide alimentaire fournie et acceptée sans discernement.

Nous recommandons, par conséquent, que ceux qui fournissent une aide alimentaire :

- reconnaissent que l'aide financière non liée est normalement la meilleure forme d'assistance;
- s'abstiennent de déverser sur les pays africains des excédents alimentaires subventionnés, soit dans le cadre de ventes commerciales soit à titre d'aide, et que, dans les cas où des excédents alimentaires doivent être fournis, ils le soient par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux comme le Programme alimentaire mondial;

adoptent la pratique du Programme alimentaire mondial consistant à acheter dans toute la mesure possible à d'autres pays africains les produits alimentaires destinés à l'aide.

b) La dette internationale

La situation financière de l'Afrique considérée globalement est devenue de plus en plus précaire, avec une dette déjà considérable qui va en s'alourdissant avec la hausse des taux d'intérêt, même si ceux-ci ne s'appliquent qu'à la fraction non remboursée. L'opinion ne comprend pas toujours que le rééchelonnement, s'il ne s'accompagne pas d'une réduction de la dette, peut conduire à une augmentation de la dette globale. Récemment, 2 milliards de dollars de dette africaine ont été rééchelonnés. Le rééchelonnement a ajouté 25 pour cent à la dette totale de l'Afrique. S'obstiner à rééchelonner une dette dans les cas où elle ne peut pas être remboursée n'a guère de sens. Une réduction de la dette est donc particulièrement justifiée dans bien des cas.

L'Accord de Toronto de 1988 a sanctionné le principe de la réduction des dettes et du service de la dette des pays en développement à faible revenu dans le cas de la dette publique et de la dette garantie par l'Etat. Des progrès ont été certes accomplis ces dernières années en ce qui concerne l'allègement de la dette des pays d'Afrique à faible revenu, mais cet accord est loin d'avoir atteint son objectif. Nous pensons que d'autres améliorations sont parfaitement possibles en ce qui concerne l'ampleur des allègements de dette, leur calendrier et l'"additionalité". Une réduction de la dette et des paiements à effectuer au titre du service de la dette est, à notre avis, une mesure importante par laquelle la communauté internationale peut aider les pays africains en libérant des ressources pour soutenir leur secteur primaire.

Nous recommandons par conséquent, dans le cas des gouvernements africains qui ont mis en route des programmes du type jugé nécessaire dans le présent rapport :

- que l'on redouble d'efforts pour réduire à la fois la dette et le service de la dette de leurs pays respectifs. En ce qui concerne la dette publique bilatérale, il faudrait pour cela que les gouvernements créanciers, qui ne l'ont pas encore fait, annulent la dette d'APD ou prennent des mesures équivalentes;
- que l'on aille au-delà de l'initiative de Toronto pour alléger encore davantage la dette restante auprès des membres du Club de Paris;
- qu'un moratoire de 3 à 10 ans soit accordé, les intérêts étant alignés sur les taux de l'IDA et le coût des ressources n'étant pas déduit des montants de l'aide allouée;

Nous recommandons en outre :

- qu'une solution soit trouvée pour refinancer les arriérés dans le cas des prêts du FMI et de la Banque mondiale;
- que la dette commerciale des pays africains qui ont entrepris une réforme économique énergique et globale soit admise au bénéfice d'une action internationale au moins comparable à celle dont a bénéficié récemment le Mexique.

c) Financement compensatoire

Dans le cas des pays africains, l'instabilité des recettes d'exportation est largement imputable à l'instabilité des gains que leur procurent les ventes à l'étranger de produits primaires, instabilité due à des facteurs sur lesquels ils n'ont aucune prise.

Le financement compensatoire est un moyen de dépanner un pays dont les gains en devises connaissent un déficit temporaire, qui se résorbera de lui-même. Il est censé procurer assez rapidement les devises nécessaires mais il n'a pas toujours très bien fonctionné : retards dans les versements, versements insuffisants, imposition progressive de certaines conditions et exigences très rigoureuses pour les remboursements. Un nouveau mécanisme, qui prévoit une aide d'urgence en courte période, a récemment été intégré dans celui du financement compensatoire, mais les pays africains n'y ont pas eu recours en raison des complications qu'il apporte.

Un groupe consultatif du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'examen des flux financiers destinés à l'Afrique ^{2/} s'est accordé à reconnaître, en 1988, que l'absence d'un mécanisme efficace de financement compensatoire avait contribué aux problèmes de financement à long terme de nombreux pays africains, car elle les obligeait à recourir à des moyens moins satisfaisants pour faire face aux variations imprévisibles des recettes d'exportation des pays de production primaire. Le Groupe d'experts fait sienne cette conclusion.

Nous recommandons par conséquent :

- que les droits de tirage au titre de l'élément "financement compensatoire" de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus soient proportionnés à l'ampleur du déficit, le moyen utilisé étant de relever sensiblement le plafond d'accès, c'est-à-dire le plafond imposé aux tirages en fonction des quotes-parts;

^{2/} ONU : *Financing Africa's Recovery: Report and Recommendations of the Advisory Group on Financial Flows for Africa*: New York 1988.

- que le système des versements automatiques et les conditions peu rigoureuses de l'élément "financement compensatoire" de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus soient rétablis, du moins jusqu'à concurrence de 50 pour cent des tirages remplissant les conditions requises. On aurait ainsi l'assurance de pouvoir disposer d'un financement de soudure sans autoriser les pays à éviter un ajustement de la balance des paiements lorsque cela est nécessaire;
- pour les pays qui ont accès à la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), que le financement compensatoire soit assorti des mêmes conditions favorables.

d) Ressources additionnelles

Nos recommandations supposent à l'évidence un apport de ressources additionnelles à l'Afrique. Nous nous sommes abstenus délibérément de calculer les sommes nécessaires parce que la Banque mondiale a récemment publié une étude perspective à long terme sur l'Afrique subsaharienne qui donne le détail des ressources qu'il faudra fournir jusqu'à l'an 2000. Elle indique que pour combler le déficit d'épargne il faudra 27 milliards de dollars par an (en dollars de 1987), soit 9 pour cent du PIB.

Nous avons déjà dit que la première chose à faire était que les gouvernements africains eux-mêmes améliorent leurs systèmes d'allocation des ressources.

Ces gouvernements ont récemment décidé de consacrer à l'agriculture 25 pour cent du budget de l'Etat. Ils pourraient atteindre rapidement cet objectif s'ils

réduisaient les dépenses militaires comme nous l'avons recommandé. Une réduction des dépenses militaires de l'Afrique, qui ramènerait leur montant moyen à 5 pour cent des dépenses publiques au lieu des 10 pour cent atteints pendant les années 80, permettrait d'économiser quelque 3,7 milliards de dollars par an. Si la totalité de ce montant était chaque année consacré à l'agriculture, il contribuerait à hauteur de 20 pour cent à la réalisation de l'objectif que se sont fixé les gouvernements africains d'affecter 25 pour cent du budget de l'Etat à l'agriculture.

Même dans ce cas, le financement du programme que nous considérons comme étant urgent exigera une assistance extérieure accrue, et cela non seulement à un moment où l'aide publique au développement reste très en-deçà de l'objectif, largement accepté, de 0,7 pour cent du PNB de la plupart des donateurs, mais aussi à un moment où certains pays occidentaux ont réduit leur aide exprimée en pourcentage du PNB. Mais, en contrepartie, de nombreux pays bénéficiaires ont maintenant des besoins bien moindres ou même négligeables et de nouveaux donateurs importants sont apparus.

La Banque mondiale estime que les taux de croissance du PIB devront se situer vers 4 ou 5 pour cent par an pour que le revenu par habitant puisse augmenter de 2 ou 3 pour cent chaque année d'ici à l'an 2000. D'après ces objectifs et les projections de la Banque mondiale relatives aux besoins d'investissement, à l'allègement de la dette, à l'épargne intérieure et à la balance commerciale, le montant des ressources additionnelles nécessaires, autrement dit le déficit de ressources, qui est chiffré à 9 pour cent du PIB pour l'Afrique subsaharienne, soit environ 27 milliards de dollars en 1987, doit être majoré sans doute de 10 milliards de dollars si l'on ajoute l'Afrique du Nord. Les données de l'OCDE montrent que l'APD nette fournie à l'Afrique s'est montée à environ 18 milliards de dollars en 1988. Des transferts additionnels nets de quelque 15 à 20 milliards de dollars par an seront donc nécessaires. Ces estimations ne concernent pas seulement

le secteur primaire mais aussi l'ensemble des besoins de développement de l'Afrique tels qu'ils ont été définis. Mais nos recommandations montrent bien que ce secteur doit être placé dans une perspective plus large, englobant en particulier l'enseignement et la santé publique ainsi que l'infrastructure générale.

Nous invitons instamment les pays qui sont restés en-deçà de l'objectif largement accepté à s'employer plus sérieusement à l'atteindre. Nous reconnaissons, toutefois, que diverses organisations internationales exhortent depuis vingt ans les pays à se rapprocher de cet objectif. Notre travail étant limité à l'Afrique, nous jugeons donc nécessaire d'indiquer une série de mesures qui, collectivement, permettraient à la communauté internationale de combler le déficit de ressources tel qu'il a été calculé par la Banque mondiale. Voici quelques-uns des moyens susceptibles d'être utilisés à cette fin:

- 1) Si l'économie des pays industrialisés continue de croître aux taux actuels et que le montant total de l'APD soit maintenu, on pourrait chaque année fournir en plus entre un demi milliard et un milliard de dollars;
- 2) Si la part de l'Afrique dans l'APD actuelle était augmentée de 10 points de pourcentage, cette mesure donnerait un montant de 4,6 milliards de dollars. A notre avis, ce déplacement en faveur de l'Afrique se justifierait, étant donné l'urgence du problème que nous avons fait ressortir dans le présent rapport;
- 3) Une augmentation de 0,1 point de pourcentage du rapport global APD/PNB de tous les pays industrialisés dont le rapport actuel reste en-deçà de l'objectif accepté en la matière permettrait de dégager chaque année un montant de 15 milliards de dollars, qui pourrait être affecté principalement à l'Afrique.

Nous recommandons par conséquent :

- que les pays industrialisés se réunissent d'urgence et s'engagent, sur une période de 10 ans, à combler le déficit de ressources en combinant deux ou plusieurs de ces mesures.

En outre, comme nous l'avons déjà recommandé, l'Afrique, de son côté, peut apporter une contribution, d'origine budgétaire, de quelque 3,7 milliards de dollars en réduisant de moitié ses dépenses militaires, montant dont une partie représenterait une économie de devises qui sont maintenant consacrées aux importations de matériel militaire.

Nous pensons que ces mesures sont relativement modestes si l'on songe à la richesse des pays industrialisés. Ils pourraient donc apporter une contribution substantielle pour couvrir le montant estimatif du déficit de ressources.

Plus de 30 gouvernements africains se sont engagés dans des programmes de réformes difficiles et courageux. Pour des raisons pratiques et humanitaires sur lesquelles le présent rapport insiste, le Groupe invite instamment les pays industrialisés à participer à la réussite de ces réformes.

Nous soulignons également que les ressources mises à la disposition du FMI devraient être fortement augmentées. Le dernier relèvement des quotes-parts remonte à 1984. Un accroissement de la quote-part constitue un échange d'actifs et n'exige donc pas, dans la plupart des pays, une augmentation des dépenses budgétaires.

Les conditions des prêts du FMI, bien que parfois inférieures à celles du marché pour ce qui est des taux d'intérêt, n'en sont pas moins dures pour les pays démunis qui ont de graves problèmes d'endettement. En outre, certains de ces pays sont en retard dans le rachat de leurs tirages. Ces arriérés, tant qu'ils ne seront pas réglés, empêchent la poursuite des relations avec le FMI, et d'une manière plus générale avec la communauté financière internationale. A la fin de 1989, le FMI détenait 103 millions d'onces d'or, héritage des anciennes souscriptions de pays membres; la valeur comptable de cette réserve représentait l'équivalent de 4,7 milliards de dollars. Sa valeur marchande à la fin de 1989 était de 41,1 milliards de dollars. L'or n'est pas essentiel aux opérations du FMI et ne remplit actuellement aucune fonction socialement utile. En en vendant une fraction relativement modeste, le FMI pourrait faire un bénéfice suffisant pour aider les pays démunis à régler leurs arriérés en leur octroyant des prêts nouveaux à faibles taux d'intérêt, et pour verser des ressources additionnelles à son propre fonds fiduciaire afin de consentir à ces pays démunis d'autres avances assorties de taux d'intérêts bonifiés. (Le Fonds fiduciaire a été constitué avec le produit des ventes d'or effectuées par le FMI après le premier choc pétrolier vers le milieu des années 70).

Nous recommandons par conséquent :

- que le FMI mette en route un programme prévoyant la vente de 20 pour cent de ses avoirs en or sur les quelques années à venir, le produit étant utilisé pour régler les arriérés des pays démunis auprès du FMI dans le cadre de programmes convenus et pour augmenter les ressources de son fonds fiduciaire devant servir à la bonification des taux d'intérêt sur les prêts nouveaux.

Nous recommandons en outre :

- que les gouvernements des pays membres prennent d'urgence les mesures voulues pour appliquer les décisions du Conseil des gouverneurs du FMI relatives à l'augmentation des quotes-parts.

4. Le suivi

A la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe a beaucoup réfléchi à la question du mécanisme de suivi qui conviendrait le mieux. Ce dispositif sera particulièrement important parce que si l'application du présent rapport est menée à bien, ce ne sera que le commencement d'un processus permanent et ininterrompu.

Si nos recommandations sont acceptées, le suivi comportera deux éléments principaux. Les gouvernements demanderont, dans bien des cas, une assistance extérieure pour pouvoir appliquer les principes énoncés dans le rapport à leur situation particulière. D'abord, il s'agira d'une aide pour l'élaboration de la stratégie de chaque pays en faveur de son secteur primaire et de l'ensemble de principes d'action qui en résultera. Il pourra s'agir, également, d'une aide continue prévoyant, à un stade ultérieur, l'examen et la mise à jour de ces stratégies et de ces ensembles de principes d'action. Il est plus que probable que ce processus nécessitera des discussions dans chaque pays, mais aussi avec la Banque mondiale et le FMI, la Banque africaine de développement et d'autres institutions des Nations Unies.

Le second élément serait l'établissement de rapports annuels et une évaluation des progrès accomplis destinés au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il serait bon que des consultants indépendants soient invités à participer à cette évaluation.

L'organisme qui serait chargé de coordonner le suivi du présent rapport devrait donc être doté de ressources, de pouvoirs et d'une neutralité suffisants pour rassembler les éléments des contributions de fond

de toutes les institutions, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le FMI, les institutions appropriées des Nations Unies et les donateurs, pour le plus grand profit des gouvernements qui demandent une assistance. Le Groupe tient à souligner combien la neutralité est importante pour la coordination des activités de suivi si l'on songe aux divergences des principaux organismes dans la façon d'aborder le développement de l'Afrique.

Actuellement, la coordination, le suivi, le contrôle et l'établissement des rapports concernant l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), 1986-1990, sont confiés à un comité directeur de l'ONU qui est essentiellement un organe de coordination. Ce comité est appuyé par une équipe spéciale interinstitutions qui est son principal organe subsidiaire d'exécution.

Le Groupe est convaincu qu'il faudrait confier à une seule institution internationale la coordination de l'assistance à fournir pour l'élaboration de la stratégie et des principes d'action concernant le secteur primaire. Cela éviterait à chaque pays de devoir faire la synthèse des conseils fournis séparément par plusieurs organismes, processus voué à l'échec en raison de sa lourdeur.

Il existe évidemment plusieurs possibilités mais le Groupe a la conviction que le PNUD devrait être investi de la responsabilité exclusive de la coordination des activités de suivi, étant donné qu'elles ont un rapport avec l'assistance technique nécessaire qui fait appel à la Banque mondiale, au FMI, à la Banque africaine de développement, à la CNUCED, à la CEA, à la FAO, à l'ONUDI et à d'autres institutions et organisations. Les donateurs seraient également appelés à participer très largement. Nous estimons qu'à cette fin, il conviendrait de créer sous les auspices du PNUD une commission interinstitutions de haut niveau aux travaux de laquelle les institutions

appropriées prendraient une part active. Nous tenons à souligner que, vu son importance, cette tâche exigerait absolument la participation de personnalités de très haut niveau.

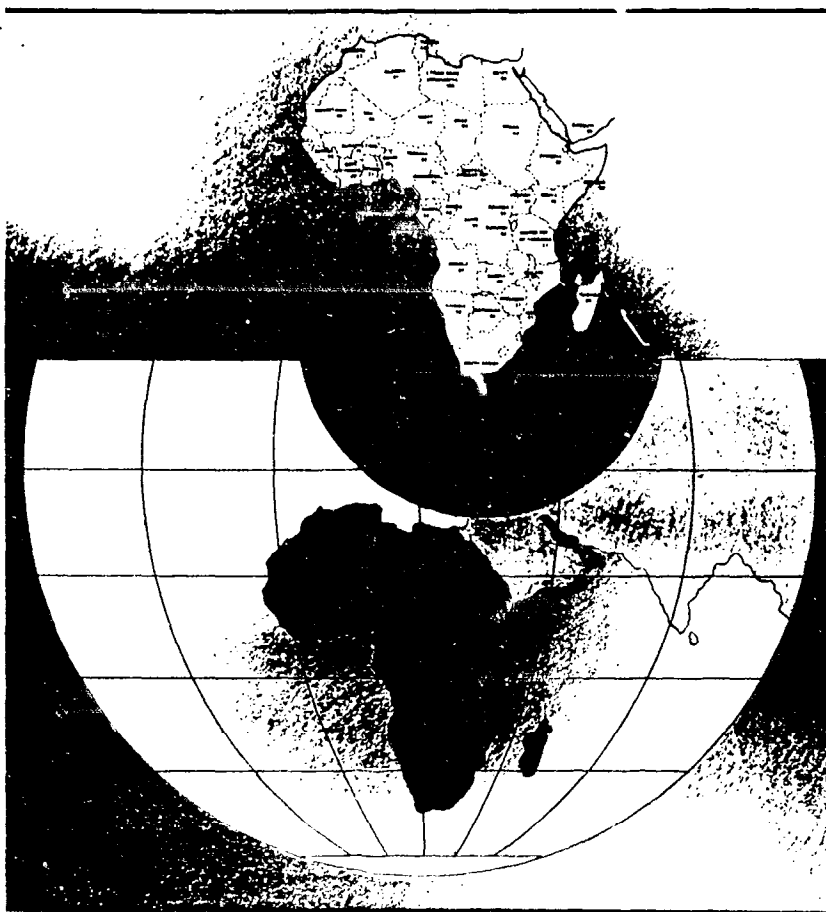
Le PNUD bénéficie d'une position centrale. Il a des bureaux dans chaque pays et, grâce à ses tables rondes, il est déjà étroitement impliqué dans le processus de développement de chaque pays. Ses larges attributions ajoutent du poids à cette recommandation.

Pour ces raisons, nous recommandons vivement :

- que l'assistance à fournir pour coordonner l'élaboration de la stratégie et de l'ensemble de principes d'action concernant le secteur primaire soit confiée à un seul et même organisme international;
- que le PNUD soit l'organisme international chargé du suivi, et en particulier de la coordination des travaux d'élaboration de la stratégie et des principes d'action pour le secteur primaire, en faisant appel à la Banque mondiale, au FMI, à la Banque africaine de développement, aux organismes appropriés des Nations Unies, dont la CNUCED, la CEA, la FAO, l'ONUDI et d'autres institutions ainsi qu'aux donateurs dans les cas appropriés, étant entendu qu'il soumettrait chaque année au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un rapport sur l'application de nos recommandations.

LES PROBLÈMES DU SECTEUR PRIMAIRE
AFRICAIN
VERS UNE SOLUTION

ANNEXES



Eléments d'une stratégie pour le secteur primaire

Le secteur primaire devrait être une priorité absolue dans la planification et l'élaboration des politiques des pays africains. Il est nécessaire d'adopter une série de mesures et de principes d'action solidaires concernant ce secteur. Ces principes et mesures devraient être incorporés dans une stratégie du secteur primaire dont les grands objectifs seraient les suivants :

- pouvoir compter davantage sur les cultures vivrières africaines et assurer la sécurité alimentaire au niveau de la famille, du pays et de la région;
- diversifier la production de façon à élargir la base d'exportations et à s'assurer une plus grande valeur ajoutée;
- accroître les recettes d'exportation tirées des produits primaires à l'état brut et transformés;
- développer la coopération et le commerce entre les pays d'Afrique;
- intensifier la coopération entre producteurs et consommateurs de produits primaires;
- arrêter la désertification et la dégradation de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, il faudra que les principes mis en œuvre permettent :

- de rendre plus efficaces les services de recherche et de vulgarisation agricoles;
- d'améliorer l'enseignement en milieu rural et de faire une plus large place à l'enseignement agricole à l'université et au lycée;
- de recourir davantage à des politiques de fixation des prix se référant au marché;
- de mettre au point des façons culturales qui ménagent l'environnement, d'obtenir une aide pour le conditionnement et le contrôle de la qualité, de mieux connaître les exigences des marchés extérieurs, et de dynamiser la promotion;
- de fournir des facilités bancaires et de crédit adéquates et d'améliorer les installations de transport et de stockage, y compris les ports, les routes et les points de collecte;
- de rompre avec la monoculture et de mettre au point des façons culturales qui permettront à l'exploitant de choisir entre des activités agricoles différentes;
- de faire participer davantage le secteur privé à toute la chaîne des opérations depuis l'approvisionnement en facteurs de production jusqu'à la commercialisation et à la distribution;
- d'encourager l'exploitation rentable des ressources forestières et piscicoles;
- d'encourager la prospection et l'exploitation des ressources minérales, ainsi que l'investissement étranger direct dans le secteur extractif;
- d'établir des règles pratiques et raisonnables pour le fonctionnement des sociétés étrangères;

- de rechercher des associés extérieurs au continent pour des coentreprises visant à favoriser la commercialisation et la diversification dans toutes les branches du secteur primaire,
- d'encourager la diversification à tous les niveaux et dans toutes les directions;
- d'intensifier la coopération des producteurs.

Liste des tableaux

Tableaux	Page
1. Afrique : quelques indicateurs économiques	121
2. Dépendance à l'égard des produits primaires indiqués, dont les combustibles	123
3. Exportations et coefficients de concentration des exportations de l'Afrique, 1985	134
4. Exportations africaines de produits primaires autres que les combustibles, en pourcentage des exportations mondiales	136
5. Principales exportations africaines de produits primaires : recettes et prix en 1987	137
6. Fluctuations et tendances des prix, 1962-1989	138
7. Termes de l'échange de l'Afrique et pouvoir d'achat de ses exportations, 1960-1988	139
8. Part du prix à la production de certains produits d'exportation, par pays, 1980, 1985 et 1987	140
9. Dépenses publiques en pourcentage du PIB et dépenses militaires en pourcentage des dépenses publiques, 1987	143
10. Tendances de l'investissement étranger direct en Afrique, 1980-1988	145

11. Droits de douane appliqués à certains produits selon le degré d'ouverture sur les principaux marchés mondiaux, 1986
12. Incidence des obstacles non tarifaires sur les exportations africaines, 1986
13. Enseignement primaire et secondaire dans l'Afrique subsaharienne, 1965-1986
14. Variabilité de la production d'aliments de base dans certains pays africains, 1961-1988 ..
15. Accroissement démographique, production d'aliments de base et variabilité de la consommation d'aliments de base dans certains pays d'Afrique, 1961-1988
16. Apports nets de ressources à l'Afrique, 1980-1987
17. Rapports de la dette extérieure aux exportations et du service de la dette aux exportations, 1987
18. Service de la dette (montant effectivement payé), combustibles et importations alimentaires, en pourcentage des recettes d'exportation, 1987

Tableau 1

AFRIQUE : QUELQUES INDICATEURS ECONOMIQUES

Pays	Population			Revenu	
	Total (millions)	Croissance (%) <u>1/</u>	Densité hab./km ²	Par hab. (\$)	Croissance (%)
	1986	1970-86		1986	1980-86
Algérie	22.5	3.1	9	2713	0.6
Angola	9.0	3.0	7	495	0.7
Bénin	4.2	2.9	37	335	-0.5
Botswana	1.1	3.9	2	997	8.6
Burkina Faso	7.1	2.2	26	205	1.6
Burundi	4.9	2.2	175	268	0.0
Cameroun	10.2	2.6	21	1070	4.1
Cap-Vert	0.3	1.5	85	353	4.0
Rép. Centrafricaine	2.7	2.2	4	391	-0.6
Tchad	5.1	2.1	4	178	2.7
Comores	0.5	3.3	210	356	-0.6
Congo	1.8	2.5	5	1033	2.5
Côte d'Ivoire	10.2	3.9	32	920	-2.3
Djibouti	0.5	6.6	21	471	-4.8
Egypte	48.0	2.4	48	776	3.5
Guinée équat.	0.4	2.0	14	294	..
Ethiopie	44.6	2.7	36	119	-1.8
Gabon	1.2	1.3	4	2882	-1.1
Gambie	0.8	3.1	67	213	1.3
Ghana	14.1	3.1	59	407	-1.8
Guinée-Bissau	0.9	3.5	25	185	1.7
Kenya	21.6	4.1	37	333	-1.0
Lesotho	1.6	2.5	52	181	-0.5
Libéria	2.3	3.2	20	723	-4.5
J. A. Libyenne	3.7	4.1	2	5479	-7.8
Madagascar	10.3	2.7	18	259	-2.5
Malawi	7.2	3.0	61	170	-0.6
Mali	8.3	2.4	7	188	0.5
Mauritanie	1.9	2.8	2	413	-1.4
Maurice	1.1	1.5	574	1365	3.2

1/ Moyenne annuelle.

Tableau 1 (fin)

AFRIQUE : QUELQUES INDICATEURS ECONOMIQUES

Pays	Population			Revenu	
	Total (millions)	Croissance (%)	Densité hab./km ²	Par hab. (\$)	Croissance (%)
	1986	1970-86		1986	1980-86
Mozambique	14.4	3.6	18	138	-6.5
Maroc	22.5	2.4	50	657	0.7
Namibie	1.6	2.7	2	635	-3.8
Niger	6.3	2.7	5	294	-4.7
Nigéria	98.8	3.5	107	473	-5.1
Réunion	0.5	1.3	215	3931	3.0
Rwanda	6.2	3.3	236	297	-0.9
Sainte Hélène	0.07	3.0	22
Sao Tomé-et- Principe	0.1	2.1	107	347	..
Sénégal	6.6	3.2	34	564	0.6
Seychelles	0.1	2.5	283	2680	-2.2
Sierra Leone	3.7	1.6	51	309	-2.0
Somalie	5.5	3.0	9	351	-1.1
Soudan	22.2	3.0	9	382	-3.4
Swaziland	0.7	2.9	39	628	0.3
R-U de Tanzanie	23.0	3.4	24	214	-2.4
Togo	3.1	2.6	54	322	-3.4
Tunisie	7.2	2.2	44	1222	1.4
Ouganda	16.0	3.1	68	278	0.3
Zaire	30.9	2.9	13	180	-1.4
Zambie	6.9	3.2	9	257	-3.3
Zimbabwe	9.1	3.4	23	583	-1.0
AFRIQUE :	539.7	3.0	19	564	1.7

Source : CNUCED, *Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1988*, New York, 1989.

CNUCED, *Statistical Pocketbook*, New York, 1989.

Tableau 2

DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Algérie				
Pétrole et dérivés	72	90	83	70
Gaz nat. et d'usine	26	7	2	2
Fruits	-	-	1	4
Angola				
Pétrole et dérivés	83	77	53	17
Café	4	14	24	38
Céréales	-	-	1	3
Poisson	-	-	4	5
Minéral de fer	-	-	5	11
Fibres dures	-	-	3	1
Bénin				
Coton	35	19	32	15
Cacao	28	22	19	15
Huile palme, palmistes	17	28	24	45
Pétrole et dérivés	9	3	2	-
Café	7	2	3	4
Arachides	-	-	6	4
Botswana				
Diamants	78	62	28	-
Autres viandes	9	16	35	43
Viande bovine	8	15	31	27
Mattes de cuivre-nickel	3	6	4	-
Bétail :	-	-	1	30
Burkina Faso				
Coton	48	39	29	16
Huilles végétales	15	14	22	18
Bétail	12	25	31	48
Cuir et peaux	4	4	2	2
Céréales	3	1	-	-
Autres viandes	1	1	2	5
Viande bovine	1	1	2	5
Arachides	-	1	12	6

Tableau 2 (suite)

**DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/**

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Burundi				
Café	87	91	87	82
Thé	4	3	2	1
Coton	1	2	5	5
Cuirs et peaux	1	1	6	2
Cameroun				
Pétrole et dérivés	38	35	-	-
Café	23	24	27	25
Cacao	20	24	30	32
Bois	9	10	12	9
Bauxite	6	2	4	10
Coton	3	3	3	3
Huiles végétales	1	1	3	4
Cap-Vert				
Poisson	65	44	41	34
Bananes	16	16	8	22
Fruits	16	16	8	22
Huiles végétales	-	-	-	3
Pétrole et dérivés	3	1	-	-
Bétail	-	-	-	3
République Centrafricaine				
Diamants	33	32	21	44
Café	31	27	26	19
Bois	23	30	29	8
Coton	11	8	17	23
Autres viandes	2	3	7	7
Tchad				
Coton	29	31	44	52
Pétrole et dérivés	9	-	4	-
Autres viandes	-	12	7	13
Viande bovine	-	-	6	12
Bétail	58	43	32	19

Tableau 2 (suite)

**DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/**

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Comores				
Vanille	56	44	28	39
Clous de girofle	30	28	21	9
Coprah	1	6	11	16
Congo				
Pétrole et dérivés	91	87	66	1
Bois	5	9	22	64
Diamants	2	4	1	15
Sucre	1	1	4	20
Côte d'Ivoire				
Cacao	35	31	23	25
Café	23	29	28	33
Pétrole et dérivés	11	5	4	1
Bois	10	16	22	26
Coton	3	2	2	1
Fruits	3	4	5	6
Huile palme, palmistes	3	3	4	2
Bananes	1	1	1	3
Djibouti				
Bétail	25	12	-	-
Pétrole et dérivés	9	14	2	1
Cuir et peaux	4	4	-	-
Egypte				
Pétrole et dérivés	61	49	13	3
Coton	20	26	50	46
Fruits	3	2	3	2
Bauxite	2	3	-	-
Riz	-	2	6	13
Guinée équatoriale				
Cacao	54	84	68	58
Bois	41	11	5	22
Café	5	5	16	17
Fruits	-	-	1	1
Huiles végétales	-	-	1	2

Tableau 2 (suite)

DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Ethiopie				
Café	66	68	40	58
Cuirs et peaux	12	12	10	9
Pétrole et dérivés	8	5	1	1
Huiles végétales	2	2	12	9
Bétail	2	1	3	1
Gabon				
Pétrole et dérivés	82	81	76	38
Manganèse	6	7	9	22
Bois	6	7	12	32
Uranium et thorium		4	2	5
Gambie				
Arachides	45	73	94	99
Poisson	3	7	3	1
Riz	-	-	-	-
Coton	-	-	-	-
Ghana				
Cacao	59	72	70	74
Bauxite	24	15	8	9
Pétrole et dérivés	8	3	2	1
Poisson	4	4	-	-
Bois	2	4	13	11
Manganèse	1	1	2	3
Guinée				
Bauxite	89	91	83	62
Cacao	2	2	2	3
Café	2	2	3	9
Bétail	2	2	3	4
Huiles végétales	1	1	3	5
Bois	-	1	3	8
Fruits	-	1	2	5
Bananes	-	-	1	4

Tableau 2 (suite)

**DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/**

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Guinée-Bissau				
Noix de cajou	29	4	2	2
Arachides	24	40	65	58
Huile palme, palmistes	13	23	12	24
Coton	6	5	-	-
Crevettes	4	24	3	-
Bois	3	2	3	2
Kenya				
Café	30	29	26	29
Pétrole et dérivés	24	25	19	13
Thé	21	15	13	17
Fruits	4	3	2	1
Fibres dures	2	1	4	1
Céréales	1	1	3	4
Cuir et peaux	1	2	3	3
Autres viandes	1	1	3	4
Libéria				
Minéral de fer	64	57	70	72
Caoutchouc	17	16	13	16
Bois	8	12	5	3
Café	5	6	1	2
Cacao	3	2	1	1
J. A. Libyenne				
Pétrole et dérivés	100	100	100	100
Madagascar				
Café	39	45	30	29
Vanille	17	7	7	9
Clous de girofle	13	15	13	8
Poisson	7	5	5	2
Pétrole et dérivés	5	5	8	4
Crevettes	5	5	4	2

Tableau 2 (suite)

DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Madagascar (suite)				
Poivre et piments	2	1	2	3
Sucre	2	2	4	5
Fibres dures	2	2	3	1
Viande bovine	1	3	4	3
Autres viandes	1	3	6	6
Riz	-	-	2	7
Malawi				
Tabac	55	50	46	39
Thé	20	17	20	26
Sucre	9	16	10	-
Céréales	5	1	4	6
Café	2	1	-	-
Arachides	2	6	8	13
Coton	1	1	3	5
Mali				
Bétail	57	48	42	66
Coton	39	41	40	13
Arachides	2	8	12	10
Céréales	2	2	2	1
Autres viandes	-	-	2	3
Poisson	-	1	2	7
Mauritanie				
Minerai de fer	45	64	74	75
Poisson	42	19	7	6
Bétail	11	17	11	18
Cuivre	-	-	8	1
Maurice				
Sucre	65	68	86	92
Poisson	2	2	1	-
Thé	2	2	2	4

Tableau 2 (suite)

DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Maroc				
Phosphate	23	32	44	24
Poisson	10	6	6	7
Fruits	9	12	10	18
Pétrole et dérivés	4	4	1	-
Mozambique				
Poisson	27	9	4	1
Crevettes	16	14	5	1
Thé	9	9	4	6
Coton	8	5	13	7
Sucre	6	9	14	12
Pétrole et dérivés	6	4	5	8
Coprah	3	7	7	7
Fruits	3	1	1	1
Fibres dures	2	2	3	1
Bois	2	2	3	3
Arachides	2	1	2	3
Noix de cajou	-	-	6	10
Niger				
Uranium et thorium	85	83	51	5
Bétail	12	12	24	48
Céréales	1	1	4	14
Cuirs et peaux	1	1	2	2
Arachides	-	-	16	31
Nigéria				
Pétrole et dérivés	96	93	92	53
Cacao	3	3	4	17
Arachides	-	1	3	12
Huile palme, palmistes	-	1	1	4
Etain	-	-	-	4
Caoutchouc	-	-	-	2

Tableau 2 (suite)

**DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/**

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Réunion				
Sucre	74	82	83	84
Poisson	4	1	-	-
Rwanda				
Café	73	72	67	52
Etain	12	6	12	24
Thé	8	12	7	4
Cuir et peaux	3	3	2	2
Bétail	-	3	11	4
Sao Tomé-et-Principe				
Cacao	61	75	76	79
Coprah	8	5	9	11
Huile palme, palmistes	-	-	2	5
Café	-	-	1	2
Sénégal				
Poisson	32	18	10	7
Arachides	20	29	45	58
Phosphate	10	12	19	8
Crevettes	4	5	3	1
Coton	3	3	2	1
Pétrole et dérivés	-	19	4	3
Seychelles				
Pétrole et dérivés	69	-	-	-
Poisson	11	16	6	2
Coprah	6	17	25	52
Epices	3	11	39	42
Sierra Leone				
Diamants	32	60	61	65
Cacao	17	12	6	3
Café	13	15	7	4
Bauxite	13	5	4	2
Poisson	5	1	-	-

Tableau 2 (suite)

DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Sierra Leone				
(suite)				
Huile palme, palmistes	3	4	8	8
Crevettes	3	1	-	-
Minerai de fer	2		9	14
Pétrole et dérivés	1	1	3	1
Somalie				
Bétail	76	75	53	43
Bananes	11	8	15	23
Fruits	11	8	15	23
Poisson	2	1	3	1
Cuir et peaux	-	4	6	7
Pétrole et dérivés	-	2	2	-
Autres viandes	-	1	7	3
Soudan				
Coton	42	46	51	60
Huiles végétales	14	20	29	19
Bétail	12	5	2	6
Céréales	7	9	2	1
Arachides	6	15	18	8
Racines et tubercules	3	1	-	-
Cuir et peaux	2	2	3	2
Pétrole et dérivés	1	2	2	-
Swaziland				
Sucre	39	38	36	23
Fruits	13	8	7	8
Autres viandes	2	3	3	2
Coton	2	3	1	1
V viande bovine	2	2	2	1
Minerai de fer	-	2	10	23
Riz	-	-	1	3

Tableau 2 (suite)

**DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/**

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
R-U de Tanzanie				
Café	40	32	22	16
Coton	13	12	16	14
Clous de girofle	8	8	9	8
Fibres dures	6	9	13	4
Thé	5	4	3	3
Noix de cajou	4	5	7	7
Tabac	4	4	4	3
Diamants	3	3	4	6
Cacao	1	1	-	-
Pétrole et dérivés	1	3	5	7
Autres viandes	-	-	1	3
Togo				
Phosphate	47	44	61	32
Cacao	13	18	17	34
Coton	12	3	2	1
Café	10	10	10	16
Huile palme, palmistes	3	2	2	5
Arachides	1	-	-	3
Pétrole et dérivés	-	13	-	-
Tunisie				
Pétrole et dérivés	41	49	38	24
Huiles végétales	4	5	15	14
Poisson	2	1	1	1
Phosphate	2	3	10	13
Fruits	2	2	2	5
Minerai de fer	-	-	1	3
Ouganda				
Café	95	96	73	59
Coton	2	2	13	21
Thé	1	2	5	6
Cuivre	-	-	4	8

Tableau 2 (fin)

DEPENDANCE A L'EGARD DES PRODUITS PRIMAIRES INDIQUES,
DONT LES COMBUSTIBLES 1/

Pays/ Produit	1982- 1986	1977- 1981	1972- 1976	1967- 1971
Zaire				
Cuivre	58	55	67	67
Café	19	20	11	6
Pétrole et dérivés	18	13	2	-
Bois	2	2	1	1
Caoutchouc	1	2	2	2
Etain	1	2	2	3
Huile palme, palmistes	1	2	4	6
Zambie				
Cuivre	98	92	92	95
Zimbabwe				
Tabac	20	15	14	14
Coton	7	7	5	2
Sucre	4	4	5	3
Céréales	3	3	5	4
Café	3	1	1	-
Cuivre	2	3	-	-
Autres viandes	2	4	6	8
Viande bovine	1	3	5	8

Source : Chiffres calculés d'après les banques de données commerciales CNUCED ETS et Comtrade.

1/ Forte dépendance d'au moins 3% quelle que soit la période.

Tableau 3

**EXPORTATIONS ET COEFFICIENTS DE CONCENTRATION
DES EXPORTATIONS DE L'AFRIQUE, 1985**

A - Nombre de produits exportés

B - Coefficient de concentration

Pays	A	B	Pays	A	B
Algérie	44	0.54	Malawi	33	0.53
Angola	17	0.87	Mali	25	0.58
Bénin	23	0.43	Mauritanie	14	0.62
Botswana	-	-	Maurice	42	0.66
Burkina Faso	23	0.54	Mozambique	46	0.27
Burundi	13	0.78	Maroc	95	0.26
Cameroun	47	0.40	Namibie	-	-
Cap-Vert	9	0.57	Niger	27	0.74
Rép. C. Afric.	13	0.45	Nigéria	87	0.94
Téhad	9	0.62	Réunion	38	0.71
Comores	9	0.78	Rwanda	8	0.81
Congo	25	0.89	Sainte Hélène	-	-
Côte d'Ivoire	120	0.37	Sao Tomé-et-Principe	14	0.70
Djibouti	-	-	Sénégal	54	0.31
Egypte	0	0.54	Seychelles	8	0.81
Guinée			Sierra Leone	22	0.39
équatoriale	12	0.58	Somalie	18	0.76
Ethiopie	28	0.62	Soudan	43	0.34
Gabon	28	0.79	Swaziland	-	-
Gambie	14	0.52	R-U de Tanzanie	53	0.36
Ghana	33	0.54	Togo	22	0.46
Guinée-Bissau	11	0.56	Tunisie	107	0.41
Kenya	104	0.34	Ouganda	17	0.93
Lesotho	-	-	Zaire	44	0.42
Libéria	20	0.63	Zambie	30	0.84
R. A. Libyenne	29	0.92	Zimbabwe	82	0.29
Madagascar	43	0.44			

Source : CNUCED, *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*, 1988, New York, 1989, tableau 4.5.

Notes : Voir page suivante.

Tableau 3 (suite)

**EXPORTATIONS ET COEFFICIENTS DE CONCENTRATION
DES EXPORTATIONS DE L'AFRIQUE, 1985**

Notes : Le nombre de produits a été déterminé en se référant à la position à trois chiffres de la CTCI; n'ont été retenus cependant que les cas où les exportations de 1985 dépassaient 100 000 dollars ou 0,3% des exportations totales du pays.

Le coefficient de concentration est la racine carrée des parts globales des produits (chaque part étant elle-même élevée au carré); tous les résultats sont ramenés entre 0 et 1, ce dernier chiffre représentant la concentration maximale.

Comparés à des pays de l'OCDE qui sont relativement tributaires des exportations agricoles comme l'Australie, le Danemark, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, et dont le coefficient ne dépasse pas 0,2, les pays africains (à quelques exceptions près) ont des coefficients beaucoup plus élevés.

En comparant les changements intervenus dans le nombre des produits et les coefficients de concentration entre 1970 et 1985, on constate qu'un peu plus de la moitié des pays considérés ont élargi la gamme de leurs exportations mais que moins de la moitié ont réduit leur coefficient de concentration. Dans 14 des 44 pays pour lesquels des données ont pu être obtenues pour les deux années, on a pu observer une augmentation du nombre de produits exportés et une réduction de la concentration.

Tableau 4

**EXPORTATIONS AFRICAINES DE PRODUITS PRIMAIRES
AUTRES QUE LES COMBUSTIBLES,
EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS MONDIALES**

Produit	1970	1980	1987
Total des produits	9.1	5.3	4.1
Animaux vivants, viandes préparations de viande	3.7	2.3	1.6
Viande bovine	2.6	0.9	1.0
Produits de la pêche	3.1	2.9	4.1
Céréales secondaires	1.5	0.7	1.7
Bananes	12.2	12.6	13.0
Sucre	4.5	5.2	5.5
Café	33.6	24.1	19.9
Cacao en fèves	72.6	61.6	58.7
Thé	9.5	9.9	10.6
Epices	15.0	6.7	5.8
Arachides	27.7	24.3	21.1
Huile de palme	57.3	27.3	18.4
Tabac	3.4	5.2	4.8
Caoutchouc naturel	7.5	5.2	5.7
Bois autres que conifères	7.1	6.7	5.9
Coton	11.0	8.3	7.9
Sisal	47.7	31.8	25.5
Bauxite	5.5	17.0	19.6
Bauxite (poids effectif)	5.2	15.6	18.5
Alumine (oxyde et hydroxyde d'aluminium)	2.9	2.0	1.5
Aluminium	1.6	2.2	2.5
Minéral de cuivre	17.9	14.8	12.9
Cuivre non affiné	18.2	14.3	12.4
Cuivre brut affiné	10.6	8.2	7.3
Minéral de fer	7.7	4.0	3.7
Phosphate	22.5	21.5	23.4

Source : CNUCED.

Tableau 5

**PRINCIPALES EXPORTATIONS AFRICAINES DE PRODUITS
PRIMAIRES : RECETTES ET PRIX EN 1987
(1982 - 100)**

Produits	Recettes 1987	Prix 1987
A. PRODUITS AGRICOLES		
1. Cacao en fèves	135	115
2. Café	88	93
3. Coton	112	96
4. Sucre	123	80
5. Tabac	117	86
6. Thé (noir et vert)	112	88
B. PECHE		
7. Produits de la pêche	204	109 ^a
C. SYLVICULTURE		
8. Bois tropicaux	105	147
D. PRODUITS MINERAUX		
9. Cuivre (affiné)	92	120
10. Aluminium (primaire)	120	156
11. Phosphate	73	78
12. Minéral de fer	73	75

Source : CNUCED, *Commodity Yearbook 1989* (anglais seulement),
New York, 1989.

a/ Poudre de poisson, toutes origines, c.a.f. Hambourg.

Tableau 6

FLUCTUATIONS ET TENDANCES DES PRIX ^{1/}, 1962-1989 ^{a/}

Produits	Tendance		Instabilité	
	1962-1978	1978-1989	1962-1978	1978-1989
A. AGRICOLES				
1. Cacao	+7.4	-6.7	31.1	14.7
2. Café	+3.4	-3.3	30.6	14.6
3. Coton	+1.5	-4.5	17.9	13.2
4. Sucre	+7.4	-12.4	82.0	65.0
5. Thé	-3.2	-3.1	22.9	15.1
6. Huile arachide	+3.1	-7.5	21.0	23.3
7. Bois tropicaux	+1.0	-0.1	21.3	12.7
8. Cuirts et peaux	+1.4	-5.9	20.3	23.7
B. MINERAUX				
9. Cuivre	-5.3	-3.7	22.1	26.7
10. Aluminium	-1.0	-3.7	11.8	28.8
11. Phosphate	+5.6	-3.9	41.2	13.2
12. Minerai de fer	-1.3	-1.8	12.4	6.8

Source : CNUCED, *Commodity Yearbook 1989* (anglais seulement), New York, 1989.

Note : La tendance des prix est donnée par leur variation annuelle moyenne en pourcentage. Les prix sont en dollars constants.
La formule est : $\log (P) = a + b t$ où P est le prix et t le temps. L'instabilité est l'écart moyen en pourcentage par rapport au niveau tendanciel exponentiel.

^{1/} Il s'agit des prix nominaux corrigés au moyen de la valeur unitaire des articles manufacturés exportés par les pays développés.

^{a/} Les chiffres pour 1989 ne portent que sur les 7 premiers mois.

Tableau 7

**TERMES DE L'ECHANGE DE L'AFRIQUE ET POUVOIR D'ACHAT
DE SES EXPORTATIONS, 1960-1988
(1980 = 100)**

Année	Termes de l'échange	Pouvoir d'achat des exportations
1960	49	23
1965	37	31
1970	36	47
1975	67	64
1980	100	100
1985	95	74
1988	59	52

Source : CNUCED, *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*, 1988, New York, 1989, tableaux 2.5 et 2.6.

Tableau 8

**PART 1/ DU PRIX A LA PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS
D'EXPORTATION, PAR PAYS, 1980, 1985 ET 1987**

	1980	1985	1987
Bénin			
Coton	0.38	0.87	-
Huile de palme	0.31	1.01	-
Burkina Faso			
Coton	0.35	0.79	0.64
Burundi			
Café	0.61	0.34	0.62
Thé	0.27	0.27	0.41
Cameroun			
Café	1.21	0.77	1.27
Cacao	0.57	0.54	0.80
Coton	0.51	1.11	0.94
Rép. centrafricaine			
Coton	0.38	0.79	0.68
Café	0.45	0.28	0.69
Tchad			
Coton	0.32	0.79	-
Congo			
Café	0.68	-	1.74 ^a
Cacao	0.28	0.27	0.40 ^a
Côte d'Ivoire			
Café	1.14	0.70	1.48
Cacao	0.57	0.53	0.77
Huile de palme	0.35	1.24	0.93
Guinée équatoriale			
Cacao	0.12	0.70	0.75
Café	0.28	0.85	-
Ethiopie			
Café	0.55	0.62	-

Tableau 8 (suite)

PART 1/ DU PRIX A LA PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS
D'EXPORTATION, PAR PAYS, 1980, 1985 et 1987

Item	1980	1985	1987
Gambie			
Arachides	0.71	0.57	1.51
Coton	0.46	0.52	-
Huile de palme	2.95	-	-
Chana			
Cacao	0.66	0.28	0.41
Guinée			
Café	2.19	0.11	-
Palmistes	0.90	-	-
Guinée-Bissau			
Arachides	0.61	0.70	0.24
Palmistes	0.46	0.67	-
Kenya			
Café	0.66	0.69	0.72 ^a
Thé	0.89	1.08	0.85 ^a
Sucre	0.44	1.43	1.34 ^a
Libéria			
Caoutchouc	-	-	-
Café	1.85	0.72	1.44
Cacao	0.95	0.12	-
Madagascar			
Café	0.77	0.36	0.52 ^a
Vanille	0.04	0.02	0.01 ^a
Clous de girofle	0.17	0.02	0.02 ^a
Malawi			
Tabac (séché au feu)	0.21	0.26	0.21
Thé 2/	0.55	0.65	0.50 ^a
Coton	0.41	0.53	0.55

Tableau 8 (fin)

**PART 1/ DU PRIX A LA PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS
D'EXPORTATION, PAR PAYS, 1980, 1985 et 1987**

	1980	1985	1987
Mali			
Coton	0.35	0.68	0.57
Arachides	0.45	-	1.29
Mozambique			
Coton	0.49	1.00	0.31
Thé	2.47	-	-
Nigéria			
Arachides	0.56		

Source : Banque mondiale/PNUD, *African Economic and Financial Data* 1989.

1/ Rapport entre le prix nominal officiel à la production, dans chaque pays, et le prix de référence international du produit considéré.

2/ Prix "sortie d'exploitation".

a/ 1986.

Tableau 9

**DEPENSES PUBLIQUES EN POURCENTAGE DU PIB
ET DEPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE
DES DEPENSES PUBLIQUES, 1987**

Pays	Dépenses publiques/PIB	Dépenses militaires/ Dépenses publiques
Bénin	17.3 ^a	..
Botswana	41.5 ^a	7.1 ^a
Burkina Faso	19.4	17.3
Burundi	24.9 ^a	..
Cameroun	24.3	8.8 ^b
Rép. Centrafr.	13.7 ^a	..
Tchad	24.5 ^a	..
Comores	36.3	..
Congo	29.4	..
Côte d'Ivoire	34.0	3.9 ^c
Egypte	47.1 ^a	17.7 ^a
Ethiopie	35.7	30.6
Gabon	37.0	..
Gambie	52.4	..
Ghana	14.3 ^a	6.5 ^a
Guinée-Bissau	57.7	5.1 ^c
Kenya	31.4	10.1
Lesotho	57.2	9.6 ^c
Libéria	24.8	8.9
Madagascar	23.7	..
Malawi	30.0	5.2
Mali	24.4	8.1 ^a
Mauritanie	33.0	..
Maurice	24.2	0.9
Maroc	31.0	12.5 ^a

Tableau 9 (fin)

DEPENSES PUBLIQUES EN POURCENTAGE DU PIB
ET DEPENSES MILITAIRES EN POURCENTAGE
DES DEPENSES PUBLIQUES, 1987

Pays	Dépenses publiques/PIB	Dépenses militaires/ Dépenses publiques
Niger	20.5	3.6
Nigéria	19.1	4.5
Rwanda	23.6	8.9 ^a
Sénégal	22.3	10.6 ^a
Seychelles	64.6	..
Sierra Leone	16.9	2.1
Somalie	20.0 ^a	5.1
Soudan	26.2	10.7
Swaziland	29.1	5.4
R-U de Tanzanie	25.1	14.1 ^b
Togo	30.2	6.9 ^b
Tunisie	36.4	10.1
Ouganda	6.4	13.9
Zaire	29.5	3.7 ^b
Zambie	36.7	..
Zimbabwe	39.7	17.2
TOTAL, AFRIQUE	31.2	10.6 ^b

Source : Banque mondiale/PNUD, *African Economic and Financial Data*, 1989.

a/ 1986.

b/ 1985.

c/ 1984.

Tableau 10

**TENDANCES DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER DIRECT
EN AFRIQUE, 1980-1988**
(en millions de dollars)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	75-80	81-87
AFRIQUE	770.6	1549.7	1410.8	1206.7	1378.9	2570.6	1751.3	2227.2	2853.4	818.8	1727.9
Afrique Exportateurs de pétrole	458.9	1133.0	1011.5	1186.2	1143.6	2237.3	1571.4	1759.3	2370.0	281.0	1434.6
Autre Afrique non pétrolier	311.9	416.7	399.4	20.5	235.3	333.3	179.8	467.9	483.4	535.8	293.3
Part Afrique dans total mondial (%)	0.6	2.7	3.2	2.7	2.7	5.3	2.3	1.9	2.0	2.5	2.7
Part Afrique dans total pays en développement (%)	2.7	10.3	9.9	11.6	11.4	19.3	12.6	9.5	11.4	10.3	11.8

Source : Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, "Foreign Direct Investment in Africa and Strategies to encourage Transnational Corporations to respond positively to the improved Investment Climate", 16 janvier 1990.

Tableau 11

**DROITS DE DOUANE APPLIQUES A CERTAINS PRODUITS
SELON LE DEGRE D'OUVRAISON
SUR LES PRINCIPAUX MARCHES MONDIAUX, 1986
(en pourcentage ou ad valorem)**

	CEE			Japon		USA
	NPF	SGP	ACP	NPF	SGP	NPF
Café						
Brut	9.0	6.5	1.3	0.0	--	0.0
Torréfié, moulu	6.5	12.0	3.3	20.0	10.0	0.0
Extraits et préparations	18.0	9.0	0.0	24.2	7.5	0.0
Thé						
En vrac	0.0	--	--	12.5	2.5	0.0
Pour la vente au détail	5.0	0.0	0.0	20.0	14.0	0.0
Extraits, essence	12.0	0.0	0.0	17.3	8.0	0.0
Cacao						
Fèves	3.0	--	0.0	0.0	--	0.0
Pâte	15.0	11.0	0.0	15.0	7.5	0.0
Beurre	12.0	8.0	0.0	2.5	0.0	0.0
Poudre	16.0	9.0	0.0	21.5	10.5	0.5
Chocolat	--	--	--	30.0	12.5	1.9
Sucre						
Brut	--	--	--	37.5	--	14.5
Transformé	10.0	--	--	28.4	--	4.2
Mélasses	--	--	--	28.1	--	4.5
Epices						
Non broyées, à l'état brut	7.5	4.4	0.0	1.21	0.0	0.7
Broyées, à l'état transformé	1.8	4.0	0.0	6.6	0.0	4.7
Huiles essentielles						
Huiles essentielles	4.5	0.0	--	3.9	0.0	0.9
Mélanges	5.3	0.0	--	6.6	0.0	4.4
Préparation	6.6	0.0	--	7.2	0.0	5.3
Matières végétales à presser						
Brutes	0.5	0.0	0.0	5.0	5.0	2.8
Tresses et nattes	3.4	0.0	--	5.8	0.8	5.2
Art. vannerie et sparterie	6.2	0.0	--	9.4	0.0	6.6

Tableau 11 (suite)

**DROITS DE DOUANE APPLIQUES A CERTAINS PRODUITS
SELON LE DEGRE D'OUVRAISON
SUR LES PRINCIPAUX MARCHES MONDIAUX, 1986
(en pourcentage ou ad valorem)**

	CEE			Japon		USA
	NPF	SGP	ACP	NPF	SGP	NPF
Graines oléag., huiles végét.						
Graines oléagineuses	0.0	--	--	1.0	--	3.4
Huiles végétales	7.2	7.2	1.0	8.5	8.3	4.3
Acides gras, alcools gras	8.8	4.4	0.9	5.4	0.9	4.4
Margarine	25.0	--	5.0	35.0	--	0.0
Savons	6.9	0.0	--	6.5	0.0	4.1
Tabacs						
Bruts	24.4	14.8	0.0	0.0	--	72.6
Fabriqués	78.8	67.0	0.0	14.3	--	11.0
Riz						
Non-usiné	12.0	--	2.4	0.0	--	5.1
Usiné, transformé	--	--	--	16.7	--	16.4
Manioc, racines et tubercules						
Frais, séché	6.0	--	3.0	11.3	--	13.5
Farine	--	--	0.0	12.5	--	--
Semoules; amidons	30.0	--	0.0	22.8	--	0.0
Bananes						
Fraîches	20.0	0.0	0.0	25.5	14.3	1.7
Farine, préparations	17.0	0.0	0.0	--	--	5.9
Fruits à coques						
Non-décortiqués, bruts	2.2	0.0	0.0	7.9	1.5	5.2
Décortiqués, préparations	15.0	6.0	0.0	21.0	8.3	7.6
Fruits tropicaux						
Frais, séchés	8.0	2.3	0.0	9.1	4.0	8.7
Conserves	13.4	3.7	0.9	21.0	8.9	--
Préparations, jus de fruits	24.0	13.1	4.6	27.5	11.4	46.7
Bois tropicaux						
Non-équarris	1.3	--	0.0	0.4	0.0	3.4
Simplement travaillés	3.1	0.0	--	2.6	1.3	2.0
Feuilles placage, c.-plaque	4.0	0.0	0.0	8.4	0.1	4.4
Articles en bois	4.9	0.0	--	--	--	6.3

Tableau 11 (suite)

**DROITS DE DOUANE APPLIQUES A CERTAINS PRODUITS
SELON LE DEGRE D'OUVRAISON
SUR LES PRINCIPAUX MARCHES MONDIAUX, 1986
(en pourcentage ou ad valorem)**

	EEC			Japon		USA
	NPF	SGP	ACP	NPF	SGP	NPF
Poissons						
Frais, réfrigérés, congelés	13.5	5.2	0.0	6.1	--	0.6
Séchés, fumés	12.7	-7.5	0.0	11.9	5.0	2.4
Prépar. et cons. de poisson	17.2	8.4	0.4	13.7	6.8	9.1
Viandes						
Fraîches, cong., réfrigérées	11.6	1.7	0.0	11.8	--	6.4
Salées, séchées, fumées	19.5	--	1.0	15.8	--	9.8
Prépar. et cons. de viandes	18.1	11.5	3.1	19.2	6.4	3.9
Mollusques, crustacés						
Frais, congelés, réfrigérés	10.7	4.3	0.0	6.5	6.7	3.7
Préparations	18.0	6.0	0.0	12.4	5.7	5.3
Caoutchouc						
Caoutchouc naturel	0.0	0.0	--	0.0	--	0.0
Articles manuf.	3.7	3.7	0.0	3.5	0.0	4.7
Pneumatiques, chambres à air	3.6	3.6	--	3.2	0.0	3.1
Autres articles	4.8	0.0	--	3.5	0.0	5.2
Jute						
Brut	0.0	--	--	0.0	--	0.0
Transformé	--	--	--	--	--	0.3
Filets	5.3	0.0	0.0	10.0	0.0	4.1
Tissus	8.7	0.0	0.0	20.0	0.0	1.3
Articles faits à la main	7.7	0.0	0.0	11.2	0.0	3.8
Sisal, benequen						
Brut	0.0	--	--	0.0	--	0.0
Transformé	--	--	--	--	--	8.0
Ficelles et cordes	12.0	12.0	0.0	6.5	0.0	4.2
Aluminium						
Bauxite	--	--	--	0.0	--	0.0
Alumine	--	--	--	5.4	0.0	0.0
Aluminium, brut	--	--	--	3.0	0.0	1.3
Aluminium, ouvré	7.3	0.0	0.0	7.1	0.0	3.9

Tableau 11 (suite)

**DROITS DE DOUANE APPLIQUES A CERTAINS PRODUITS
SELON LE DEGRE D'OUVRAISON
SUR LES PRINCIPAUX MARCHES MONDIAUX, 1986
(en pourcentage ou ad valorem)**

	CEE			Japon		USA
	NPF	SGP	ACP	NPF	SGP	NPF
Cuivre						
Min. cuivre et concentrés	--	--	--	0.0	--	0.3
Cuivre blister	--	--	--	7.3	0.0	1.0
Cuivre affiné	--	--	--	7.6	0.0	--
Cuivre et alliages de cuivre, ouvrés	5.2	0.0	0.0	6.8	0.0	4.9
Fer						
Min. de fer et concentrés	0.0	--	--	0.0	--	0.0
Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires	2.7	--	--	3.7	0.0	0.3
Poudres et grenailles de fer et d'acier, ou fer spongieux	3.0	0.0	0.0	3.7	0.0	0.9
Lingots en fer et en acier	3.5	0.0	0.0	5.7	0.0	3.9
Plomb						
Min. de plomb et concentrés	--	--	--	0.0	--	6.1
Plomb et alliages de plomb, bruts	--	--	--	--	--	--
Plomb et all. de plomb, ouvrés	5.8	0.0	0.0	7.2	0.0	4.8
Phosphate						
Phosphate minéral	0.0	--	--	0.0	--	0.0
Acides phosphatés	11.0	0.0	0.0	4.9	0.0	0.0
Superphosphates	4.8	0.0	0.0	2.9	--	0.0
Etain						
Min. d'étain et concentrés	--	--	--	0.0	--	0.0
Etain et alliages d'étain, bruts	--	--	--	--	--	--
Etain et all. d'étain, ouvrés	3.7	0.0	0.0	3.4	0.0	2.5

Tableau 11 (fin)

**DROITS DE DOUANE APPLIQUES A CERTAINS PRODUITS
SELON LE DEGRE D'OUVRAISON
SUR LES PRINCIPAUX MARCHES MONDIAUX, 1986
(en pourcentage ou ad valorem)**

	CEE			Japon		USA
	NPF	SGP	ACP	NPF	SGP	NPF
Zinc						
Min. de zinc et concentrés	--	--	--	0.0	--	0.0
Zinc et alliages de zinc, bruts	--	--	--	--	--	--
Zinc et all. de zinc, ouvrés	7.1	0.0	0.0	5.4	0.0	5.5
Produits pétrochimiques						
Hydrocarbures	7.1	0.0	0.0	4.7	0.0	7.0
Acryliques, alcools cycliques	7.8	0.0	0.0	8.6	0.8	6.7
Carboxylique 4	8.2	0.0	0.0	6.2	0.0	7.9
Corps à fonction azote	3.1	0.0	0.0	6.2	0.3	10.7
Autres	7.5	0.0	0.0	5.6	0.0	11.1
Produits de condensation polycycliques et polyacides						
Polymérisat. et copolyméris.	7.9	0.0	0.0	6.0	0.0	6.4
	11.9	0.0	0.0	7.0	0.0	7.5

Source : Calculs fondés sur l'étude tarifaire du GATT, les fichiers informatisés de 1986 et les schémas de préférences généralisées de 1989.

Notes : -- = Droit non connu ou inapplicable.

NPF = Droit appliqué au titre du principe de la nation la plus favorisée.

ACP = Droit appliqué par la Communauté aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au titre de la Convention de Lomé.

SGP = Droit appliqué au titre du système généralisé de préférences.

Les droits PMA appliqués par la Communauté économique européenne et le Japon sont nuls.

Les droits SGP et IBC (Initiative du bassin des Caraïbes) appliqués par les Etats-Unis sont nuls.

Tableau 12

**INCIDENCE DES OBSTACLES NON TARIFAIRES
SUR LES EXPORTATIONS AFRICAINES, 1986**

Pays	Taux d'incidence (%)	Indice de fréquence (%)
CEE	Produit primaire: 23.6	26.8
	Produit manufacturé: 48.2	19.3
Etats-Unis	Produit primaire: 0.8	5.3
	Produit manufacturé: 16.3	2.6
Japon	Produit primaire: 27.1	29.2
	Produit manufacturé: 2.0	16.5
Australie	Produit primaire: 0.0	0.9
	Produit manufacturé: 15.6	13.8
Canada	Produit primaire: 5.3	8.5
	Produit manufacturé: 31.3	20.1

Source : CNUCED, base de données.

Note : Le *taux d'incidence* est donné par la valeur totale des exportations visées par les mesures non tarifaires (MNT) en pourcentage de la valeur du total des exportations. L'*indice de fréquence* est donné par le nombre, en pourcentage, de tous les produits d'exportation visés par les MNT.

Tableau 13

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE
DANS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 1965-1986 a/**

Pays	Pourcentage du groupe d'âge inscrit dans :			
	Enseignement primaire		Enseignement secondaire	
	1965	1986	1965	1986
Ethiopie	11	36	2	12
Tchad	34	43	1	6
Zaire	70	..	5	..
Malawi	44	64	2	4
Mozambique	37	82	3	7
R-U de Tanzanie	32	69	2	3
Burkina Faso	12	35	1	6
Madagascar	65	121	8	36
Mali	24	22	4	7
Burundi	26	59	1	4
Zambie	53	104	7	19
Niger	11	29	1	6
Ouganda	67	..	4	..
Somalie	10	20	2	12
Togo	55	102	5	21
Rwanda	53	67	2	3
Sierra Leone	29	..	5	..
Bénin	34	65	3	16
Rép. Centrafr.	56	66	2	13
Kenya	54	94	4	20
Soudan	29	50	4	20
Lesotho	94	115	4	22
Nigéria	32	..	5	..
Ghana	69	63	13	35
Mauritanie	13	46	1	15
Libéria	41	..	5	..
Guinée	31	29	5	9
Sénégal	40	55	7	13
Zimbabwe	110	129	6	46
Côte d'Ivoire	60	78	6	20
Cameroun	94	107	5	23
Botswana	65	105	3	31
Maurice	101	106	26	51
Gabon	134	126	11	27

Source : World Development Report.

a/ Les pays sont classés par ordre croissant du revenu par habitant en 1987.

Tableau 14

**VARIABILITE DE LA PRODUCTION D'ALIMENTS DE BASE
DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS, 1961-1988**

- A - Ecart-type de la production à la tendance
(en milliers de tonnes)
B - Coefficient de variation (en pourcentage)
C - Probabilité que la production effective
représente moins de 95% de la production
tendancielle (en pourcentage)

Pays/ Région	A	B	C
AFRIQUE DU NORD			
Algérie	519	28.0	50.0
Egypte	338	5.8	25.0
R. A Libyenne	63	22.2	42.9
Maroc	1,348	26.4	39.3
AFRIQUE SUB-SAHARIENNE			
Burkina Faso	212	12.1	35.7
Ghana	1,280	23.0	32.1
Nigéria	867	7.1	28.6
Sénégal	340	47.4	35.7
R-U de Tanzanie	790	11.6	32.1
Zaïre	526	4.0	10.7

Source : FAO/FIDA.

Tableau 15

**ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE, PRODUCTION D'ALIMENTS
DE BASE ET VARIABILITE DE LA CONSOMMATION
D'ALIMENTS DE BASE DANS CERTAINS
PAYS D'AFRIQUE, 1961-1988**

Pays/ Région	Accroiss. démog- raphique	Croissance de la production	Variabilité de la consommation (1979-1987, en %)
AFRIQUE DU NORD			
Algérie	3.0	1.6	6.5
Egypte	2.4	1.4	1.7
R. A. Libyenne	3.9	5.1	2.2
Maroc	2.5	2.2	5.8
AFRIQUE SUB-SAHARIENNE			
Burkina Faso	1.9	2.2	8.5
Ghana	2.9	2.2	27.8
Nigéria	3.3	1.8	38.6
Sénégal	3.0	0.2	9.8
R-U de Tanzanie	3.3	4.2	3.5
Zaire	3.1	2.5	1.2

Source : FAO/FIDA.

Note : Les chiffres concernant la population et la production sont des taux de croissance annuels moyens.

Tableau 16
APPORTS NETS DE RESSOURCES A L'AFRIQUE,
1980-1987
(en milliards de dollars)

	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Apports publics	13.9	14.8	14.6	16.8	16.1	18.3	21.2	22.7
Aide publ. au dev.	11.6	11.8	11.3	12.6	14.0	15.8	18.1	17.9
Bilatérale	8.8	8.9	8.3	9.5	10.5	11.8	13.4	12.9
Multilatérale	2.8	2.9	3.0	3.1	3.5	4.0	4.7	5.0
Autres ap. publics	2.3	2.2	2.6	2.4	3.9	2.1	2.6	3.3
Bilatéraux	1.5	1.3	1.8	1.2	2.7	0.7	1.1	1.6
Multilatéraux	0.8	0.9	0.8	1.2	1.2	1.4	1.5	1.7
Tot. crédits à l'exp.	4.1	4.1	3.7	2.7	1.4	1.9	-0.3	-1.4
Apports privés	3.5	3.1	4.8	1.5	0.7	2.3	4.8	2.2
Investissement direct	1.1	2.0	2.4	0.7	0.2	0.3	0.6	0.8
Prêts bancaires								
Internationaux ^{1/}	2.2	1.1	2.0	0.8	0.4	1.7	3.6	1.0
Tot. emprunts oblig.	0.2	0.0	0.4	0.0	0.5	0.2	0.5	-0.3
Autres apports privés	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	1.1	0.5
Dons d'organisations non gouvernementales	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.1	1.4
Total des apports ^{2/} nets de ressources	22.2	24.3	18.6	17.7	21.7	24.7	24.9	23.5
Total des apports nets de res. (val. réelles)	29.3	36.5	28.0	27.2	33.0	30.5	26.7	23.5
Transferts financiers nets ^{3/}	3.0	9.0	5.0	-0.4	-0.5	3.0	-2.1	1.9
Transferts financiers nets (val. réelles)	4.0	13.5	7.5	-0.6	-0.8	3.8	-2.3	1.9

Sources: Estimations du Secrétariat de la CNUCED fondées sur des données tirées de OCDE, Coopération pour le développement: efforts et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement, livraisons diverses; OCDE, Repartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement, livraisons diverses.

Notes: Les apports financiers bruts, déduction faite de l'amortissement, donnent le total des apports nets de ressources. Le total des apports nets de ressources, déduction faite des intérêts et des bénéfices rapatriés, donnent les transferts financiers nets.

^{1/} Y compris les opérations à court et à long terme;

^{2/} Calculés d'après les données de l'OCDE;

^{3/} Calculés d'après les statistiques des balances de paiements.

Tableau 17

**RAPPORTS DE LA DETTE EXTERIEURE AUX EXPORTATIONS
ET DU SERVICE DE LA DETTE AUX EXPORTATIONS,
1987
(Pourcentages)**

Pays	Dette extérieure/ exportations	Service de la dette/ exportations	
		payé <u>a/</u>	dû
Algérie	217.7	46.8	47.4
Bénin	537.5	15.9	57.0
Botswana	27.7	3.7	3.4
Burkina Faso	214.4	7.8	12.7
Burundi	687.2	38.5	38.9
Cameroun	190.0	27.8	18.2
Rép. Centrafr.	318.0	14.8	18.9
Tchad	186.5	4.2	5.8
Comores	573.4	4.1	31.2
Congo	443.6	18.7	63.4
Côte d'Ivoire	374.0	45.6	29.1
Egypte	343.1	15.0	24.8
Guinée équatoriale	487.3	24.2	47.7
Ethiopie	446.0	34.0	39.9
Gabon	148.3	5.2	24.5
Gambie	277.4	20.3	13.1
Ghana	298.3	38.7	17.9
Guinée-Bissau	1781.5	39.0	119.6
Kenya	341.9	41.7	30.2
Lesotho	72.2	4.4	4.0
Madagascar	813.8	44.3	68.0
Malawi	448.1	36.2	32.0
Mali	620.3	18.1	20.3

Tableau 18

**SERVICE DE LA DETTE (MONTANT EFFECTIVEMENT PAYE),
COMBUSTIBLES ET IMPORTATIONS ALIMENTAIRES,
EN POURCENTAGE DES RECETTES
D'EXPORTATION, 1987**

Pays	Combustibles	Produits alimentaires	Service de la dette	Total
Total Afrique en développement	9.8	23.3	25.9	59.0
Algérie	4.3	21.1	46.8	72.2
Angola	-	9.8	-	-
Bénin	92.3	33.9	15.9	142.9
Botswana	41.2	58.1	3.7	103.0
Burkina Faso	13.5	60.2	7.8	81.5
Burundi	14.8	24.0	38.5	77.3
Cameroun	2.4	20.2	27.8	50.4
Cap-Vert	-	619.1	-	-
Rép. Centrafric.	2.9	32.2	14.8	49.9
Tchad	-	12.8	4.2	-
Comores	-	104.3	4.1	-
Congo	6.1	6.9	18.7	31.7
Côte d'Ivoire	13.8	17.2	45.6	76.6
Djibouti	-	360.4	-	-
Egypte	8.0	114.4	15.0	137.4
Guinée équatoriale	-	12.0	24.2	-
Ethiopie	67.3	48.2	34.0	149.5
Gabon	0.7	7.4	5.2	13.3
Gambie	27.2	252.8	20.3	300.3
Ghana	18.2	9.9	38.7	66.8
Guinée	-	12.2	18.3	-
Guinée-Bissau	-	226.0	39.0	-
Kenya	47.0	8.4	41.7	97.1
Lesotho	2.7	796.6	4.4	803.7
Libéria	11.9	17.6	-	-
J.A. Libyenne	0.6	13.9	-	-

Tableau 18 (suite)

**SERVICE DE LA DETTE (MONTANT EFFECTIVEMENT PAYE),
COMBUSTIBLES ET IMPORTATIONS ALIMENTAIRES,
EN POURCENTAGE DES RECETTES
D'EXPORTATION, 1987**

Pays	Combustibles	Produits alimentaires	Service de la dette	Total
Total Afrique en développement	9.8	23.3	25.9	59.0
Algérie	4.3	21.1	46.8	72.2
Angola	-	9.8	-	-
Bénin	92.3	33.9	15.9	142.9
Botswana	41.2	58.1	3.7	103.0
Burkina Faso	13.5	60.2	7.8	81.5
Burundi	14.8	24.0	38.5	77.3
Cameroun	2.4	20.2	27.8	50.4
Cap-Vert	-	619.1	-	-
Rép. Centrafric.	2.9	32.2	14.8	49.9
Tchad	-	12.8	4.2	-
Comores	-	104.3	4.1	-
Congo	6.1	6.9	18.7	31.7
Côte d'Ivoire	13.8	17.2	45.6	76.6
Djibouti	-	360.4	-	-
Egypte	8.0	114.4	15.0	137.4
Guinée équatoriale	-	12.0	24.2	-
Ethiopie	67.3	48.2	34.0	149.5
Gabon	0.7	7.4	5.2	13.3
Gambie	27.2	252.8	20.3	300.3
Ghana	18.2	9.9	38.7	66.8
Guinée	-	12.2	18.3	-
Guinée-Bissau	-	226.0	39.0	-
Kenya	47.0	8.4	41.7	97.1
Lesotho	2.7	796.6	4.4	803.7
Libéria	11.9	17.6	-	-
J.A. Libyenne	0.6	13.9	-	-

Tableau 18 (fin)

**SERVICE DE LA DETTE (MONTANT EFFECTIVEMENT PAYE),
COMBUSTIBLES ET IMPORTATIONS ALIMENTAIRES,
EN POURCENTAGE DES RECETTES
D'EXPORTATION, 1987**

Pays	Combustibles	Produits alimentaires	Service de la dette	Total
Madagascar	19.3	17.8	44.3	81.4
Malawi	9.8	7.5	36.2	53.5
Mali	35.4	21.2	18.1	74.7
Mauritanie	11.8	27.7	20.1	59.6
Maurice	16.0	28.1	20.0	64.1
Maroc	47.9	31.1	10.0	89.0
Mozambique	-	143.6	-	-
Namibie	-	6.2	-	-
Niger	13.6	26.4	55.1	95.1
Nigeria	2.6	7.5	11.7	21.8
Rwanda	51.1	20.2	11.3	82.6
Sao Tomé-et-Principe	-	68.1	41.2	-
Sénégal	38.9	32.0	27.9	98.8
Seychelles	98.6	89.1	-	-
Sierra Leone	15.2	97.9	6.7	119.8
Somalie	11.4	102.8	-	-
Soudan	37.7	41.1	8.7	87.5
Swaziland	-	11.5	7.0	-
R-U de Tanzanie	72.0	19.6	21.1	112.7
Togo	20.9	29.7	18.2	68.8
Tunisie	27.6	34.3	26.7	88.6
Ouganda	11.9	7.7	41.3	60.9
Zaire	3.9	19.2	23.9	47.0
Zambie	11.0	3.3	13.6	27.9
Zimbabwe	10.9	2.3	30.5	43.7

Source : CNUCED.

Visites et échanges de vues du Président

1. CONTACTS EN AFRIQUE

Visites : Egypte, Gambie, Ghana, Nigéria, Sénégal et Soudan (voir aux pages 175 à 185 la liste des personnes que le Président a rencontrées).

Echanges de vues : Pendant la deuxième réunion du Groupe tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), le Président a eu des échanges de vues avec les Présidents de l'Egypte, du Mali et de la Zambie et avec le Comité directeur permanent de l'OUA.

2. CONTACTS DANS DES PAYS DEVELOPPES

Visites : Canada, Communauté économique européenne, France, Japon, Etats-Unis et Royaume-Uni (voir aux pages 175 à 185 la liste des personnes que le Président a rencontrées).

3. CONTACTS AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

- a) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (Italie)
- b) Fonds international de développement agricole, Rome (Italie)
- c) Fonds monétaire international, Washington, DC (Etats-Unis)
- d) Conseil mondial de l'alimentation, Rome (Italie)
- e) Programme alimentaire mondial, Rome (Italie)
- f) Banque mondiale, Washington, DC (Etats-Unis)

4. CONTACTS AVEC DES ORGANISATIONS DE PRODUIT

- a) Organisation internationale du cacao, Londres (Royaume-Uni)
- b) Organisation internationale du café, Londres (Royaume-Uni)
- c) Organisation internationale du sucre, Londres (Royaume-Uni)
- d) Conseil international du blé, Londres (Royaume-Uni)

5. ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

- a) Ford Foundation, New York (Etats-Unis)
- b) Rockefeller Foundation, New York (Etats-Unis)
- c) African American Institute, Washington, DC (Etats-Unis)
- d) Brookings Institution, Washington, DC (Etats-Unis)
- e) Overseas Development Council, Washington, DC (Etats-Unis)
- f) Institute for International Economics, Washington, DC (Etats-Unis)
- g) Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC (Etats-Unis)
- h) National Center for Food and Agriculture Policy, Washington, DC (Etats-Unis)
- i) CONFINDUSTRIA, Rome (Italie)
- j) Système de recherche et d'information des pays non alignés et autres, New Delhi (Inde)

Bibliographie

AUTEURS

- Avramovic, D. The Common Fund for Commodities and African Commodity Problems, août 1989
- Cable, V. Impact of Developed Countries' Trade Liberalization on Sub-Saharan African Commodity Exports and Food Imports, août 1989
- Eicher, C.K. The Role of International Assistance in Building Africa's Scientific and Managerial Capacity and Addressing its Commodity Problems, août 1989
- Eicher, C.K. The Role of Human Capital, Science, Technology and Regional Co-operation in Expanding African Commodity Production and Trade, juillet 1989
- Faber, M. Promotion of Foreign Direct Investment in Commodities and the Role of Transnational Corporations as they impact on Africa's Commodity Production and Trade, août 1989
- Hagelberg, G.B. The World Sugar Situation, the EC and US markets and Africa, août 1989
- Havrylyshyn, O. Prospects and Problems of Co-operation among Developing Countries, août 1989
- Helleiner, G.K. "Structural Adjustment and Long Term Development in sub-Saharan Africa", mimeo, mars 1990

- Kofi, T.A. **Scope and Mechanisms for Price and Market Stabilization, août 1989**
- Konishi, Y. **"Japanese Private Sector Attitudes Towards Investment in sub-Saharan Africa", mimeo, Washington 1990**
- MacPhee, C. **An Overview of Market Access for Major Commodity Exports from African Developing Countries, août 1989**
- Maizels, A. **"Problems of Operating International Commodity Agreements", United Nations University, août 1989**
- McWilliam, J.R. **A Strategy for International Support for Improvement of Selected Agricultural Commodities in Africa, août 1989**
- Ndegwa, P. **"Increasing FDI in Africa", *The CTC Reporter*, Printemps 1989**
- Ojo, O. **"Perspectives on African Dependence on Trade in Primary commodities", African Development Bank, Abidjan, 1989.**
- Page, S. & Riddell, R. **"FDI in Africa: Opportunities and Impediments", *The CTC Reporter*, Printemps 1989**
- Queyranne, P. **Adequacy and Effectiveness of Official Aid and Financial Flows for the Commodity Sector, août 1989**
- Radetzki, M. **Non-fuel minerals in Africa: Developments and Prospects, août 1989**
- Reusse, E. **Improvement of Marketing and Distribution Systems - the Role of Public, Private and Parastatal Bodies in Internal and External Trade of Commodities in Africa, août 1989**

- Shakotko, R. **Commodity Export Prospects in Sub-Saharan Africa, août 1989**
- Singer, H.W. **Food aid for sub-Saharan Africa: Scale and Impact, août 1989**
- Stevens, C. **EEC restrictions on the import of commodities from Africa, août 1989**
- Tate, S. **"The Role of Futures Contracts in Risk Management of Physical Commodities", juillet 1989**

ORGANISATIONS

ANZ Bank

"Investment Opportunities and constraints in African LDC's", août 1989

Secrétariat du Commonwealth

"Export Taxes on Primary products: A Policy Instrument in International Development", *Commonwealth Economic Paper*, No 19, février 1984.

"Export Incentives, Exchange Rates and Commodity Prices, the Implications of Interdependence", *Commonwealth Working Paper*, mai 1989.

***Commodity Policy for Developing Countries, Future Directions*, septembre 1989**

Comité de développement

"The Impact of the Industrial Policies of Developed Countries on Developing Countries, mars 1989

Food Studies Group, Oxford University

"Agricultural Growth Strategy in sub-Saharan Africa: Comparative Advantage or Food Security - Is there a dilemma?", août 1989

Institute of Development Studies

"Commodity Production and Trade: The Role of Direct Foreign Investment", août 1989

"Food Aid for sub-Saharan Africa: Scale and Impact", août 1989

Organisation internationale du cacao

"Note on the Situation of the Cocoa Economy", août 1989

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

"Policy Implications for Development of Agriculture in Zambia", juillet 1989

"Agricultural Diversification under Structural Adjustment", juillet 1989

"Global Food Balance and Food Security", août 1989

Fonds monétaire international

"Managing Financial Risks in Indebted Developing Countries", juin 1989

"Africa and the IMF's Compensatory Financing Facility", juin 1989

Centre du commerce international

"Improvement of Marketing and Distribution Systems and Practices: Aspects Pertaining to the Actual Practice of Marketing and Distribution", juillet 1989

Organisation de l'unité africaine

"Memorandum on Problems of African Commodities and Recommended Measures for the Revitalisation and Diversification of Africa's Commodities Sector, Council of Ministers fifth Ordinary Session, 17-21 juillet 1989", Addis-Abeba PSC/4 (XVII)Rev.2

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

"Promotion of Foreign Direct Investment in Commodities and the Role of Transnational Corporations as they impact on Africa's Commodity Production and Trade", janvier 1990

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

"Issues Paper", avril 1989

"Diversification of African exports"

"Market Access Conditions Affecting Commodity Exports of sub-Saharan African Countries in the Markets of EEC, Japan and United States"

"Producer Co-operation for Rationalization of Investment and Supply of Primary Commodities"

"Interaction des conditions extérieures et des efforts déployés par les pays africains pour appliquer les dispositions pertinentes du Programme d'action", TD/B/1182

"Examen de la situation mondiale concernant les produits de base : évolution récente de la situation mondiale concernant les produits de base", TD/B/C.1/299

"La facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI", TD/B/AC.43/7

"Evolution récente des mécanismes de financement compensatoire existants et diverses options institutionnelles, eu égard aux optiques 'balance des paiements' et/ou 'produits'", TD/B/AC.43/8

"Uruguay Round: Papers on Selected Issues", New York, 1989, UNCTAD/ITP/10

"UNCTAD and the Programme of Action for African Economic Recovery and Development: A preliminary survey", 7 octobre 1986, UNCTAD/AP/1

"UNCTAD and the United Nations Programme of Action for African Economic Recovery and Development: Survey, 17 septembre 1987", UNCTAD/AP/2

"International Commodity Agreements", août 1989

"Positive and Negative Effects of Technological change on Commodities of Export Interest to Africa", août 1989

"Evaluation of Compensatory Financing Mechanisms Including the consideration of alternative Approaches", août 1989

"Producer Co-operation for Rationalization of Investment and Supply of Primary Commodities. An African Perspective", août 1989

"Diversification of African Exports", août 1989

"Note on the Common Fund for Commodities", août 1989

"Possibility of Using National Currencies in Trade Among African Countries", août 1989

"South-South Co-operation in Trade", août 1989

"An Intra-African Trade Financing Mechanism", septembre 1989

"A Brief Description and Evaluation in Debt Relief Measures", novembre 1989

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

"The Impact of domestic Policies on commodity Production and Exports in Africa", juin 1989

"Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques",
E/ECA/CM.15/6/Rev.3

"Non-physical structural impediments to development of the Commodity sector in Africa and means of overcoming them", juillet 1989

"Marketing and pricing Systems for Agricultural Export Commodities in sub-Saharan Africa", juillet 1989

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

"The prospects and problems for the development of the commodity sector taking into account traditional patterns of production as well as regional co-operation including among producers for primary production, processing and trade", août 1989

"The balance, including in terms of relative costs, between domestic production and exports", août 1989

"Prospects for Commodities of Export Interest to Africa", août 1989

"The food needs of African countries and the potential and desirability of meeting them through domestic production and intra-regional trade", août 1989

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

"Commodity Dependency, Adjustment and Social Development", août 1989

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

"Recent Development Trends in Manufacturing in sub-Saharan Africa", août 1989

Banque mondiale

"Structural Impediments to the Development of the Commodity Sector in Africa", août 1989

"L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable", Washington, D. C. 1989

"Agricultural Diversification: Experience from the MADIA countries"

"Factors affecting agricultural commodity production and export performance of sub-Saharan countries"

"Trade restrictions affecting African exports"

"Prospects for Non-fuel Primary Commodities"

"Commodity Bonds: A Risk Management Instrument for Developing Countries, Division Working Paper No 1987-12", novembre 1989

"Costs and Benefits for EEC and African Countries of Abolishing all Protection on Agricultural Trade", 1989

Banque mondiale/PNUD

"Report on Africa's adjustment and Growth in 1980's", mars 1989

Note : Les documents datés de juin à août 1989 ont été établis expressément pour le Groupe d'experts.

**Liste des visites
sur le terrain**

**VISITES DE MEMBRES DU GROUPE
DANS DES PAYS AFRICAINS 1/**

- | | | |
|----|------------------------------|----------------------------------|
| 1. | V.N. Bourmistrov (URSS) | Botswana
Mozambique
Zambie |
| 2. | A.B. Chikwanda (Zambie) | Côte d'Ivoire
Mali |
| 3. | R.N. Cooper (Etats-Unis) | Maroc |
| 4. | S. Coulibaly (Côte d'Ivoire) | Botswana
Mozambique |
| 5. | G.K. Helleiner (Canada) | Rép.-Unie.de
Tanzanie |
| 6. | M. Huslid (Norvège) | Mozambique
Zambie |
| 7. | Y. Okawa (Japon) | Mali
Côte d'Ivoire |
| 8. | S. Tate (Royaume-Uni) | Egypte
Soudan |

1/ Les rapports sur ces visites ont été présentés au Groupe d'experts et il en a été tenu compte pour l'établissement du présent rapport.

**LISTE DES VISITES DU PRESIDENT DANS LES PAYS ET
SUR LE TERRAIN**

ACCRA

- 1 Capitaine J. J. Rawlings
Président du CNPD
- 2 Juge D. F. Annan
Membre du CNPD
- 3 Dirigeants du secteur économique
- 4 M. D. K. Agama
Gouverneur de la Bank of Ghana
- 5 Représentants du secteur des entreprises

BANJUL

- 6 Sir Dawda Kairaba Jawara
Président
- 7 M. B. B. Dabo
Vice-Président
- 8 M. O. S. Jallow
Ministre de l'agriculture
- 9 M. M. Jatta
Ministre de la planification

LE CAIRE

- 10 M. Attef Sidky
Premier Ministre

- 11 M. Esmat Abdel Meguid
Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires
étrangères
- 12 M. Yusef Wali
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'agriculture
- 13 M. Yosri Mustafa
Ministre du commerce extérieur
- 14 M. Atef Ebeid
Ministre d'Etat (Réforme de l'administration)
- 15 M. Boutros Ghali
Ministre d'Etat (Affaires étrangères)

DAKAR

- 16 M. Abdou Diouf
Président de la République
- 17 M. Serigne Lamine Diop
Ministre de l'économie et des finances
- 18 M. Cheikh Cissokho
Ministre du développement rural
- 19 M. Djiboka Ka
Ministre du plan et de la coopération
- 20 M. Seydina Oumar Sy
Ministre du commerce
- 21 M. Alassane Ouattara
Gouverneur de la Banque centrale des Etats de
l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

KHARTOUM

- 22 Général de corps d'armée Omer Hasan Ahmd El-Bashir
Président du Conseil national de salut public

- 23 Colonei Salah Eldin Karar
Membre du Conseil national de salut public et
Président du Comité économique
- 24 Colonel Mohd El-Amin Khalifa
Membre du Conseil national de salut public

LAGOS

- 25 Général de division I. O. S. Nwachukwu
Ministre des affaires étrangères
- 26 M. S. J. Ukpanah
Ministre du commerce
- 27 M. Chu S. P. Okongwu
Ministre des finances et du développement
- 28 M. Alhaji S. Mamma
Ministre de l'agriculture, des ressources en eau et
du développement rural

BRUXELLES

Commission des Communautés européennes

- 29 M. M. Marin Gonzalez
Vice-Président de la Commission et Commissaire chargé
des relations avec les pays ACP
- 30 M. R. Mac Sharry
Commissaire à l'agriculture
- 31 M. M. Bangemann
Commissaire au marché international et à l'industrie
- 32 M. Dieter Frisch
Directeur général (Direction générale du
développement) (DG VIII)

- 33 Réunion de hauts fonctionnaires présidée par
M. A. J. Fairclough
Directeur général adjoint (Direction générale au
développement) (DG VIII)

LONDRES

- 34 Sir Geoffrey Howe
Ministre des affaires étrangères et des affaires du
Commonwealth
- 35 M. Christopher Patten
Ministre du développement outre-mer
- 36 M. Alan Clarke
Ministre du Commerce, Département du commerce et de
l'industrie
- 37 M. Robin Leigh Pemberton
Gouverneur de la Bank of England
- 38 M. Andrew Crockett
Directeur exécutif de la Bank of England

Organisations intergouvernementales

- 39 M. A. F. Beltrao
Directeur exécutif, Organisation internationale
du café
- 40 M. E. Kouame
Directeur exécutif, Organisation internationale
du cacao
- 41 Hauts fonctionnaires de l'Organisation internationale
du sucre et du Conseil interaméricain du blé
- 42 Hauts fonctionnaires du Secrétariat du Commonwealth

Secteur des entreprises

- 43 M. Anthony Archdeacon
Directeur régional adjoint
Afrique (AFCAR), Barclays Bank PLC
- 44 M. Phillip Brazier
Président, Brook Bond Group
- 45 M. Phillip Crowson
Conseiller économique, Rio Tinto Zinc Corp PLC
- 46 M. Lesley Davidson
Président, Plantations Group, Unilever
- 47 M. Phiroze Gutta
Conseiller, Bank for Commerce
& Credit, International
- 48 M. Saxon Tate
Président, London FOX
Directeur, Tate & Lyle, PLC
- 49 M. John Walker
Administrateur délégué
United Molasses, Tate & Lyle, PLC
- 50 M. Straun Wiley
Président, secteur des services
Leisure and Africa, J Lyons

NEW YORK

- 51 M. J. Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- 52 M. A. Blanca
Directeur général au développement et à la coopération
économique internationale
- 53 M. W. Draper III
Administrateur, Programme des Nations Unies pour le
développement

54 Ford Foundation

M. John D. Gerhart
Vice-Président adjoint

M. Norman R. Collins
Directeur, Pauvreté rurale et ressources

Mme Enid C. E. Schoettle
Directrice, Affaires internationales

55 Rockefeller Foundation

M. Kenneth Prewitt
Premier Vice-Président

M. Robert Herdt
Directeur, Sciences agricoles

56 African-American Institute

M. Frank Ferrari

OTTAWA

57 Mme Monique Landry
Ministre d'Etat aux relations extérieures

58 Réunion de hauts fonctionnaires, présidée par
M. Jean Chrétien
Sous-Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires
extérieures

59 MM. Keith Bosley
Président, Chambre des communes, Commission des
affaires extérieures, André Ouellet et
David McDonald, Membres du Parlement canadien

PARIS

- 60 M. Jean-Louis Bianco
Secrétaire général de la Présidence de la République
- 61 M. Jacques Attali
Conseiller spécial auprès du Président de la République
- 62 M. Roger Fauroux
Ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire
- 63 Mme Edwige Avice
Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat
Ministère des affaires étrangères
- 64 M. J.-P. Prouteau
Président du Comité Afrique-Caraïbes-Pacifique du CNPF

ROME

- 65 M. Eduardo Saouma
Directeur général, FAO
- 66 M. B. P. Dutia
Sous-Directeur général, FAO
- 67 M. James Ingram
Directeur exécutif, Programme alimentaire mondial
- 68 M. G. Trant
Directeur exécutif, Conseil mondial de l'alimentation
- 69 M. Idriss Jazairy
Président, Fonds international pour le développement agricole
- 70 M. D. F. Brown
Vice-Président, Fonds international pour le développement agricole
- 71 Membre de la Confédération italienne de l'industrie

TOKYO

- 72 M. Taro Nakayama
Ministre des affaires étrangères
- 73 M. Minoru Endo
Directeur général, Bureau pour les Nations Unies
Ministre des affaires étrangères
- 74 M. Takeo Fukuda
Ancien Premier Ministre
- 75 M. Eiji Fukunaga
Directeur exécutif, Association japonaise pour
l'Afrique
- 76 M. Yusuke Kashiwagi
Président, Bank of Tokyo
- 77 M. Mizuo Kuroda
Conseiller en chef, Nippon Steel Co, Ltd
- 78 M. Fuyuhiko Maki
Membre exécutif, Conseil d'administration et
Président, Comité de la coopération avec l'Afrique,
Keidanren
- 79 M. Koichiro Matsuura
Directeur général, Bureau pour la coopération
économique
Ministère des affaires étrangères
- 80 M. Tsuneo Oyake
Vice-Président, Fonds de coopération économique
outre-mer
- 81 M. Mitsuhide Yamaguchi
Président, Fonds de coopération économique outre-mer
- 82 M. Kensuke Yanagiya
Président, JICA

WASHINGTON D.C.

83 Ministère des affaires étrangères

M. Kenneth Lee Brown
Secrétaire d'Etat adjoint par intérim, Affaires
africaines

Mme Alison Rosenberg
Secrétaire d'Etat adjointe, Affaires économiques

M. Walter A. Lundy
Directeur, Politique économique, Bureau des affaires
africaines

84 Fonds monétaire international

M. M. Camdessus
Directeur général

Réunion de hauts fonctionnaires
Présidée par M. M. Touré

85 Banque mondiale

M. Barber Conable
Président

M. Moeen Qureshi
Premier Vice-Président, Opérations

M. W. P. Thalwitz
Premier Vice-Président, Politique, planification et
recherche

M. Edward V. K. Jaycox
Vice-Président, Bureau régional pour l'Afrique

Réunion de hauts fonctionnaires
Présidée par M. S. O'Brien
Economiste en chef, Bureau régional pour l'Afrique

- 86 Institut international de recherche sur les
politiques alimentaires
- M. John Mellor
Directeur
- M. Nurul Islam
Conseiller principal
- M. Christopher Delgado
- M. Tshikala Tshibaka
- M. Sudhir Wanmali
- 87 Institute for International Economics
- M. F. Bergsten
Directeur
- Mme Caroline Lancaster
- M. Philip Verleger
- M. John Williamson
- 88 Overseas Development Council
- M. John Sewell
Président
- M. Stuart K. Tucker
- 89 National Center for Food and Agricultural Policy
Resources for the Future
- M. George E. Rossmiller
Directeur
- 90 Brookings Institution
- M. John D. Steinbruner
- J. Francis Deng
- Mme Nora Lustig

NEW DELHI

**91 Research and Information System for the Non-aligned
and other Developing Countries**

M. S. Chakravarty
Vice-Président

M. V. R. Panchamukhi
Directeur

Liste des réunions

1. Première réunion, Genève (Suisse),
15 et 16 avril 1989
2. Deuxième réunion, Addis-Abeba (Ethiopie),
22 au 25 juillet 1989
3. Troisième réunion, Londres (Royaume-Uni),
29 septembre au 2 octobre 1989
4. Quatrième réunion, Oslo (Norvège),
1er au 4 décembre 1989
5. Cinquième réunion, Genève (Suisse),
5 au 7 avril 1990

Le Caire, le 22 avril 1990

Destinataire : M. Malcom Fraser
Président du Groupe d'experts du Secrétaire
général de l'Organisation des Nations Unies
chargé de l'examen des problèmes du secteur
primaire africain

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir envoyé le rapport final de notre Groupe, approuvé à la dernière réunion à laquelle je n'ai pu participer en raison de problèmes de santé.

Je crois comprendre que ce document est maintenant dans sa forme finale et qu'il n'est plus possible d'en discuter. Je voudrais cependant dire que je ne suis pas satisfait de certains de ses aspects. Sous sa forme actuelle, le rapport est un acte de foi dans les mécanismes du marché que je ne partage pas. D'abord, il souscrit pour ainsi dire sans réserve aux politiques d'ajustement imposées à de nombreux pays africains sans la moindre justification. Par exemple, les pays africains qui ont procédé à un ajustement au début des années 80 attendent toujours les fonds qu'on leur avait promis comme prime devant compenser les multiples souffrances endurées par leurs populations. Ensuite, le rapport demande aux gouvernements de réduire leurs interventions directes dans le secteur primaire qui, pour reprendre ses propres termes, "est de beaucoup le plus important dans chaque pays africain". Pour ma part, je ne sais rien de la

structure du secteur privé et de ses moyens dans chaque pays africain. Enfin, le rapport minimise l'intérêt de la diversification, au-delà de la transformation des produits primaires, du moins en tant qu'option à long terme, alors même que la concurrence des matériaux nouveaux ne manquera pas de s'intensifier.

Cela dit, je suis d'accord avec presque toutes les recommandations du rapport. Je serais donc heureux de le signer si la présente lettre pouvait y être jointe en tant que "réserve" de l'un des membres du Groupe d'experts. Je ne saurais donner mon aval à des politiques que je combats dans mon propre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Ismail Sabri ABDALLA

Président du Forum du tiers monde
Membre du Groupe d'experts

M. Martin HUSLID
Ambassadeur
Mission permanente de la Norvège auprès
de l'Organisation des Nations Unies
825 Third Avenue
NEW YORK, N.Y. 10022

New York, le 31 mai 1990

Destinataire : M. Malcom Fraser
Président du Groupe d'experts du Secrétaire
général de l'ONU chargé d'examiner les
problèmes du secteur primaire africain

Monsieur le Président,

Je présume qu'un rapport établi par un groupe de 16 membres est forcément, du moins jusqu'à un certain point, le résultat d'un compromis qui a demandé à chacun de s'adapter pour parvenir à un équilibre harmonieux. Il en est ainsi de notre rapport que je viens de signer, espérant qu'il ouvrira de nouvelles perspectives et apportera des idées novatrices qui serviront à résoudre les problèmes du secteur primaire africain.

Cela dit, je vous demanderai de bien vouloir ajouter auprès de ma signature les observations suivantes - que j'ai limitées à deux - dans lesquelles il faut voir non des réserves, mais des précisions supplémentaires que je juge importantes pour nos conclusions :

1) Un des éléments essentiels de notre rapport est la formulation de stratégies nationales relatives aux produits de base et d'ensembles de principes d'action à l'appui de ces stratégies.

Pour que ces stratégies aboutissent, autrement dit qu'elles donnent des résultats économiques concrets, il me semble indispensable de placer leur mise en oeuvre dans une perspective réaliste de l'offre et de la demande. Sinon, des stratégies nationales mal coordonnées, y compris des luttes pour retrouver des parts de marché ou les accroître, risqueraient de se solder par des pertes, et non des gains. Cela peut paraître évident, mais je pense que nous n'avons pas insisté suffisamment sur ce point dans notre rapport. La grande conclusion que je tire de ce que je viens de dire est qu'il faut insister davantage que nous ne l'avons fait dans notre rapport sur l'importance de la coopération internationale dans le secteur primaire, à la fois des pays exportateurs et des pays importateurs.

2) Nous insistons évidemment aussi dans notre rapport sur l'importance de la diversification (horizontale et verticale) pour le développement des économies des pays africains. Ce qui offre des perspectives à long terme, du moins pour certains produits de base, c'est plus leur diversification que l'augmentation de leur production. Nous savons cependant que la diversification exige d'importantes ressources financières (en plus des ressources humaines). Nous l'avons aussi reconnu dans le rapport et avons formulé des recommandations tendant à accroître les transferts de fonds vers les pays africains. Etant donné qu'il est vital d'accélérer la diversification, j'aurais espéré qu'un instrument de financement spécial puisse être créé à la suite de notre rapport - pour être plus précis, un Fonds de diversification pour l'Afrique. Je formule donc encore cette proposition ici, espérant qu'elle se concrétisera durant le processus de suivi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

(signé) Martin Huslid